



Prospectus pour la Suisse

Natixis International Funds (Lux) I

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg

Natixis International Funds (Lux) I

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A

.....

.....

RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich

.....

Natixis International Funds (Lux) I (le « Fonds à compartiments multiples ») est une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise composée de plusieurs compartiments distincts (constituant chacun un « Fonds »).

L'objectif du Fonds à compartiments multiples est de permettre aux investisseurs d'accéder à un savoir-faire diversifié en matière de gestion par l'intermédiaire de différents compartiments ayant chacun leur propre objectif et leur propre politique d'investissement.

INFORMATIONS IMPORTANTES

LES ACTIONS DE CHAQUE FONDS NE SONT PROPOSEES A LA VENTE QU'AU LUXEMBOURG ET DANS LES PAYS OU LA LOI L'AUTORISE. LES ACTIONS NE SONT NI PROPOSEES NI VENDUES DANS LES PAYS DONT LA LEGISLATION EN INTERDIT L'OFFRE OU LA VENTE.

LES « U.S. PERSONS » (VOIR DEFINITION CI-DESSOUS) NE SONT PAS AUTORISEES A INVESTIR DANS LES FONDS, SAUF DANS DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET SEULEMENT AVEC L'APPROBATION PRÉALABLE DE LA SOCIETE DE GESTION.

Les Actions n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du *U.S. Securities Act* (loi américaine sur les valeurs mobilières) de 1933, tel qu'amendé (ci-après « la Loi de 1933 ») et le Fonds à compartiments multiples n'a pas été enregistré en vertu de l'*Investment Company Act* (loi sur les sociétés d'investissement) de 1940, tel qu'amendé (ci-après « la Loi de 1940 ») et, pour ces raisons, les Actions ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », sauf en vertu d'une exonération ou dans le cadre d'une opération non assujettie à l'obligation d'enregistrement stipulée par la Loi de 1933 ou toute autre loi sur les valeurs mobilières en vigueur.

Définition du statut de « U.S. Person »

Le statut de « U.S. Person » est défini dans l'*U.S. Internal Revenue Code* (code des impôts américain) de 1986 et dans la *Regulation S* de la Loi de 1933, tel qu'amendée. Il inclut :

- (a) toute personne physique étant un citoyen des États-Unis ou résidant aux États-Unis, ainsi que certains anciens citoyens et résidents des États-Unis ;
- (b) toute succession (i) dont l'exécuteur testamentaire ou l'administrateur est une *U.S. Person* ou (ii) dont les revenus sont assujettis à la fiscalité américaine d'où qu'ils proviennent ;
- (c) toute société ou société en nom collectif constituée selon les lois des États-Unis ;
- (d) tout *trust* (i) dont l'un des *trustees* est une *U.S. Person* ou (ii) dont l'administration dépend principalement d'un tribunal américain et dont toutes les décisions importantes sont contrôlées par un ou plusieurs fiduciaires américains ;
- (e) toute succursale ou branche d'une entité étrangère implantée aux États-Unis ;
- (f) tout compte non discrétionnaire ou compte semblable (autre qu'une succession ou un *trust*) détenu par un courtier ou fiduciaire au bénéfice ou pour le compte d'une *U.S. Person* ;
- (g) tout compte discrétionnaire ou compte semblable (autre qu'une succession ou un *trust*) détenu par un courtier ou fiduciaire organisé, constitué ou (s'il s'agit d'un particulier) résidant aux États-Unis ;
- (h) toute société en nom collectif si elle est : (i) organisée ou constituée conformément aux lois d'une juridiction étrangère et (ii) créée par une *U.S. Person* principalement dans le but d'investir en valeurs mobilières non enregistrées en vertu de la Loi de 1933, à moins qu'elle ne soit organisée ou constituée et détenue par des investisseurs qualifiés (« *accredited investors* », tels que définis dans la Règle 501(a) de la Loi de 1933) qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des *trusts* ; et
- (i) toute entité créée par ou pour le compte de l'une des personnes/sociétés susmentionnées dans le but d'investir dans la Société, ainsi que toute autre personne ou entité définie par la Société de gestion comme une *U.S. Person*.

Les Administrateurs se réservent le droit de modifier la définition du terme « U.S. Person », sans en avertir les actionnaires, afin de refléter les lois et règlements en vigueur aux États-Unis. Si vous avez des questions, veuillez contacter votre représentant pour obtenir une liste de personnes ou entités correspondant à la définition de *U.S. Person*.

Critères d'investissement

Les particuliers peuvent investir dans des Actions de classe R, de classe RE, de classe C, de classe F et de classe N. Seuls les investisseurs satisfaisant à certains critères pourront acquérir des Actions de classe I, de classe S, de classe S1, de classe Q, de classe P ou de classe Z. Veuillez lire le présent Prospectus pour savoir si vous remplissez ces critères.

Ce qu'il faut savoir avant d'investir dans un Fonds

La valeur de votre investissement dans un Fonds peut augmenter ou diminuer, et vous courez le risque de perdre tout ou partie de votre investissement dans un Fonds. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. Veuillez lire ce Prospectus avant d'investir dans un Fonds. Par ailleurs, en investissant dans un Fonds, vous vous exposez à certaines lois et réglementations, certains contrôles des changes et règlements fiscaux. Pour toute question relative au contenu du présent Prospectus ou à des investissements dans un Fonds, veuillez consulter votre conseiller financier, fiscal ou juridique.

Nul n'est autorisé à publier des informations concernant le Fonds à compartiments multiples, l'un de ses Fonds ou ses Actions, autres que celles contenues dans ce Prospectus. Seules font foi les informations divulguées dans le présent Prospectus concernant le Fonds à compartiments multiples, l'un de ses Fonds ou ses Actions.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce Prospectus, ou des exemplaires des derniers rapports annuels et semestriels ou des statuts du Fonds à compartiments multiples, veuillez contacter Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. au + 352 474 066 425 ou envoyer un courrier à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 2-8 avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg.

La Société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait qu'un investisseur quel qu'il soit pourra uniquement exercer l'ensemble de ses droits d'investisseur à l'encontre directement du Fonds à compartiments multiples, notamment le droit à participer aux assemblées générales des actionnaires, si l'investisseur est lui-même inscrit et sous son propre nom au registre des actionnaires du Fonds à compartiments multiples. Dans le cas où un investisseur investit dans le Fonds à compartiments multiples au travers d'un intermédiaire qui y investit sous son propre nom, mais pour le compte de l'investisseur, il ne sera pas toujours possible pour l'investisseur d'exercer certains de ses droits d'actionnaire directement à l'encontre du Fonds à compartiments multiples. Les investisseurs sont invités à s'informer sur leurs droits.

Section « Profil de l'investisseur type »

La Société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les informations contenues dans la section « Profil type des investisseurs » ne sont fournies qu'à titre indicatif. Avant de prendre des décisions d'investissement, les investisseurs doivent prendre leur situation personnelle en considération, y compris leur niveau de tolérance au risque, leur situation financière et leurs objectifs d'investissement. En cas de doute, les investisseurs sont invités à s'adresser à leurs conseillers financiers, fiscaux et juridiques.

TABLE DES MATIERES

Page

INFORMATIONS IMPORTANTES	2
FONDS EN ACTIONS	6
Emerise Asia Equity Fund	7
Emerise Emerging Europe Equity Fund	10
Emerise Latin America Equity Fund	13
Emerise Pacific Rim Equity Fund	16
Harris Associates Concentrated U.S. Equity Fund.....	20
Harris Associates Global Equity Fund	23
Harris Associates U.S. Equity Fund	27
IDFC India Equities Fund	30
Loomis Sayles U.S. Research Fund.....	33
Natixis Europe Smaller Companies Fund.....	36
Snyder U.S. Small Cap Equity Fund	39
Vaughan Nelson U.S. Mid Cap Equity Fund	42
Vaughan Nelson U.S. Small Cap Value Fund.....	46
FONDS OBLIGATAIRES	49
Loomis Sayles Duration Hedged Global Corporate Bond Fund.....	50
Loomis Sayles Emerging Debt and Currencies Fund	55
Loomis Sayles Global Credit Fund	59
Loomis Sayles Institutional Global Corporate Bond Fund.....	64
Loomis Sayles Institutional High Income Fund	69
Loomis Sayles Short Term Emerging Markets Bond Fund	72
Loomis Sayles Strategic Alpha Bond Fund	76
Loomis Sayles Sustainable Global Corporate Bond Fund	81
Loomis Sayles U.S. Core Plus Bond Fund.....	85
Natixis Euro High Income Fund.....	89
Natixis Global Inflation Fund.....	93
Natixis Short Term Global High Income Fund.....	96
RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT	100
RECOURS AUX INSTRUMENTS DERIVES, TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT ET DE COUVERTURE SPECIALES	106
PRINCIPAUX RISQUES	110
CHARGES ET DEPENSES	117
SOUSCRIPTION, TRANSFERT, CONVERSION ET RACHAT D' ACTIONS	118
DETERMINATION DE LA VALEUR D'INVENTAIRE NETTE	128
FISCALITE	131
PRESTATAIRES DE SERVICES DE GESTION DE FONDS	134
INFORMATIONS GENERALES	135

DOCUMENTS DISPONIBLES	138
PRESTATAIRES DE SERVICES DE GESTION DE FONDS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION	139
CONSIDERATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS INVESTISSEURS NON LUXEMBOURGEOIS.....	141
INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE	144

FONDS EN ACTIONS

Emerise Asia Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Emerise Asia Equity Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des sociétés des marchés développés et émergents dans la région Asie hors Japon.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des actions émises par des entreprises domiciliées dans la région Asie hors Japon ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques en Asie (à l'exclusion du Japon).

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des liquidités et des quasi-liquidités ou d'autres types de valeurs que celles décrites ci-dessus, y compris dans des actions d'entreprises situées dans des pays non inclus dans l'indice Morgan Stanley Capital International (« MSCI ») AC Asia ex Japan IMI. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds est activement géré. Le Gestionnaire Financier peut choisir des pondérations géographiques et des valeurs différentes de celles de l'indice MSCI AC Asia ex Japan IMI.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement et conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice MSCI AC Asia ex Japan IMI.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements sur les marchés émergents en termes régionaux ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ;
- peuvent temporairement supporter des pertes importantes ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Taux de change
- Marchés émergents
- Concentration géographique
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Concentration du portefeuille

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,35% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
H-I/A(EUR)	1,35% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(EUR)	1,35% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,35% p.a.			100 000 GBP	1 Action
I/D(USD)	1,35% p.a.			100 000 USD	1 Action
I/D(GBP)	1,35% p.a.			100 000 GBP	1 Action
R/A(USD)	2,20% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	2,20% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(GBP)	2,20% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/D(USD)	2,20% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(GBP)	2,20% p.a.			1 000 GBP	1 Action
RE/A(USD)	2,70% p.a.			2%	Aucun
RE/A(EUR)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,75% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat	Aucun	Aucune
C/D(USD)	2,75% p.a.	Aucune	CED : 1%	Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J-1 à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour ouvrable bancaire complet suivant. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le deuxième jour ouvrable bancaire complet suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management Asia Limited.

Emerise Emerging Europe Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Emerise Emerging Europe Equity Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des sociétés opérant sur les marchés émergents d'Europe.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des actions de sociétés des marchés d'Europe émergente, définies comme des sociétés possédant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leur activité dans un pays émergent d'Europe comme la Russie, la Turquie, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque (liste non exhaustive). Les titres acquis sur le marché russe sont limités à 10% de l'actif net du Fonds, sauf si de tels investissements sont effectués sur des marchés réglementés (tels que définis ci-après sous « Restrictions d'investissement ») comme le Russian Trading System Stock Exchange et le Moscow Interbank Currency Exchange, ou par l'intermédiaire de certificats de titres en dépôt cotés.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des liquidités et quasi-liquidités ou d'autres types de valeurs que celles décrites ci-dessus, y compris dans des actions d'entreprises situées dans des pays autres que ceux susmentionnés. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds est activement géré et utilise une approche fondamentale de sélection des titres tout en s'inspirant d'une analyse macro-économique des risques géographiques afin de déterminer l'allocation pays du Fonds.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Morgan Stanley Capital International (« MSCI ») Emerging Markets Europe IMI (indice « MSCI EM Europe IMI »).

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements sur les marchés émergents en termes régionaux ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ;
- peuvent temporairement supporter des pertes importantes ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Taux de change
- Marchés émergents
- Concentration géographique
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Concentration du portefeuille
- Investissements sur le Russian Trading System Stock Exchange et le Moscow Interbank Currency Exchange

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-N/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,20% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,20% p.a.			100 000 GBP	1 Action
I/A(SGD)	1,20% p.a.			100 000 SGD	1 Action
H-I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/D(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	1 Action
I/D(GBP)	1,20% p.a.			100 000 GBP	1 Action
R/A(USD)	2,20% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	2,20% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(GBP)	2,20% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/A(SGD)	2,20% p.a.			1 000 SGD	1 Action
R/D(USD)	2,20% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(GBP)	2,20% p.a.			1 000 GBP	1 Action
H-N/A(EUR)	1,25% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/A(GBP)	1,25% p.a.			50 000 GBP	Aucune
RE/A(USD)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
RE/A(EUR)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,75% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat	Aucun	Aucune
C/D(USD)	2,75% p.a.	Aucune	CED : 1%	Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 12h00, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management.

Emerise Latin America Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Emerise Latin America Equity Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des sociétés opérant sur les marchés émergents d'Amérique latine.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans les actions de sociétés des marchés émergents d'Amérique latine, définies comme des sociétés possédant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leur activité dans un pays émergent d'Amérique latine, incluant sans s'y limiter le Brésil, le Mexique, le Chili, la Colombie et le Pérou.

Le Fonds peut en outre investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des liquidités et quasi-liquidités ou d'autres types de valeurs mobilières que celles susmentionnées, y compris dans les titres de participation de sociétés situées dans des pays autres que les pays émergents d'Amérique latine.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des actions privilégiées, des certificats de titres en dépôt américains et internationaux, d'autres titres similaires dont des actions émises par placement privé ou lors d'une introduction en Bourse sur les marchés émergents d'Amérique latine ainsi que des instruments indexés sur des actions, à titre accessoire, comme des *warrants*, des obligations et droits indexés sur actions et des obligations convertibles dont la valeur est dérivée de celle de ces actions.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et se base sur des recherches fondamentales pour choisir les titres appropriés, tout en se concentrant sur une analyse macro-économique des risques liés aux pays afin de déterminer son allocation géographique.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Morgan Stanley Capital International (« MSCI ») Emerging Markets Latin America (indice « MSCI EM Latin America IMI »).

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements sur les marchés émergents en termes régionaux ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ;
- peuvent temporairement supporter des pertes importantes ; et

- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Taux de change
- Marchés émergents
- Concentration géographique
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Concentration du portefeuille

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de dividendes	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D (USD)		USD	Distribution	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,20% p.a.	4%	Aucune com. de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
I/A(EUR)	1,20% p.a.			100000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,20% p.a.			100 000 GBP	1 Action
I/D(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	1 Action
I/D(GBP)	1,20% p.a.			100 000 GBP	1 Action
R/A(USD)	2,20% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	2,20% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(GBP)	2,20% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/D(USD)	2,20% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(GBP)	2,20% p.a.			1 000 GBP	1 Action
RE/A(USD)	2,70% p.a.			2%	Aucun
RE/A(EUR)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,75% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun	Aucune
C/D (USD)	2,75% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management.

Emerise Pacific Rim Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Emerise Pacific Rim Equity Fund est d'offrir la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des sociétés opérant dans le bassin Pacifique.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des actions d'entreprises de la zone pacifique, définies comme des entreprises domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans un des pays couverts par l'indice Morgan Stanley Capital International (« MSCI ») Pacific Free ex Japan.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des liquidités et quasi-liquidités, ou d'autres types de titres que ceux décrits ci-dessus, y compris dans des actions d'entreprises situées dans des pays autres que ceux couverts par l'indice MSCI Pacific Free ex Japan. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds est activement géré. Le Gestionnaire Financier peut choisir des pondérations géographiques et des valeurs différentes de celles de l'indice MSCI Pacific Free ex Japan.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement et conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice MSCI Pacific Free ex Japan.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements par une exposition aux marchés actions asiatiques ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ;
- peuvent temporairement supporter des pertes importantes ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Taux de change
- Marchés émergents
- Concentration géographique
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Concentration du portefeuille

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
S/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,20% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
H-I/A(EUR)*	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,20% p.a.			100 000 GBP	1 Action
I/A(SGD)	1,20% p.a.			100 000 SGD	1 Action
I/D(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	1 Action
I/D(GBP)	1,20% p.a.			100 000 GBP	1 Action
R/A(USD)	1,80% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	1,80% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(GBP)	1,80% p.a.			1 000 GBP	1 Action
(R/A(SGD)	1,80% p.a.			1 000 SGD	1 Action
R/D(USD)	1,80% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(GBP)	1,80% p.a.			1 000 GBP	1 Action
S/A(USD)	1,00% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/A(EUR)	1,00% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
S/A(GBP)	1,00% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
S/A(SGD)	1,00% p.a.			20 000 000 SGD	20 000 000 SGD
S/D(USD)	1,00% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/D(GBP)	1,00% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
RE/A(USD)	2,40% p.a.			2%	Aucun
RE/A(EUR)	2,40% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,20% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun	Aucune
C/D(USD)	2,20% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune

* Les Actions de classe H sont couvertes en calculant (i) la part des actifs du Fonds imputable aux Actions de classe H concernées et (ii) la part de ces actifs libellée dans les principales devises du portefeuille du Fonds différant de la devise de cotation des Actions de classe H concernées. Cette part des actifs, une fois calculée, est couverte dans la devise de cotation de la classe des Actions, sachant que cette couverture est ajustée en fonction de la pondération de la devise correspondante au sein d'un indice approprié (l'« Indice »). Cet ajustement se fait conformément aux pondérations des devises au sein de l'Indice, que le portefeuille du Fonds soit sous-pondéré ou surpondéré sur ces devises par rapport à l'Indice. En outre, la Société de gestion fait en sorte que l'exposition au change ne dépasse pas 102% de la valeur d'inventaire nette de la classe d'Actions concernée.

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J-1 à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour ouvrable bancaire complet suivant. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le deuxième jour ouvrable bancaire complet suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management Asia Limited.

Harris Associates Concentrated U.S. Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Harris Associates Concentrated U.S. Equity Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans un nombre restreint d'entreprises américaines.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans les actions d'entreprises américaines, définies comme possédant leur siège social ou exerçant l'essentiel de leur activité aux États-Unis.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des valeurs mobilières autres que celles susmentionnées, y compris dans celles de sociétés non américaines. Il peut en outre engager jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions dans lesquels le Fonds investit peuvent inclure des actions ordinaires, des actions privilégiées et des instruments liés à des actions. À titre accessoire, le Fonds peut investir dans des obligations indexées sur actions (c'est-à-dire des instruments de créance dont le versement final dépend du rendement de l'action sous-jacente) et des obligations convertibles dont la valeur est corrélée à celle d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, d'instruments liés à des actions, d'obligations indexées sur actions ou d'autres titres liés à des actions. Le Fonds peut également investir dans des certificats de titres en dépôt (titres négociés sur une place boursière locale mais représentant des actions émises par une société cotée à l'étranger) en lien avec des actions ordinaires, des actions privilégiées, des instruments liés à des actions, des obligations indexées sur actions ou d'autres titres liés à des actions, et ce à titre accessoire.

Le Fonds est activement géré et vise à détenir un nombre de titres restreint, pour un portefeuille concentré. Il détient généralement environ 20 titres au sein de son portefeuille. En investissant dans un nombre de titres restreint, le Fonds peut être moins diversifié que les fonds qui investissent dans un grand nombre de titres. Le Fonds s'appuie sur une analyse fondamentale de sélection des titres, se focalisant sur les actions que le Gestionnaire Financier considère négociées à une importante décote par rapport à leur valeur sous-jacente. Le Fonds peut investir dans les titres de grandes, moyennes et petites entreprises.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut détenir un montant important de son actif dans des liquidités et/ou investir dans des titres de créance à court terme, des dépôts à terme ou des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Standard & Poor's 500 (« S&P 500 »).

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent une exposition aux marchés actions américains ;
- visent un portefeuille concentré ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Concentration du portefeuille
- Risque de croissance/rendement : investissements axés sur le rendement
- Taux de change (pour les investissements non réalisés en dollars US)
- Concentration géographique

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
N/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
F/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum	
I/A(USD)	1,25% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action	
I/A(EUR)	1,25% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
I/A(GBP)	1,25% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
I/A(CHF)	1,25% p.a.			100 000 CHF	1 Action	
I/D(USD)	1,25% p.a.			100 000 USD	1 Action	
H-I/A(EUR)	1,25% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
H-I/A(GBP)	1,25% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
H-I/A(CHF)	1,25% p.a.			100 000 CHF	1 Action	
R/A(USD)	2,10% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/A(EUR)	2,10% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
R/A(GBP)	2,10% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
R/D(USD)	2,10% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/D(GBP)	2,10% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
N/A(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	Aucune	
H-N/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	Aucune	
H-N/A(GBP)	1,20% p.a.			50 000 GBP	Aucune	
S/A(USD)	0,85% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD	
S/A(EUR)	0,85% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR	
S/A(GBP)	0,85% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
S/A(CHF)	0,85% p.a.			15 000 000 CHF	15 000 000 CHF	
S/D(USD)	0,85% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD	
H-S/A(EUR)	0,85% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR	
H-S/A(GBP)	0,85% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
H-S/A(CHF)	0,85% p.a.			15 000 000 CHF	15 000 000 CHF	
RE/A(USD)	2,70% p.a.			2%	Aucun	Aucune
RE/A(EUR)	2,70% p.a.			2%	Aucun	
H-RE/A(EUR)	2,70% p.a.			2%	Aucun	Aucune
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.			Aucune		Aucun
C/A(USD)	2,55% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	1 000 USD	Aucune	
C/D(USD)	2,55% p.a.	Aucune		1 000 USD	Aucune	
F/A(USD)	1,40% p.a.	Aucune	Aucune	Aucun	Aucune	

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Harris Associates L.P.

Harris Associates Global Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Harris Associates Global Equity Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés du monde entier.

Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif total dans des actions internationales.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total en trésorerie, équivalents de trésorerie ou autres types de titres que ceux décrits ci-dessus.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré. Le Fonds s'appuie sur une analyse fondamentale de sélection des titres, se focalisant sur les actions que le Gestionnaire Financier considère négociées à une importante décote par rapport à leur valeur sous-jacente.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Morgan Stanley Capital International World (« MSCI World »).

Classe d'Actions avec couverture tactique : TH-S/A(SGD) : la « couverture tactique » associée à cette Classe d'Actions est une couverture défensive. Il est prévu de mettre en œuvre cette couverture de change si le Gestionnaire Financier estime, principalement en fonction de la « parité des pouvoirs d'achat », que la devise d'un actif (autre que le dollar de Singapour) est surévaluée de 20% ou plus par rapport à sa valeur estimée face au dollar de Singapour. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que cette couverture n'est pas mise en œuvre de façon systématique mais à la discrétion du Gestionnaire Financier et que, pour cette raison, toutes les expositions à des devises jugées surévaluées ne sont pas nécessairement couvertes. Avec cette couverture tactique, la Classe d'Actions sera couverte dans une mesure comprise entre 0% et 100% par rapport à la devise de référence du Fonds.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent une exposition aux marchés actions internationaux ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon de moyen à long terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Risque de croissance/rendement : investissements axés sur le rendement
- Taux de change
- Investissement international
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Concentration du portefeuille

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(AUD)		AUD	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
N/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
S/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
S/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(AUD)		AUD	Capitalisation	Non cotée
TH-S/A(SGD)*		SGD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S1/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)	USD	Distribution	Non cotée	
F/A(USD)	USD	Capitalisation	Non cotée	
P/A(SGD)	SGD	Capitalisation	Non cotée	

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,40% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
H-I/A(EUR)	1,40% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(EUR)	1,40% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,40% p.a.			100 000 GBP	1 Action
I/A(AUD)	1,40% p.a.			150 000 AUD	1 Action
I/A(SGD)	1,40% p.a.			100 000 SGD	1 Action
I/D(USD)	1,40% p.a.			100 000 USD	1 Action
I/D(GBP)	1,40% p.a.			100 000 GBP	1 Action
R/A(USD)	2,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	2,15% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(GBP)	2,15% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/A(SGD)	2,15% p.a.			1 000 SGD	1 Action
R/D(USD)	2,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(GBP)	2,15% p.a.			1 000 GBP	1 Action
N/A(USD)	1,40% p.a.			100 000 USD	Aucune
H-N/A(EUR)	1,40% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/A(GBP)	1,40% p.a.			50 000 GBP	Aucune
S/A(USD)	0,80% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/A(EUR)	0,80% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
S/A(GBP)	0,80% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP
S/A(SGD)	0,80% p.a.			20 000 000 SGD	20 000 000 SGD
S/D(USD)	0,80% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/D(EUR)	0,80% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
S/D(GBP)	0,80% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP
H-S/A(EUR)	0,80% p.a.	15 000 000 EUR	15 000 000 EUR		
H-S/A(AUD)	0,80% p.a.	20 000 000 AUD	20 000 000 AUD		
TH-S/A(SGD)*	0,80% p.a.	20 000 000 SGD	20 000 000 SGD		
S1/A(EUR)	0,72% p.a.	4%	250 000 000 EUR	250 000 000 EUR	
RE/A(USD)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
RE/A(EUR)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
H-RE/A(EUR)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,95% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun	Aucune
C/D(USD)	2,95% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
F/A(USD)	1,35% p.a.	Aucune	Aucune	Aucun	Aucune
P/A(SGD)	1,75% p.a.	3%	Aucune	Aucun	Aucune

*Facteur de risque lié à la Classe d'Actions TH :

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la méthodologie de couverture tactique (comme expliqué dans la politique d'investissement du Fonds ci-dessus) et sachant que cette couverture n'est pas mise en œuvre de façon systématique, la Classe d'Actions peut être entièrement couverte, partiellement couverte ou non couverte par rapport aux devises de certains actifs. En outre, la méthodologie de couverture tactique ne vise pas à maintenir une couverture permanente de la Classe d'Actions par rapport à la devise de référence du Fonds. En conséquence, la valeur de la Classe d'Actions peut subir les fluctuations des taux de change.

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Harris Associates L.P.

Harris Associates U.S. Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Harris Associates U.S. Equity Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans de grandes entreprises américaines.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans les actions de grandes entreprises américaines, définies pour le Fonds comme des sociétés affichant une capitalisation boursière de plus de 5 milliards de dollars et domiciliées ou exerçant l'essentiel de leurs activités économiques aux États-Unis.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des titres autres que ceux susmentionnés parmi lesquels des titres de sociétés non américaines ou de sociétés affichant une capitalisation boursière inférieure. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds est activement géré. Le Fonds s'appuie sur une analyse fondamentale de sélection des titres, se focalisant sur les actions que le Gestionnaire Financier considère négociées à une importante décote par rapport à leur valeur sous-jacente.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Standard & Poor's 500 (« S&P 500 »).

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent une exposition aux marchés actions américains par l'intermédiaire d'investissements dans de grandes capitalisations ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon de moyen à long terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Sociétés à grande capitalisation
- Risque de croissance/rendement : investissements axés sur le rendement
- Taux de change (pour les investissements non réalisés en dollars US)
- Concentration géographique
- Concentration du portefeuille

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
N/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
S/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
F/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-P/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum	
I/A(USD)	1,20% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action	
I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
I/A(GBP)	1,20% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
I/A(SGD)	1,20% p.a.			100 000 SGD	1 Action	
H-I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
I/D(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	1 Action	
I/D(GBP)	1,20% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
R/A(USD)	1,95% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/A(EUR)	1,95% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
R/A(GBP)	1,95% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
R/A(SGD)	1,95% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
H-R/A(SGD)	1,95% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
R/D(USD)	1,95% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/D(GBP)	1,95% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
N/A(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	Aucune	
H-N/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	Aucune	
H-N/A(GBP)	1,20% p.a.			50 000 GBP	Aucune	
S/A(USD)	0,70% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD	
S/A(EUR)	0,70% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR	
S/A(GBP)	0,70% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
S/A(SGD)	0,70% p.a.			20 000 000 SGD	20 000 000 SGD	
H-S/A(EUR)	0,70% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR	
S/D(USD)	0,70% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD	
S/D(GBP)	0,70% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
RE/A(USD)	2,60% p.a.			2%	Aucun	Aucune
RE/A(EUR)	2,60% p.a.			2%	Aucun	Aucune
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.			Aucune	Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,55% p.a.			Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun
C/D(USD)	2,55% p.a.	Aucune	Aucun	Aucune		
F/A(USD)	1,65% p.a.	Aucune	Aucune	Aucun	Aucune	
H-P/A(SGD)	1,75% p.a.	3%	Aucune	Aucun	Aucune	

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Harris Associates L.P.

IDFC India Equities Fund

Objectif d'investissement

L'Objectif d'investissement du Fonds IDFC India Equities Fund est de susciter une appréciation du capital au moyen principalement d'actions et de titres rattachés aux actions.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des entreprises indiennes.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des actions ou des titres rattachés à des actions d'entreprises domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques en Inde ; et/ou de holdings qui ont placé la majeure partie de leur participation dans des entreprises domiciliées en Inde. Le Fonds investira dans des actions d'entreprises aux capitalisations multiples avec une préférence pour les entreprises à forte ou moyenne capitalisation.

Le Fonds peut investir dans des titres cotés en Inde et des instruments/titres extraterritoriaux émis par des entreprises domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques en Inde et cotés sur d'autres marchés réglementés.

Le Fonds peut investir à titre accessoire sur les obligations convertibles dont la valeur découle de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme ou des types de titres autres que ceux décrits ci-dessus. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré. La devise de référence du Fonds est le dollar US.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement et conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des contrats de mise ou de prise en pension, tel que décrit dans « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, dont les instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds poursuit une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Morgan Stanley Capital International India (« MSCI India »).

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent l'exposition aux marchés des actions indiens ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ;

- peuvent temporairement supporter des pertes importantes ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés au moyen de la méthode « Approche par les engagements », qui est décrite dans « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » – « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Taux de change
- Marchés émergents
- Concentration géographique
- Concentration du portefeuille
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Risque opérationnel

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce chapitre décrit également les autres risques liés à l'investissement dans ce Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,30% p.a.	4%	Aucune com. de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 action
I/A(EUR)	1,30% p.a.			100 000 EUR	1 action
I/A(GBP)	1,30% p.a.			100 000 GBP	1 action
I/A(SGD)	1,30% p.a.			100 000 SGD	1 action
H-I/A(EUR)	1,30% p.a.			100 000 EUR	100 000 EUR
R/A(USD)	1,80% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	1,80% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(GBP)	1,80% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/A(SGD)	1,80% p.a.			1 000 SGD	1 Action
R/D(USD)	1,80% p.a.			1 000 USD	1 Action
H-R/A(EUR)	1,80% p.a.			1 000 EUR	1 Action
RE/A(USD)	2,50% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
RE/A(EUR)	2,50% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion n'est facturée sur cette classe d'Actions.	Aucune	Aucun	Aucun	Aucune

Natixis International Funds (Lux) I

	Toutefois, d'autres frais sont imputables à cette classe d'Actions, comme les frais de dossier et les droits de garde qui s'élèvent à 0,35% p.a.				
--	--	--	--	--	--

Souscriptions et rachats du Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire entier à Luxembourg et Singapour et les jours ouvrables de la bourse de Bombay et/ou la bourse nationale à Bombay (à l'exception des samedi et dimanche)	J* Chaque jour ouvrable bancaire entier à Luxembourg et Singapour et les jours ouvrables de la bourse de Bombay et/ou la bourse nationale à Bombay (à l'exception des samedi et dimanche)	J-1 à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = Jour où la demande de souscription, rachat ou conversion est traitée par l'agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite de n'importe quel jour ouvrable bancaire entier au Luxembourg et les jours ouvrables de la bourse de Bombay et/ou la bourse nationale à Bombay (à l'exception des samedi et dimanche) seront traitées le jour ouvrable bancaire entier suivant. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire entier suivant.

Gestionnaire Financier et Conseiller en investissements du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management Asia Limited et son Conseiller en investissements est IDFC Investment Advisors Limited.

Loomis Sayles U.S. Research Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles U.S. Research Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des sociétés américaines et se concentre sur les grands émetteurs.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans les actions d'entreprises américaines, définies comme entreprises domiciliées ou exerçant l'essentiel de leur activité aux États-Unis.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans les actions de sociétés non américaines. Il peut en outre engager jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds est activement géré. La stratégie d'investissement repose sur une approche analytique de sélection des investissements de « style neutre » (c'est-à-dire qui ne privilégie ni les valeurs de croissance, ni celles de rendement).

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement et conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Standard & Poor's 500 (« S&P 500 »).

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent une exposition aux marchés actions américains « de base » ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon de moyen à long terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Sociétés à grande capitalisation
- Taux de change (pour les investissements non réalisés en dollars US)
- Concentration géographique
- Concentration du portefeuille

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
N/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,00% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
I/A(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/D(USD)	1,00% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/A(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/A(SGD)	1,00% p.a.			100 000 SGD	1 Action
R/A(USD)	1,70% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	1,70% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/D(USD)	1,70% p.a.			1 000 USD	1 Action
H-R/A(SGD)	1,70% p.a.			1 000 SGD	1 Action
N/A(USD)	1,00% p.a.			100 000 USD	Aucune
H-NA(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/A(GBP)	1,00% p.a.			50 000 GBP	Aucune
S/A(USD)	0,75% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/A(EUR)	0,75% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
H-S/A(EUR)	0,75% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
RE/A(USD)	2,30% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune	Aucun	Aucune	
C/A(USD)	2,40% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun	Aucune
C/D(USD)	2,40% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Natixis Europe Smaller Companies Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Natixis Europe Smaller Companies Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans de petites entreprises européennes.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des actions de petites entreprises européennes, définies comme des sociétés affichant une capitalisation boursière comprise entre 300 millions et 8 milliards d'euros et possédant leur siège social ou exerçant l'essentiel de leur activité en Europe. Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des titres autres que ceux décrits ci-dessus ainsi que dans des instruments du marché monétaire, des liquidités et quasi-liquidités. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré et utilise une analyse fondamentale de sélection des titres privilégiant les sociétés dont les bénéfices semblent croître à un rythme plus soutenu et plus durable que la moyenne.

Le Fonds est éligible au plan d'épargne français appelé « PEA » pour les investisseurs français (le Fonds est en permanence investi à 80% au moins en titres ou droits éligibles au PEA).

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et des quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, ainsi que dans des actions émises par des entreprises dont les valorisations sont inférieures à leur valeur intrinsèque à long terme, si le Gestionnaire Financier estime que cela peut servir au mieux les intérêts du Fonds et des Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Morgan Stanley Capital International Europe Small Cap Index (« MSCI Europe Small Cap Index »).

Historique

Le Fonds est le produit de la fusion des Fonds Natixis Europe Small Cap Fund et Natixis Europe Mid Cap Fund, compartiments de Natixis International Funds (Lux) I jusqu'au 31 janvier 2008, gérés par Natixis Asset Management. Le Fonds bénéficie de l'historique de performance du Fonds Natixis Europe Small Cap Fund.

Les investisseurs sont priés de noter que la performance passée n'est pas nécessairement garante des résultats futurs.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent une exposition aux marchés actions européens par l'intermédiaire d'investissements dans de petites capitalisations ;
- peuvent accepter un degré de risque supérieur à celui des fonds en actions investissant dans de plus grandes entreprises ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ; et
- peuvent temporairement supporter des pertes importantes.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Sociétés à petite capitalisation
- Risque de croissance/rendement : investissements axés sur la croissance
- Taux de change
- Concentration géographique

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(EUR)	EUR	EUR	Capitalisation	Cotée
I/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
I/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-I/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/A(SEK)		SEK	Capitalisation	Non cotée
R/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
N/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
Q/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(EUR)	1,20% p.a.	4%	Aucune	100 000 EUR	1 Action
I/A(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	1 Action
I/A(SGD)	1,20% p.a.			100 000 SGD	1 Action
I/D(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/A(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	2,20% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(USD)	2,20% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(SGD)	2,20% p.a.			1 000 SGD	1 Action
R/A(SEK)	2,20% p.a.			5 000 SEK	1 Action
R/D(EUR)	2,20% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/A(USD)	2,20% p.a.			1 000 USD	1 Action
N/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/A(GBP)	1,20% p.a.			50 000 GBP	Aucune
RE/A(EUR)	2,70% p.a.			2%	Aucun
H-RE/A(USD)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(EUR)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management.

Snyder U.S. Small Cap Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Snyder U.S. Small Cap Equity Fund est d'offrir une croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans de petites entreprises américaines. Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans les actions de petites entreprises américaines, définies comme des sociétés possédant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques aux États-Unis, et affichant une capitalisation boursière inférieure ou égale à 5 milliards de dollars.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des valeurs mobilières autres que celles susmentionnées, y compris dans les titres de participation de sociétés non américaines ou dont la capitalisation boursière est plus grande. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des *Real estate investment trusts* (« REIT ») à capital fixe, des actions privilégiées convertibles, des introductions en bourse, des transactions conditionnées par la date d'émission des titres, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt pour ces titres de participation,

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et se base sur des recherches fondamentales pour choisir les titres appropriés, recherchant principalement des sociétés dont les valorisations sont inférieures à leur valeur intrinsèque à long terme.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement et conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, ainsi que dans des obligations émises par le gouvernement américain ou l'une de ses agences, des obligations d'entreprises *investment grade*, des effets de commerce ou des certificats de dépôt, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Russell 2000.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent une exposition aux marchés actions américains par l'intermédiaire d'investissements dans de petites capitalisations ;
- peuvent accepter un degré de risque supérieur à celui des fonds en actions investissant dans de plus grandes entreprises ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ; et
- peuvent temporairement supporter des pertes importantes.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Valeurs immobilières et REIT
- Sociétés de petite capitalisation
- Taux de change (pour les investissements non libellés en USD)
- Concentration géographique
- Concentration du portefeuille

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds. Cette section décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de dividendes	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
N/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,25% p.a.	4%	Aucune com. de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
I/A(EUR)	1,25% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,25% p.a.			50 000 GBP	1 Action
I/A(CHF)	1,25% p.a.			100 000 CHF	1 Action
I/A(SGD)	1,25% p.a.			100 000 SGD	1 Action
R/A(USD)	1,95% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	1,95% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(GBP)	1,95% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/A(CHF)	1,95% p.a.			1 000 CHF	1 Action
R/A(SGD)	1,95% p.a.			1 000 SGD	1 Action
N/A(USD)	1,25% p.a.			100 000 USD	Aucune
H-N/A(EUR)	1,25% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/A(GBP)	1,25% p.a.			50 000 GBP	Aucune
RE/A(USD)	2,25% p.a.			2%	Aucun
S/A(USD)	0,90% p.a.	4%	15 000 000 USD	15 000 000 USD	
S/A(EUR)	0,90% p.a.		15 000 000 EUR	15 000 000 EUR	
S/A(GBP)	0,90% p.a.		7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
S/A(SGD)	0,90% p.a.		15 000 000 SGD	15 000 000 SGD	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,25% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Snyder Capital Management, L.P.

Vaughan Nelson U.S. Mid Cap Equity Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Vaughan Nelson U.S. Mid Cap Equity Fund est de faire croître le capital sur le long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des entreprises américaines de petite ou de moyenne capitalisation.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des titres de participation, principalement ceux d'entreprises négociées sur des places boursières américaines et dont la capitalisation boursière, au moment de l'achat, est inférieure ou égale à 20 milliards de dollars.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des titres autres que ceux susmentionnés, y compris dans les titres de participation d'entreprises dont la capitalisation boursière est plus grande. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des fonds de placement immobilier cotés (« REIT ») à capital fixe, des titres préférentiels convertibles, des introductions en bourse, des transactions conditionnées par la date d'émission des titres, des instruments liés à des actions à titre accessoire tels que warrants, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des titres de participation concernés, et des certificats de titres en dépôt pour ces titres de participation.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et se base sur des recherches fondamentales pour choisir les titres appropriés, recherchant principalement des sociétés dont les valorisations sont inférieures à leur valeur intrinsèque à long terme.

Le Gestionnaire Financier recherche des entreprises présentant les caractéristiques suivantes (sachant toutefois que toutes les entreprises sélectionnées n'auront pas nécessairement ces attributs) :

- Sociétés dont le rendement du capital est positif et dont les rendements sont stables ou augmentent ;
- Sociétés dont la valorisation présente une décote par rapport à la valeur de l'actif ;
- Sociétés dont les dividendes sont attrayants et viables.

Pour choisir les investissements du Fonds, le Gestionnaire Financier utilise généralement les stratégies suivantes :

- Philosophie d'investissement consistant à choisir les titres qui se vendent à une valeur relativement faible compte tenu des fondamentaux commerciaux, de l'analyse des marges économiques et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ;
- Sélection d'entreprises qui, selon le Gestionnaire Financier, sont délaissées ou mal comprises par les investisseurs ;
- Limitation de l'univers d'investissement grâce à des filtres axés sur la valeur, afin de ramener l'univers de recherche aux entreprises dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 20 milliards de dollars ;
- Analyse fondamentale permettant de construire un portefeuille qui, selon le Gestionnaire Financier, rassemble des sociétés de qualité capables de faire augmenter le cours de leurs actions de manière significative sur une période de trois ans ;
- Vente de tout titre atteignant le cours cible calculé par le Gestionnaire Financier, ou lorsque l'émetteur présente un changement de situation financière, des pressions concurrentielles, une stratégie de gestion inappropriée ou des forces internes ou externes réduisant les rendements attendus en fonction du scénario d'investissement.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement et conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, ainsi que dans des titres de créance émis par le gouvernement américain ou l'une de ses agences, des obligations d'entreprises de la catégorie *investment grade*, des effets de commerce ou des certificats de dépôt, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds suit une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Russell 2500™.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent une exposition aux marchés américains des actions en investissant dans les actions d'entreprises de petite et de moyenne capitalisation ;
- peuvent accepter un degré de risque supérieur à celui des fonds en actions investissant dans de plus grandes entreprises ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ; et
- peuvent temporairement supporter des pertes importantes.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- | | |
|--|--|
| • Actions | • Taux de change (pour les investissements non libellés en USD) |
| • Valeurs immobilières et REIT (fonds de placement immobilier cotés) | • Concentration géographique |
| • Entreprises de petite capitalisation | • Risque de croissance/rendement : investissements axés sur le rendement |

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à tout investissement dans le Fonds.

Caractéristiques
Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
N/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,20% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,20% p.a.			50 000 GBP	1 Action
H-I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
R/A(USD)	1,80% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(GBP)	1,80% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/D(USD)	1,80% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(GBP)	1,80% p.a.			1 000 GBP	1 Action
N/A(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	Aucune
H-N/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/A(GBP)	1,20% p.a.	50 000 GBP	Aucune		
S/A(USD)	1,00% p.a.	2%	Aucune commission de rachat Aucune CED	15 000 000 USD	15 000 000 USD
RE/A(USD)	2,70% p.a.			Aucun	Aucune
RE/A(EUR)	2,70% p.a.			Aucun	Aucune
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,95% p.a.	Aucune	Aucune commission de rachat CED – 1%	Aucun	Aucune
C/D(USD)	2,95% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Vaughan Nelson Investment Management, L.P.

Natixis International Funds (Lux) I

Vaughan Nelson U.S. Small Cap Value Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Vaughan Nelson U.S. Small Cap Value Fund est la croissance du capital à long terme.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans de petites entreprises américaines.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans les actions de petites entreprises américaines, définies comme des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques aux États-Unis et affichant une capitalisation boursière inférieure ou égale à 5 milliards de dollars.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des titres autres que ceux susmentionnés parmi lesquels des titres de sociétés non américaines ou de sociétés affichant une capitalisation boursière supérieure. Le Fonds peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des organismes de placement collectif, dont des IShares® représentant des actions d'*exchange traded funds*.

Les investissements en actions du Fonds peuvent inclure des actions ordinaires, des *Real estate investment trusts* (« REIT ») à capital fixe, des titres préférentiels convertibles, des introductions en bourse, des transactions conditionnées par la date d'émission des titres, des instruments indexés sur actions à titre accessoire tels que *warrants*, obligations indexées sur actions et obligations convertibles dont la valeur est dérivée de la valeur des actions concernées, et des certificats de titres en dépôt.

Le Fonds est activement géré et emploie une analyse fondamentale de sélection des titres privilégiant les sociétés dont les valorisations sont inférieures à leur valeur intrinsèque à long terme.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et d'investissement et conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, ainsi que dans des obligations émises par le gouvernement américain ou l'une de ses agences, des obligations d'entreprises *investment grade*, des effets de commerce ou des certificats de dépôt, si le Gestionnaire Financier estime que cela peut servir au mieux les intérêts du Fonds et des Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Russell 2000 Value.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- recherchent une exposition aux marchés actions américains par l'intermédiaire d'investissements dans de petites capitalisations ;
- peuvent accepter un degré de risque supérieur à celui des fonds en actions investissant dans de plus grandes entreprises ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ; et
- peuvent temporairement supporter des pertes importantes.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Actions
- Valeurs immobilières et REIT
- Sociétés à petite capitalisation
- Risque de croissance/rendement : investissements axés sur le rendement
- Taux de change (pour les investissements non réalisés en dollars US)
- Concentration géographique
- Concentration du portefeuille

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,20% p.a.	4%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 USD	1 Action
I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,20% p.a.			50 000 GBP	1 Action
I/D(USD)	1,20% p.a.			100 000 USD	1 Action
I/D(GBP)	1,20% p.a.			50 000 GBP	1 Action
H-I/A(EUR)	1,20% p.a.			100 000 EUR	1 Action
R/A(USD)	1,80% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(GBP)	1,80% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/D(USD)	1,80% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(GBP)	1,80% p.a.			1 000 GBP	1 Action
S/A(USD)	1,00% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/D(USD)	1,00% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
RE/A(USD)	2,70% p.a.			2%	Aucun
RE/A(EUR)	2,70% p.a.	2%	Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,95% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun	Aucune
C/D(USD)	2,95% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Vaughan Nelson Investment Management, L.P.

FONDS OBLIGATAIRES

Loomis Sayles Duration Hedged Global Corporate Bond Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Duration Hedged Global Corporate Bond Fund est de dégager un rendement total important en combinant des revenus et une appréciation du capital.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit dans le monde entier, principalement dans des titres obligataires d'entreprises *investment grade*.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des obligations et autres titres obligataires émis par des entreprises dont la notation est *investment grade*, et ce dans le monde entier. Le Fonds peut investir dans des titres à taux variable, des titres à coupon zéro, des effets de commerce, des titres régis par la « Regulation S », des titres régis par la « Rule 144A » et des titres convertibles émis par des entreprises. Les titres obligataires *investment grade* sont des titres dont la notation est au moins égale à BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou à une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables. Le Fonds peut investir dans des titres de toute échéance. Toutefois, afin de réduire la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt, le Gestionnaire Financier peut chercher à limiter la durée du portefeuille du Fonds à une fourchette comprise entre pas plus d'1 an et pas moins de -1 an, par le biais d'instruments financiers dérivés sur des taux d'intérêt. Les titres peuvent être libellés dans n'importe quelle devise.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des liquidités, des instruments du marché monétaire ou des titres autres que ceux susmentionnés, dont des titres émis par des organismes supranationaux (comme la Banque mondiale), des gouvernements souverains ou leurs agences, ainsi que dans des obligations d'État provinciales ou régionales. Le Fonds ne peut pas investir plus de 20% de son actif total dans des titres adossés à des prêts hypothécaires ou à des actifs.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15% de son actif total dans des titres de moindre qualité (catégorie inférieure à *investment grade*). Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif total dans des actions privilégiées, des actions ordinaires versant des dividendes et d'autres titres de participation, jusqu'à 10% de son actif total dans des prêts bancaires satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré et emploie une stratégie analytique dans sa sélection de secteurs et de titres, ses principales sources de rendement. Les allocations géographique et monétaire ainsi que le positionnement sur la courbe de taux sont des sources secondaires de rendement. Les investissements du Fonds peuvent être soumis à des critères supplémentaires, incluant sans s'y limiter des considérations éthiques, des pratiques environnementales et la vente de certains produits.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme, des options ou des swaps, ainsi qu'à des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous. Le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en initiant, entre autres, des CDS (*credit default swaps*, contrats d'échange de défaut de crédit) afin de vendre et d'acheter de la protection.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas automatiquement à son objectif d'investissement.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements obligataires au moyen d'émetteurs de titres de crédit du monde entier, tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt ;
- souhaitent obtenir des rendements supérieurs à ceux de portefeuilles d'obligations d'État traditionnels ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ; et
- peuvent supporter des pertes temporaires.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- | | |
|--|---|
| • Titres de créance | • Taux de change |
| • Fluctuations des taux d'intérêt | • Investissement international |
| • Risque de crédit | • Changements de législation et/ou de régimes fiscaux |
| • Titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs | • Instruments financiers dérivés |
| • Titres dont la notation est inférieure à <i>investment grade</i> | • Risque de contrepartie |

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de dividendes	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/A(USD)*		USD	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(GBP)*		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(NOK)*		NOK	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SEK)*		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SGD)*		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-I/D(USD)*		USD	Distribution	Non cotée
H-I/D(EUR)*		EUR	Distribution	Non cotée
H-I/D(GBP)*		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-R/A(USD)*		USD	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(NOK)*		NOK	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SEK)*		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SGD)*		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-R/D(USD)*		USD	Distribution	Non cotée
H-R/D(EUR)*		EUR	Distribution	Non cotée
H-R/D(GBP)*		GBP	Distribution	Non cotée
H-R/D(SGD)*		SGD	Distribution	Non cotée
N/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-N/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-N/D(USD)*		USD	Distribution	Non cotée
H-N/D(EUR)*		EUR	Distribution	Non cotée
H-N/D(GBP)*		GBP	Distribution	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(USD)*		USD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)*		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(NOK)*		NOK	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SEK)*		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SGD)*		SGD	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-Q/A(NOK)*		NOK	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	0,70% p.a.	3%	Aucune	100 000 USD	1 Action
I/D(USD)	0,70% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/A(USD)*	0,70% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/A(EUR)*	0,70% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/A(GBP)*	0,70% p.a.			100 000 GBP	1 Action
H-I/A(CHF)*	0,70% p.a.			100 000 CHF	1 Action
H-I/A(NOK)*	0,70% p.a.			500 000 NOK	1 Action
H-I/A(SEK)*	0,70% p.a.			500 000 SEK	1 Action
H-I/A(SGD)*	0,70% p.a.			100 000 SGD	1 Action
H-I/D(USD)*	0,70% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/D(EUR)*	0,70% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/D(GBP)*	0,70% p.a.			100 000 GBP	1 Action
R/A(USD)	1,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(USD)	1,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
H-R/A(USD)*	1,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
H-R/A(EUR)*	1,15% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/A(CHF)*	1,15% p.a.			1 000 CHF	1 Action
H-R/A(NOK)*	1,15% p.a.			5 000 NOK	1 Action
H-R/A(SEK)*	1,15% p.a.			5 000 SEK	1 Action
H-R/A(SGD)*	1,15% p.a.			1 000 SGD	1 Action
H-R/D(USD)*	1,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
H-R/D(EUR)*	1,15% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/D(GBP)*	1,15% p.a.			1 000 GBP	1 Action
H-R/D(SGD)*	1,15% p.a.			1 000 SGD	1 Action
N/D(USD)	0,80% p.a.			100 000 USD	Aucune
H-N/A(CHF)*	0,80% p.a.			100 000 CHF	Aucune
H-N/D(USD)*	0,80% p.a.			100 000 USD	Aucune
H-N/D(EUR)*	0,80% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/D(GBP)*	0,80% p.a.			100 000 GBP	Aucune
S/A(USD)	0,35% p.a.			5 000 000 USD	5 000 000 USD
H-S/A(USD)*	0,35% p.a.			5 000 000 USD	5 000 000 USD
H-S/A(EUR)*	0,35% p.a.			5 000 000 EUR	5 000 000 EUR
H-S/A(GBP)*	0,35% p.a.			5 000 000 GBP	5 000 000 GBP
H-S/A(CHF)*	0,35% p.a.	5 000 000 CHF	5 000 000 CHF		
H-S/A(NOK)*	0,35% p.a.	15 000 000 NOK	15 000 000 NOK		
H-S/A(SEK)*	0,35% p.a.	15 000 000 SEK	15 000 000 SEK		
H-S/A(SGD)*	0,35% p.a.	5 000 000 SGD	5 000 000 SGD		
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,28% p.a.	Aucune	Aucune	Aucun	Aucune
H-Q/A(NOK)*					

* Les Actions de classe H sont couvertes en calculant (i) la part des actifs du Fonds imputable aux Actions de classe H concernées et (ii) la part de ces actifs libellée dans les principales devises du portefeuille du Fonds différant de la devise de cotation des Actions de classe H concernées. Cette part des actifs, une fois calculée, est couverte dans la devise de cotation de la classe des Actions, sachant que cette couverture est ajustée en fonction de la pondération de la devise correspondante au sein d'un indice approprié (l'« Indice »). Cet ajustement se fait conformément aux pondérations des devises au sein de l'Indice, que le portefeuille du Fonds soit sous-pondéré ou surpondéré sur ces devises par rapport à l'Indice. En outre, la Société de gestion fait en sorte que l'exposition au change ne dépasse pas 102% de la valeur d'inventaire nette de la classe d'Actions concernée.

Si une souscription ou un rachat représente plus de 10% de la valeur d'inventaire nette du Fonds à une quelconque date de souscription ou de rachat, et dans la mesure où la Société de gestion le juge dans le meilleur intérêt du Fonds, un prélèvement de dilution supplémentaire de 2% maximum peut être appliqué, à la discrétion de la Société de gestion, à cette souscription ou ce rachat.

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Loomis Sayles Emerging Debt and Currencies Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles Emerging Debt and Currencies Fund est de dégager un rendement total important en combinant des revenus et une appréciation du capital.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit majoritairement dans titres obligataires et instruments du marché monétaire libellés en devises des pays émergents et en dérivés de titres obligataires et devises des marchés émergents.

Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif total en : (a) titres obligataires et instruments du marché monétaire libellés en devises de pays émergents et émis par des émetteurs ayant leur siège social ou exerçant une part importante de leur activité dans des pays émergents ; et (b) dérivés indexés sur des titres obligataires d'émetteurs ayant leur siège social ou exerçant une part importante de leur activité dans des pays émergents et sur des devises de marchés émergents. Les titres obligataires et instruments du marché monétaire incluent lettres de change et obligations gouvernementales (souveraines et locales), valeurs émises par des États et des agences, autorités et agences sponsorisées internationales, obligations d'entreprises, dettes bancaires, produits structurés, obligations à option sur crédit, obligations à option sur devise et titres adossés à des actifs et prêts hypothécaires. Ces titres peuvent être assortis d'un taux fixe, variable, flottant ou indexé sur l'inflation. Les pays émergents incluent tout pays dont le Gestionnaire Financier estime que l'économie est émergente, en fonction de plusieurs facteurs (incluant sans s'y limiter le fait pour la Banque mondiale de classer le pays parmi les revenus faibles à moyens, la notation de la dette en monnaie étrangère du pays, la location géographique de ce dernier, sa stabilité politique et économique et le développement de ses marchés financiers et des capitaux). Les pays émergents incluent en général des pays situés en Amérique latine, en Asie, en Afrique, dans l'ex-Union soviétique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe, et notamment d'Europe de l'Est.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total en liquidités, instruments du marché monétaire ou titres autres que ceux susmentionnés, tels que des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements souverains ou des États membres de pays non émergents. Le Fonds ne peut pas investir plus de 25% de son actif total dans des obligations convertibles et ne peut pas investir plus de 10% de son actif total dans des actions et autres titres de participation. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré et recourt à une stratégie analytique de sélection de titres.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, des options, des swaps et des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous. Le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en initiant, entre autres, des CDS (*credit default swaps*, contrats d'échange de défaut de crédit) afin de vendre et d'acheter de la protection.

Le Fonds peut également conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice JP Morgan Government Bond Index - Emerging Markets Global Diversified.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements sur les marchés émergents internationaux ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| • Titres de créance | • Titres dont la notation est inférieure à <i>investment grade</i> |
| • Fluctuations des taux d'intérêt | • Investissement international |
| • Risque de crédit | • Changements de législation et/ou de régimes fiscaux |
| • Taux de change | • Liquidité |
| • Marchés émergents | • Instruments financiers dérivés |
| • Concentration géographique | • Risque de contrepartie |
| • Concentration du portefeuille | • Titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs |

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
I/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-N/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-N/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
S/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
S/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum	
I/A(USD)	1,00% p.a.	3%	Aucune	100 000 USD	1 Action	
I/A(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
I/A(GBP)	1,00% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
I/A(SGD)	1,00% p.a.			100 000 SGD	1 Action	
I/D(USD)	1,00% p.a.			100 000 USD	1 Action	
I/D(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
I/D(GBP)	1,00% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
I/D(SGD)	1,00% p.a.			100 000 SGD	1 Action	
H-I/A(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
R/A(USD)	1,60% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/A(EUR)	1,60% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
R/A(GBP)	1,60% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
R/A(SGD)	1,60% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
R/D(USD)	1,60% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/D(GBP)	1,60% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
R/D(SGD)	1,60% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
H-R/D(SGD)	1,60% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
H-N/D(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	Aucune	
H-N/D(GBP)	1,00% p.a.			50 000 GBP	Aucune	
S/A(USD)	0,70% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD	
S/A(EUR)	0,70% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR	
S/A(GBP)	0,70% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
S/A(SGD)	0,70% p.a.			20 000 000 SGD	20 000 000 SGD	
S/D(USD)	0,70% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD	
S/D(GBP)	0,70% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
S/D(SGD)	0,70% p.a.			20 000 000 SGD	20 000 000 SGD	
H-S/A(EUR)	0,70% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR	
RE/A(USD)	1,95% p.a.			2%	Aucun	Aucune
RE/D(EUR)	1,95% p.a.			2%	Aucun	Aucune
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,20% p.a.			Aucune		Aucun

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Loomis Sayles Global Credit Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles Global Credit Fund est de dégager un rendement total important en combinant des revenus et une appréciation du capital.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires de qualité supérieure d'entreprises du monde entier.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des obligations et autres titres obligataires connexes émis par des entreprises internationales dont la notation est *investment grade*. Les titres obligataires *investment grade* sont des titres dont la notation est au moins égale à BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou à une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des liquidités, des instruments du marché monétaire ou des titres autres que ceux décrits ci-dessus. Le Fonds ne peut investir plus de 20% de son actif total dans des titres adossés à des prêts hypothécaires ou à des actifs. Le Fonds n'achètera pas de titres dont la note est inférieure à *investment grade* mais pourra détenir un maximum de 5% de titres dont la note est inférieure à *investment grade* du fait de déclassements. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré et emploie une stratégie analytique dans sa sélection de secteurs et de titres, ses principales sources de rendement. Les allocations géographique et monétaire ainsi que le positionnement sur la courbe de taux sont des sources secondaires de rendement.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme, des options ou des swaps, ainsi qu'à des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous. Le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en initiant, entre autres, des CDS (*credit default swaps*, contrats d'échange de défaut de crédit) afin de vendre et d'acheter de la protection.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas automatiquement à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Barclays Capital Global Aggregate Credit.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en titres obligataires au moyen d'émetteurs du monde entier ;
- souhaitent obtenir des rendements supérieurs à ceux de portefeuilles d'obligations d'État traditionnels ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ; et
- peuvent supporter des pertes temporaires.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- | | |
|--|---|
| • Titres de créance | • Taux de change |
| • Fluctuations des taux d'intérêt | • Investissement international |
| • Risque de crédit | • Changements de législation et/ou de régimes fiscaux |
| • Titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs | • Instruments financiers dérivés |
| | • Risque de contrepartie |

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
I/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-I/A(USD)*		USD	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SGD)*		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-I/D(USD)*		USD	Distribution	Non cotée
H-I/D(GBP)*		GBP	Distribution	Non cotée
H-I/D(SGD)*		SGD	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/DM(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-R/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SEK)*		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-R/D(EUR)*		EUR	Distribution	Non cotée
H-R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-N/D(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/DM(GBP)*		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(AUD)		AUD	Capitalisation	Non cotée
S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
S/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
S/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-S/A(USD)*		USD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)*		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(AUD)*		AUD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SGD)*		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(NZD)*		NZD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SEK)		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(NOK)	NOK	Capitalisation	non cotée	
H-S/A(JPY)	JPY	Capitalisation	Non cotée	
H-S/D(USD)*	USD	Distribution	Non cotée	
H-S/D(GBP)*	GBP	Distribution	Non cotée	
H-S/D(SGD)*	SGD	Distribution	Non cotée	
Q/A(USD)	USD	Capitalisation	Non cotée	
H-Q/A(USD)*	USD	Capitalisation	Non cotée	
H-Q/A(GBP)*	GBP	Capitalisation	Non cotée	
H-Q/D(GBP)*	GBP	Distribution	Non cotée	
C/A(USD)	USD	Capitalisation	Non cotée	

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	0,70% p.a.	3%	Aucune	100 000 USD	1 Action
I/A(EUR)	0,70% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(SGD)	0,70% p.a.			100 000 SGD	1 Action
I/D(USD)	0,70% p.a.			100 000 USD	1 Action
I/D(GBP)	0,70% p.a.			50 000 GBP	1 Action
I/D(SGD)	0,70% p.a.			100 000 SGD	1 Action
H-I/A(USD)*	0,70% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/A(EUR)*	0,70% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/A(CHF)*	0,70% p.a.			100 000 CHF	1 action
H-I/A(SGD)*	0,70% p.a.			100 000 SGD	1 Action
H-I/D(USD)*	0,70% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/D(GBP)*	0,70% p.a.			50 000 GBP	1 Action
H-I/D(SGD)*	0,70% p.a.			100 000 SGD	1 Action
R/A(USD)	1,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(EUR)	1,15% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/A(SGD)	1,15% p.a.			1 000 SGD	1 Action
R/D(USD)	1,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/DM(USD)	1,15% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(GBP)	1,15% p.a.			1 000 GBP	1 Action
R/D(SGD)	1,15% p.a.			1 000 SGD	1 Action
H-R/A(EUR)*	1,15% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/A(CHF)*	1,15% p.a.			1 000 CHF	1 Action
H-R/A(SEK)*	1,15% p.a.			5 000 SEK	1 Action
H-R/D(EUR)*	1,15% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/D(SGD)*	1,15% p.a.			1 000 SGD	1 Action
H-N/D(EUR)*	0,80% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/DM(GBP)*	0,80% p.a.			50 000 GBP	Aucune
S/A(USD)	0,35% p.a.			5 000 000 USD	5 000 000 USD
S/A(EUR)	0,35% p.a.			5 000 000 EUR	5 000 000 EUR
S/A(AUD)	0,35% p.a.			5 000 000 AUD	5 000 000 AUD
S/A(SGD)	0,35% p.a.			5 000 000 SGD	5 000 000 SGD
S/D(USD)	0,35% p.a.			5 000 000 USD	5 000 000 USD
S/D(GBP)	0,35% p.a.	3 000 000 GBP	3 000 000 GBP		
S/D(SGD)	0,35% p.a.	5 000 000 SGD	5 000 000 SGD		
H-S/A(USD)*	0,35% p.a.	5 000 000 USD	5 000 000 USD		
H-S/A(EUR)*	0,35% p.a.	5 000 000 EUR	5 000 000 EUR		
H-S/A(GBP)*	0,35% p.a.	3 000 000 GBP	3 000 000 GBP		
H-S/A(AUD)*	0,35% p.a.	5 000 000 AUD	5 000 000 AUD		
H-S/A(CHF)*	0,35% p.a.	5 000 000 CHF	5 000 000 CHF		
H-S/A(SGD)*	0,35% p.a.	5 000 000 SGD	5 000 000 SGD		
H-S/A(NZD)*	0,35% p.a.	6 000 000 NZD	6 000 000 NZD		
H-S/A(SEK)	0,35% p.a.	35 00 000 SEK	35 000 000 SEK		
H-S/A(NOK)	0,35% p.a.	30 000 000 NOK	30 000 000 NOK		
H-S/A(JPY)	0,35% p.a.	500 000 000 JPY	500 000 000 JPY		
H-S/D(USD)*	0,35% p.a.	5 000 000 USD	5 000 000 USD		
H-S/D(GBP)*	0,35% p.a.	3 000 000 GBP	3 000 000 GBP		
H-S/D(SGD)*	0,35% p.a.	5 000 000 SGD	5 000 000 SGD		
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette	Aucune	Aucune	Aucun	Aucune
H-Q/A(USD)*					
H-Q/A(GBP)*					

Natixis International Funds (Lux) I

H-Q/D(GBP)*	classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,20% p.a.				
C/A(USD)	2,10% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun	Aucune

* Les Actions de classe H sont couvertes en calculant (i) la part des actifs du Fonds imputable aux Actions de classe H concernées et (ii) la part de ces actifs libellée dans les principales devises du portefeuille du Fonds différant de la devise de cotation des Actions de classe H concernées. Cette part des actifs, une fois calculée, est couverte dans la devise de cotation de la classe des Actions, sachant que cette couverture est ajustée en fonction de la pondération de la devise correspondante au sein d'un indice approprié (l'« Indice »). Cet ajustement se fait conformément aux pondérations des devises au sein de l'Indice, que le portefeuille du Fonds soit sous-pondéré ou surpondéré sur ces devises par rapport à l'Indice. En outre, la Société de gestion fait en sorte que l'exposition au change ne dépasse pas 102% de la valeur d'inventaire nette de la classe d'Actions concernée.

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Loomis Sayles Institutional Global Corporate Bond Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles Institutional Global Corporate Bond Fund est de dégager un rendement total important en combinant des revenus et une appréciation du capital.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires d'entreprises *investment grade* du monde entier.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des obligations et autres titres obligataires connexes émis par des entreprises internationales dont la notation est *investment grade*. Les obligations et autres titres obligataires connexes incluent les titres émis par des entreprises du monde entier, ainsi que des obligations à coupon zéro, des effets de commerce, des titres régis par la Regulation S, des titres régis par la Rule 144A et des titres convertibles. Les titres obligataires *investment grade* sont des titres dont la notation est au moins égale à BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou à une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des liquidités, des instruments du marché monétaire ou des titres autres que ceux décrits ci-dessus. Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif total dans des titres dont la notation est inférieure à *investment grade*.

Le Fonds ne peut investir plus de 20% de son actif total dans des titres adossés à des prêts hypothécaires ou à des actifs. Le Fonds ne peut investir plus de 25% de son actif total dans des obligations convertibles et plus de 10% de son actif total dans des actions et autres titres assimilés. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% dans des prêts bancaires satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire et pas plus de 10% de son actif net dans organismes de placement collectif, dont ceux investissant dans des prêts.

Le Fonds est activement géré et emploie une stratégie analytique dans sa sélection de secteurs et de titres, ses principales sources de rendement. Les allocations géographique et monétaire ainsi que le positionnement sur la courbe de taux sont des sources secondaires de rendement.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme, des options ou des swaps, ainsi qu'à des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous. Le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en initiant, entre autres, des CDS (*credit default swaps*, contrats d'échange de défaut de crédit) afin de vendre et d'acheter de la protection.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas automatiquement à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Barclays Capital USD/EUR/GBP Corp 1% Issuer Capped.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en titres obligataires au moyen d'entreprises du monde entier ;
- souhaitent obtenir des rendements supérieurs à ceux de portefeuilles d'obligations d'État traditionnels ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ; et
- peuvent supporter des pertes temporaires.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- | | |
|--|---|
| • Titres de créance | • Taux de change |
| • Fluctuations des taux d'intérêt | • Investissement international |
| • Risque de crédit | • Changements de législation et/ou de régimes fiscaux |
| • Titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs | • Instruments financiers dérivés |
| • Titres dont la notation est inférieure à <i>investment grade</i> | • Risque de contrepartie |

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(AUD)		AUD	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(USD)*		USD	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(GBP)*		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(AUD)*		AUD	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-I/D(USD)*		USD	Distribution	Non cotée
H-I/D(EUR)*		EUR	Distribution	Non cotée
H-I/D(GBP)*		GBP	Distribution	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(AUD)		AUD	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(USD)*		USD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)*		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(AUD)*		AUD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-S/D(USD)*		USD	Distribution	Non cotée
H-S/D(EUR)*		EUR	Distribution	Non cotée
H-S/D(GBP)*		GBP	Distribution	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-Q/A(USD)*		USD	Capitalisation	Non cotée
H-Q/A(GBP)*		GBP	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	0,45% p.a.	3%	Aucune	5 000 000 USD	5 000 000 USD
I/A(EUR)	0,45% p.a.			5 000 000 EUR	5 000 000 EUR
I/A(GBP)	0,45% p.a.			3 000 000 GBP	3 000 000 GBP
I/A(AUD)	0,45% p.a.			5 000 000 AUD	5 000 000 AUD
H-I/A(USD)*	0,45% p.a.			5 000 000 USD	5 000 000 USD
H-I/A(EUR)*	0,45% p.a.			5 000 000 EUR	5 000 000 EUR
H-I/A(GBP)*	0,45% p.a.			3 000 000 GBP	3 000 000 GBP
H-I/A(AUD)*	0,45% p.a.			5 000 000 AUD	5 000 000 AUD
H-I/A(CHF)*	0,45% p.a.			5 000 000 CHF	5 000 000 CHF
H-I/D(USD)*	0,45% p.a.			5 000 000 USD	5 000 000 USD
H-I/D(EUR)*	0,45% p.a.			5 000 000 EUR	5 000 000 EUR
H-I/D(GBP)*	0,45% p.a.			3 000 000 GBP	3 000 000 GBP
S/A(USD)	0,25% p.a.			25 000 000 USD	25 000 000 USD
S/A(EUR)	0,25% p.a.			25 000 000 EUR	25 000 000 EUR
S/A(AUD)	0,25% p.a.			30 000 000 AUD	30 000 000 AUD
S/A(GBP)	0,25% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
H-S/A(USD)*	0,25% p.a.			25 000 000 USD	25 000 000 USD
H-S/A(EUR)*	0,25% p.a.			25 000 000 EUR	25 000 000 EUR
H-S/A(GBP)*	0,25% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
H-S/A(AUD)*	0,25% p.a.			30 000 000 AUD	30 000 000 AUD
H-S/A(CHF)*	0,25% p.a.			25 000 000 CHF	25 000 000 CHF
H-S/D(USD)*	0,25% p.a.			25 000 000 USD	25 000 000 USD
H-S/D(EUR)*	0,25% p.a.			25 000 000 EUR	25 000 000 EUR
H-S/D(GBP)*	0,25% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune	Aucun	Aucune	
H-Q/A(USD)*					
H-Q/A(GBP)*					

* Les Actions de classe H sont couvertes en calculant (i) la part des actifs du Fonds imputable aux Actions de classe H concernées et (ii) la part de ces actifs libellée dans les principales devises du portefeuille du Fonds différant de la devise de cotation des Actions de classe H concernées. Cette part des actifs, une fois calculée, est couverte dans la devise de cotation de la classe des Actions, sachant que cette couverture est ajustée en fonction de la pondération de la devise correspondante au sein d'un indice approprié (l'« Indice »). Cet ajustement se fait conformément aux pondérations des devises au sein de l'Indice, que le portefeuille du Fonds soit sous-pondéré ou surpondéré sur ces devises par rapport à l'Indice. En outre, la Société de gestion fait en sorte que l'exposition au change ne dépasse pas 102% de la valeur d'inventaire nette de la classe d'Actions concernée.

Si une souscription ou un rachat représente plus de 10% de la valeur d'inventaire nette du Fonds à une quelconque date de souscription ou de rachat, et dans la mesure où la Société de gestion le juge dans le meilleur intérêt du Fonds, un prélèvement de dilution supplémentaire de 2% maximum peut être appliqué, à la discrétion de la Société de gestion, à cette souscription ou ce rachats.

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Loomis Sayles Institutional High Income Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles Institutional High Income Fund est de dégager un rendement total important en combinant des revenus et une appréciation du capital.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires d'entreprises du monde entier.

Le Fonds investit au moins 51% de son actif total dans des obligations et autres titres obligataires connexes émis par des entreprises internationales. Les obligations et autres titres obligataires connexes incluent les titres émis par des entreprises du monde entier, ainsi que des obligations à coupon zéro, des effets de commerce, des titres régis par la Regulation S, des titres régis par la Rule 144A et des titres convertibles. Le Fonds peut également investir dans des *Real estate investment trusts* (« REIT ») à capital fixe. Le Fonds peut aussi investir toute portion de son actif dans des titres obligataires dont la notation est inférieure à *investment grade*. Les titres obligataires dont la notation est inférieure à *investment grade* sont des titres notés en-deçà de BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou d'une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables. Si l'émetteur bénéficie de deux notations divergentes, la plus faible est retenue.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49% de son actif total dans des liquidités, des instruments du marché monétaire ou des titres autres que ceux décrits ci-dessus.

Le Fonds ne peut pas investir plus de 20% de son actif total dans des actions privilégiées, plus de 10% de son actif total dans des actions et autres titres assimilés et plus de 10% dans des prêts bancaires classifiés comme instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré et recourt à une stratégie analytique de sélection de titres.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme, des options ou des swaps, ainsi qu'à des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous. Le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en initiant, entre autres, des CDS (*credit default swaps*, contrats d'échange de défaut de crédit) afin de vendre et d'acheter de la protection.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Barclays Capital US Corporate High Yield.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en titres obligataires à haut rendement internationaux ;
- souhaitent obtenir des rendements supérieurs à ceux de portefeuilles obligataires traditionnels ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Titres de créance
- Fluctuations des taux d'intérêt
- Risque de crédit
- Obligations à coupon zéro
- Titres convertibles
- Titres dont la notation est inférieure à *investment grade*
- Concentration géographique
- Marchés émergents
- Investissement international
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Liquidité
- Taux de change
- Instruments financiers dérivés
- Risque de contrepartie

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et aux sections concernées du chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	0,75% p.a.	3%	Aucune	25 000 000 USD	25 000 000 USD
I/A(EUR)	0,75% p.a.			25 000 000 EUR	25 000 000 EUR
I/A(GBP)	0,75% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
I/D(USD)	0,75% p.a.			25 000 000 USD	25 000 000 USD
H-I/A(EUR)	0,75% p.a.			25 000 000 EUR	25 000 000 EUR
H-I/A(GBP)	0,75% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
H-I/A(SGD)	0,75% p.a.			25 000 000 SGD	25 000 000 SGD
S/A(USD)	0,65% p.a.			50 000 000 USD	50 000 000 USD
S/A(EUR)	0,65% p.a.			50 000 000 EUR	50 000 000 EUR
S/A(GBP)	0,65% p.a.			25 000 000 GBP	25 000 000 GBP
S/D(USD)	0,65% p.a.			50 000 000 USD	50 000 000 USD
H-S/A(EUR)	0,65% p.a.			50 000 000 EUR	50 000 000 EUR
H-S/A(GBP)	0,65% p.a.			25 000 000 GBP	25 000 000 GBP
H-S/A(SGD)	0,65% p.a.			50 000 000 SGD	50 000 000 SGD

Si une souscription ou un rachat représente plus de 10% de la valeur d'inventaire nette du Fonds à une quelconque date de souscription ou de rachat, et dans la mesure où la Société de gestion le juge dans le meilleur intérêt du Fonds, un prélèvement de dilution supplémentaire de 2% maximum peut être appliqué, à la discrétion de la Société de gestion, à cette souscription ou ce rachat.

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Loomis Sayles Short Term Emerging Markets Bond Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles Short Term Emerging Markets Bond Fund est de dégager un retour sur investissement en produisant des revenus.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires libellés en dollars américains dont les émetteurs sont situés dans les pays émergents.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des titres obligataires libellés en dollars américains émis ou garantis par des émetteurs ayant leur siège social ou exerçant l'essentiel de leur activité dans les pays émergents, ainsi que dans des obligations émises par des gouvernements souverains ou des agences gouvernementales. Le Fonds peut investir tout montant de son actif dans des titres régis par la « Regulation S » et des titres régis par la « Rule 144A ». Le Fonds n'impose aucune limite sur le montant de son actif pouvant être investi dans des espèces ou des instruments du marché monétaire.

Le Fonds investit au moins 50% de son actif total dans des valeurs mobilières dont la durée résiduelle est inférieure à 5 ans.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des titres autres que ceux susmentionnés, tels que des titres émis ou garantis par des émetteurs situés dans des pays non émergents, des titres adossés à des prêts hypothécaires et des titres adossés à des actifs.

Le Fonds ne peut pas investir plus de 25% de son actif total dans des obligations convertibles et ne peut pas investir plus de 10% de son actif total dans des actions et autres titres de participation. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif total dans des prêts bancaires classifiés comme instruments du marché monétaire et jusqu'à 10% de son actif total dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif total dans des titres libellés dans des devises autres que le dollar américain, comme l'euro et les monnaies des pays émergents.

Le Fonds ne peut pas investir dans des titres notés au niveau ou en deçà de CCC+ (Standard & Poor's Ratings Services) ou de Caa1 (Moody's Investors Service, Inc.), ou d'une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge équivalents.

Le Fonds est activement géré et suit une stratégie d'investissement axée sur le rendement et privilégiant la recherche fondamentale.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, des options, des swaps et des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous.

Afin de réaliser ses objectifs d'investissement, le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en initiant, entre autres, des CDS (*credit default swaps*, contrats d'échange de défaut de crédit) afin de vendre et d'acheter de la protection. Le Fonds peut utiliser des dérivés de crédit afin de se protéger contre les risques de crédit spécifiques à certains émetteurs au sein de son portefeuille, en achetant de la protection. En outre, le Fonds peut, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter de la protection en utilisant des dérivés de crédit sans détenir les actifs sous-jacents. Sous réserve que cela soit dans son intérêt exclusif, le Fonds peut également vendre de la protection en utilisant des dérivés de crédit afin d'initier une exposition spécifique à certains crédits. Le Fonds ne peut effectuer ses opérations dérivées qu'avec des établissements financiers bénéficiant de notes élevées et spécialisés dans ce type d'opérations, et uniquement dans le respect des conditions standard stipulées dans la convention-cadre de l'ISDA.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de ses actifs dans des liquidités et équivalents, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements sur les marchés émergents internationaux ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Titres de créance
- Fluctuations des taux d'intérêt
- Risque de crédit
- Taux de change
- Marchés émergents
- Titres dont la notation est inférieure à *investment grade*
- Concentration géographique
- Investissement international
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Liquidité
- Instruments financiers dérivés
- Risque de contrepartie
- Titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-I/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-R/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-R/D(CHF)		CHF	Distribution	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

H-R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
N/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-N/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-N/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-N/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-S/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-RE/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
Z/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum	
I/A(USD)	0,75% p.a.	3%	Aucune	100 000 USD	1 Action	
I/D(USD)	0,75% p.a.			100 000 USD	1 Action	
H-I/A(EUR)	0,75% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
H-I/A(GBP)	0,75% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
H-I/A(CHF)	0,75% p.a.			100 000 CHF	1 Action	
H-I/A(SGD)	0,75% p.a.			100 000 SGD	1 Action	
H-I/D(EUR)	0,75% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
H-I/D(GBP)	0,75% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
R/A(USD)	1,30% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/D(USD)	1,30% p.a.			1 000 USD	1 Action	
H-R/A(EUR)	1,30% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
H-R/A(GBP)	1,30% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
H-R/A(CHF)	1,30% p.a.			1 000 CHF	1 Action	
H-R/A(SGD)	1,30% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
H-R/D(EUR)	1,30% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
H-R/D(GBP)	1,30% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
H-R/D(CHF)	1,30% p.a.			1 000 CHF	1 Action	
H-R/D(SGD)	1,30% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
N/D(USD)	0,75% p.a.			100 000 USD	Aucune	
H-N/D(EUR)	0,75% p.a.			100 000 EUR	Aucune	
H-N/D(GBP)	0,75% p.a.			50 000 GBP	Aucune	
H-N/A(CHF)	0,75% p.a.			100 000 CHF	Aucune	
S/A(USD)	0,45% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD	
S/D(USD)	0,45% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD	
H-S/A(EUR)	0,45% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR	
H-S/A(GBP)	0,45% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
H-S/A(CHF)	0,45% p.a.			15 000 000 CHF	15 000 000 CHF	
H-S/A(SGD)	0,45% p.a.			15 000 000 SGD	15 000 000 SGD	
H-S/D(GBP)	0,45% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP	
RE/A(USD)	1,80% p.a.			2%	Aucun	Aucune
H-RE/A(EUR)	1,80% p.a.			2%	Aucun	Aucune
H-RE/D(EUR)	1,80% p.a.			2%	Aucun	Aucune
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,25% p.a.			Aucune	Aucun	Aucune
Z/A(USD)	0% p.a.	Aucune	Aucun	Aucune		

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Loomis Sayles Strategic Alpha Bond Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Strategic Alpha Bond Fund est de générer des rendements positifs sur une période de 3 ans.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires d'émetteurs du monde entier, ainsi que dans des instruments dérivés permettant de s'exposer à ces actifs.

Le Fonds investit au moins 51% de son actif total dans des titres obligataires émis par des émetteurs internationaux, dans des liquidités et quasi-liquidités et dans des instruments du marché monétaire.

Parmi les titres obligataires et instruments associés peuvent figurer les titres de créance émis ou garantis par des États souverains, des agences gouvernementales, des organismes publics internationaux et des sociétés. Bien que le Fonds puisse investir jusqu'à 100% de son actif total dans des titres obligataires dont la notation est inférieure à *investment grade*, il est prévu que les placements en titres obligataires dont la notation est inférieure à cette catégorie ne dépassent pas 50% de son actif total. Les titres obligataires dont la notation est inférieure à *investment grade* sont des titres notés en-deçà de BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.) ou d'une notation équivalente par Fitch Ratings ou toute autre agence de notation statistique internationalement reconnue, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables.

Les titres obligataires peuvent également inclure des obligations convertibles, des titres adossés à des prêts hypothécaires et des titres adossés à des actifs (dont des CLO/CDO jusqu'à 5% et des RMBS non émis par des agences gouvernementales jusqu'à 15% de l'actif total du Fonds). Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif total dans des titres adossés à des prêts hypothécaires et des titres adossés à des actifs dont la notation est inférieure à *investment grade*.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49% de son actif total dans des valeurs mobilières autres que celles susmentionnées. Le Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif total dans des actions privilégiées, plus de 10% de son actif total dans des actions ordinaires et autres titres de participation, ni plus de 10% dans des prêts bancaires satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire.

Le Fonds est activement géré et emploie une stratégie analytique afin de répartir ses placements dans une gamme mondiale d'opportunités d'investissement relevant du crédit, des devises et des taux d'intérêt. Le Fonds cherche aussi à gérer activement les risques découlant de son exposition aux fluctuations des conditions de crédit, des taux de change et des taux d'intérêt.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous.

Afin de réaliser ses objectifs d'investissement, le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en concluant, entre autres, des CDS afin de vendre et d'acheter une protection. Le Fonds peut utiliser des dérivés de crédit afin de couvrir les risques de crédit spécifiques à certains émetteurs de son portefeuille, en achetant une protection. En outre, le Fonds peut, à condition que cela soit exclusivement dans son intérêt, acheter une protection grâce à des dérivés de crédit mais sans détenir les actifs sous-jacents. Si cela est exclusivement dans son intérêt, le Fonds peut également vendre une protection grâce à des dérivés de crédit, afin d'initier une exposition spécifique au crédit. Le Fonds ne peut effectuer d'opérations sur des dérivés de crédit de gré à gré (OTC) qu'avec des établissements financiers de premier ordre qui se spécialisent dans ce type d'opérations, et seulement dans le respect des modalités standard définies dans la convention-cadre ISDA.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Libor USD 3 mois.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires ;
- cherchent à obtenir un rendement supérieur à celui du Libor USD ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- | | |
|--|---|
| • Titres de créance | • Fluctuations des taux d'intérêt |
| • Titres dont la notation est inférieure à <i>investment grade</i> | • Risque de crédit |
| • Instruments financiers dérivés | • Changements de législation et/ou de régimes fiscaux |
| • Instruments structurés | • Taux de change |
| • Titres adossés à des prêts hypothécaires et des actifs | • Risque de contrepartie |
| | • Investissement international |

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
I/A(JPY)		JPY	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	non cotée
H-I/A(JPY)		JPY	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SEK)		SEK	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/A(JPY)		JPY	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SEK)		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(JPY)		JPY	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-R/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-N/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-N/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
S/A(JPY)		JPY	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(JPY)		JPY	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SEK)		SEK	Capitalisation	Non cotée
S1/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-S1/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S1/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
Q/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-Q/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Z/A(USD)	USD	Capitalisation	Non cotée	
C/A(USD)	USD	Capitalisation	Non cotée	
C/D(USD)	USD	Distribution	Non cotée	
F/A(USD)	USD	Capitalisation	Non cotée	

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	1,00% p.a.	3%	Aucune	100 000 USD	1 Action
I/A(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	1 Action
I/A(GBP)	1,00% p.a.			50 000 GBP	1 Action
I/A(SGD)	1,00% p.a.			100 000 SGD	1 Action
I/A(JPY)	1,00% p.a.			10 000 000 JPY	1 Action
H-I/A(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/A(GBP)	1,00% p.a.			50 000 GBP	1 Action
H-I/A(SGD)	1,00% p.a.			100 000 SGD	1 Action
H-I/A(JPY)	1,00% p.a.			10 000 000 JPY	1 Action
H-I/A(SEK)	1,00% p.a.			1 000 000 SEK	1 Action
R/A(USD)	1,70% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/A(GBP)	1,70% p.a.			500 GBP	1 Action
R/A(SGD)	1,70% p.a.			1 000 SGD	1 Action
R/A(JPY)	1,70% p.a.			100 000 JPY	1 Action
H-R/A(EUR)	1,70% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/A(SGD)	1,70% p.a.			1 000 SGD	1 Action
H-R/A(SEK)	1,70% p.a.			10 000 SEK	1 Action
H-R/A(JPY)	1,70% p.a.			100 000 JPY	1 Action
R/D(USD)	1,70% p.a.			1 000 USD	1 Action
H-R/D(EUR)	1,70% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/D(GBP)	1,70% p.a.			500 GBP	1 Action
H-N/D(EUR)	1,00% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/D(GBP)	1,00% p.a.			50 000 GBP	Aucune
S/A(USD)	0,80% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/A(EUR)	0,80% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
S/A(GBP)	0,80% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP
S/A(SGD)	0,80% p.a.			20 000 000 SGD	20 000 000 SGD
S/A(JPY)	0,80% p.a.			1 000 000 000 JPY	1 000 000 000 JPY
H-S/A(EUR)	0,80% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
H-S/A(GBP)	0,80% p.a.			7 000 000 GBP	7 000 000 GBP
H-S/A(SGD)	0,80% p.a.			20 000 000 SGD	20 000 000 SGD
H-S/A(JPY)	0,80% p.a.			1 000 000 000 JPY	1 000 000 000 JPY
H-S/A(SEK)	0,80% p.a.			100 000 000 SEK	100 000 000 SEK
S1/A(USD)	0,60% p.a.	50 000 000 USD	50 000 000 USD		
H-S1/A(EUR)	0,60% p.a.	50 000 000 EUR	50 000 000 EUR		
H-S1/A(GBP)	0,60% p.a.	25 000 000 GBP	25 000 000 GBP		
RE/A(USD)	2,10% p.a.	2%		Aucun	Aucune
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
Q/A(EUR)					
H-Q/A(EUR)					
Z/A(USD)	0% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	2,40% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun	Aucune
C/D(USD)	2,40% p.a.				
F/A(USD)	1,25% p.a.	Aucune	Aucune	Aucun	Aucune

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Loomis Sayles Sustainable Global Corporate Bond Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles Sustainable Global Corporate Bond Fund est de dégager un rendement total important en combinant des revenus et une appréciation du capital.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires d'entreprises *investment grade* du monde entier.

Le Fonds investit au moins 80% de son actif total dans des obligations et autres titres obligataires émis par des entreprises internationales dont la notation est *investment grade*. Les obligations et autres titres obligataires incluent les titres émis par des entreprises du monde entier, ainsi que des obligations à coupon zéro, des effets de commerce, des titres régis par la Regulation S, des titres régis par la Rule 144A et des titres convertibles. Les titres obligataires *investment grade* sont des titres dont la notation est au moins égale à BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou à une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables.

Les titres peuvent être libellés dans n'importe quelle devise. Le Fonds ne peut investir plus de 20% de son actif total dans des titres adossés à des prêts hypothécaires ou à des actifs.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif total dans des liquidités, des instruments du marché monétaire ou des titres autres que ceux décrits ci-dessus.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif total dans des titres de moindre qualité (catégorie inférieure à *investment grade*). Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif total dans des actions privilégiées, des actions ordinaires versant des dividendes et d'autres titres de participation, jusqu'à 10% de son actif total dans des prêts bancaires satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire et jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré et emploie une stratégie analytique dans sa sélection de secteurs et de titres, ses principales sources de rendement. Les allocations géographique et monétaire ainsi que le positionnement sur la courbe de taux sont des sources secondaires de rendement. Les investissements du Fonds peuvent être soumis à des critères supplémentaires, incluant sans s'y limiter des considérations éthiques, des pratiques environnementales et la vente de certains produits.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, des options, des swaps et des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous. Le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en initiant, entre autres, des CDS (*credit default swaps*, contrats d'échange de défaut de crédit) afin de vendre et d'acheter de la protection. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas automatiquement à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Barclays Global Aggregate-Corporate Bond.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en titres obligataires au moyen d'émetteurs du monde entier ;
- souhaitent obtenir des rendements supérieurs à ceux de portefeuilles d'obligations d'État traditionnels ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ; et
- peuvent supporter des pertes temporaires.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Titres de créance
- Fluctuations des taux d'intérêt
- Risque de crédit
- Titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs
- Titres dont la notation est inférieure à *investment grade*
- Taux de change
- Investissement international
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Instruments financiers dérivés
- Risque de contrepartie

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
H-I/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SEK)*		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(NOK)*		NOK	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SEK)*		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(NOK)*		NOK	Capitalisation	Non cotée
H-N/D(EUR)*		EUR	Distribution	Non cotée
H-N/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(EUR)*		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(CHF)*		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SEK)*		SEK	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(NOK)*		NOK	Capitalisation	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-Q/A(NOK)*		NOK	Capitalisation	Non cotée

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	0,70% p.a.	3%	Aucune	100 000 USD	1 Action
H-I/A(EUR)*	0,70% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/A(CHF)*	0,70% p.a.			100 000 CHF	1 Action
H-I/A(SEK)*	0,70% p.a.			500 000 SEK	1 Action
H-I/A(NOK)*	0,70% p.a.			500 000 NOK	1 Action
R/A(USD)	1,30% p.a.			1 000 USD	1 Action
H-R/A(EUR)*	1,30% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/A(CHF)*	1,30% p.a.			1 000 CHF	1 Action
H-R/A(SEK)*	1,30% p.a.			5 000 SEK	1 Action
H-R/A(NOK)*	1,30% p.a.			5 000 NOK	1 Action
H-N/D(EUR)*	0,80% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/A(CHF)*	0,80% p.a.			100 000 CHF	Aucune
S/A(USD)	0,45% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
H-S/A(EUR)*	0,45% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
H-S/A(CHF)*	0,45% p.a.	15 000 000 CHF	15 000 000 CHF		
H-S/A(SEK)*	0,45% p.a.	75 000 000 SEK	75 000 000 SEK		
H-S/A(NOK)*	0,45% p.a.	75 000 000 NOK	75 000 000 NOK		
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,25% p.a.	Aucune	Aucun	Aucune	
H-Q/A(NOK)*					

* Les Actions de classe H sont couvertes en calculant (i) la part des actifs du Fonds imputable aux Actions de classe H concernées et (ii) la part de ces actifs libellée dans les principales devises du portefeuille du Fonds différant de la devise de cotation des Actions de classe H concernées. Cette part des actifs, une fois calculée, est couverte dans la devise de cotation de la classe des Actions, sachant que cette couverture est ajustée en fonction de la pondération de la devise correspondante au sein d'un indice approprié (l'« Indice »). Cet ajustement se fait conformément aux pondérations des devises au sein de l'Indice, que le portefeuille du Fonds soit sous-pondéré ou surpondéré sur ces devises par rapport à l'Indice. En outre, la Société de gestion fait en sorte que l'exposition au change ne dépasse pas 102% de la valeur d'inventaire nette de la classe d'Actions concernée.

Si une souscription ou un rachat représente plus de 10% de la valeur d'inventaire nette du Fonds à une quelconque date de souscription ou de rachat, et dans la mesure où la Société de gestion le juge dans le meilleur intérêt du Fonds, un prélèvement de dilution supplémentaire de 2% maximum peut être appliqué, à la discrétion de la Société de gestion, à cette souscription ou ce rachat.

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

Natixis International Funds (Lux) I

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Loomis Sayles U.S. Core Plus Bond Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Loomis Sayles U.S. Core Plus Bond Fund consiste à dégager un rendement total important grâce à la combinaison de revenus courants élevés et d'une appréciation du capital.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit majoritairement dans des titres de créance d'émetteurs américains.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des titres de créance d'émetteurs américains. Les émetteurs américains incluent le gouvernement américain et ses agences, les sociétés domiciliées aux États-Unis ou qui y exercent l'essentiel de leur activité ainsi que les instruments titrisés émis aux États-Unis. Le Fonds peut investir toute portion de son actif total dans des titres régis par la Regulation S ou la Rule 144A. Le Fonds peut investir jusqu'à 60% en instruments titrisés. Ces instruments incluent les titres adossés à des prêts hypothécaires (« MBS ») (y compris les titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux [CMBS] et les titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels [RMBS] non émis par des agences gouvernementales) et les titres adossés à des actifs (y compris les obligations garanties par des prêts [« CLO »], les obligations garanties par des créances [« CDO »] et les obligations structurées). Concernant les investissements CLO, le Fonds investit dans des titres qui sont suffisamment liquides et qui incluent des valorisations régulières et vérifiables. Le Fonds peut investir dans n'importe quelle catégorie d'instruments titrisés incluant, sans s'y limiter :

- Consommation : prêts et locations de véhicules, locations d'habitations, créances de cartes de crédit, prêts étudiants, commissions d'habitations en multipropriété.
- Entreprises : CLO (adossées à des prêts bancaires d'entreprises), obligations garanties par un portefeuille d'obligations (CBO) (adossées à des obligations à haut rendement) et CDO (adossées à différents instruments de créance portant intérêt).
- Commercial : locations (financement de stocks [floorplan], avions, transports, parcs locatifs, conteneurs, antennes-relais de téléphonie mobile, équipements), indemnités d'assurances.
- Activités : royalties (franchise, marque), locations de panneaux d'affichage.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des titres autres que ceux décrits ci-dessus, y compris dans des titres émis par des émetteurs domiciliés dans des pays autres que les États-Unis. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% en obligations convertibles. Le Fonds ne peut pas investir plus de 10% de son actif total dans des prêts bancaires classifiés comme instruments du marché monétaire, et peut investir jusqu'à 10% de son actif total dans des organismes de placement collectif. Le Fonds peut avoir jusqu'à 10% de son actif exposé à des devises autres que le dollar américain, y compris à des devises de pays émergents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif dans des titres d'une qualité inférieure à la notation *investment grade*, avec une limite allant jusqu'à 10% de créances titrisées ayant une note inférieure à *investment grade*. Les titres dont la notation est inférieure à *investment grade* sont des titres notés en-deçà de BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou d'une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables.

Le Fonds est activement géré et emploie une stratégie analytique dans sa sélection de secteurs et de titres, ses principales sources de rendement.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous.

Afin de réaliser ses objectifs d'investissement, le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en concluant, entre autres, des CDS afin de vendre et d'acheter une protection. Le Fonds peut utiliser des dérivés de crédit afin de couvrir les risques de crédit spécifiques à certains émetteurs de son portefeuille, en achetant une protection. En outre, le Fonds peut, à condition que cela soit exclusivement dans son intérêt, acheter une protection grâce à des dérivés de crédit mais sans détenir les actifs sous-

Natixis International Funds (Lux) I

jacents. Si cela est exclusivement dans son intérêt, le Fonds peut également vendre une protection grâce à des dérivés de crédit, afin d'initier une exposition spécifique au crédit. Le Fonds ne peut effectuer d'opérations sur des dérivés de crédit de gré à gré (OTC) qu'avec des établissements financiers de premier ordre qui se spécialisent dans ce type d'opérations, et seulement dans le respect des modalités standard définies dans la convention-cadre ISDA.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut être comparée à celle de l'indice Barclays U.S. Aggregate Bond.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ; et
- peuvent supporter des pertes temporaires.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Titres de créance
- Titres dont la note est inférieure à *investment grade*
- Instruments financiers dérivés
- Titres adossés à des prêts hypothécaires et des actifs
- Instruments structurés
- Taux de change
- Fluctuations de taux d'intérêts
- Risque de crédit
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Risque de contrepartie
- Concentration géographique

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et aux sections concernées du chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-I/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-R/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-R/D(CHF)		CHF	Distribution	Non cotée
H-R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
N/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-N/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-N/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-N/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-S/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
S1/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-S1/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S1/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
RE/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-RE/A(EUR)	EUR	Capitalisation	Non cotée	
H-RE/D(EUR)	EUR	Distribution	Non cotée	
Q/A(USD)	USD	Capitalisation	Non cotée	
H-Q/A(EUR)	EUR	Capitalisation	Non cotée	
H-Q/A(GBP)	GBP	Capitalisation	Non cotée	

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(USD)	0,85% p.a.	3%	Aucune	100 000 USD	1 Action
I/D(USD)	0,85% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/A(EUR)	0,85% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/A(GBP)	0,85% p.a.			100 000 GBP	1 Action
H-I/A(CHF)	0,85% p.a.			100 000 CHF	1 Action
H-I/A(SGD)	0,85% p.a.			100 000 SGD	1 Action
H-I/D(EUR)	0,85% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/D(GBP)	0,85% p.a.			100 000 GBP	1 Action

Natixis International Funds (Lux) I

R/A(USD)	1,40% p.a.			1 000 USD	1 Action
R/D(USD)	1,40% p.a.			1 000 USD	1 Action
H-R/A(EUR)	1,40% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/A(GBP)	1,40% p.a.			1 000 GBP	1 Action
H-R/A(CHF)	1,40% p.a.			1 000 CHF	1 Action
H-R/A(SGD)	1,40% p.a.			100 000 SGD	1 Action
H-R/D(EUR)	1,40% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/D(GBP)	1,40% p.a.			1 000 GBP	1 Action
H-R/D(CHF)	1,40% p.a.			1 000 CHF	1 Action
H-R/D(SGD)	1,40% p.a.			1 000 SGD	1 Action
N/D(USD)	0,90% p.a.			100 000 USD	Aucune
H-N/D(EUR)	0,90% p.a.			100 000 EUR	Aucune
H-N/D(GBP)	0,90% p.a.			100 000 GBP	Aucune
H-N/A(CHF)	0,90% p.a.			100 000 CHF	Aucune
S/A(USD)	0,40% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/D(USD)	0,40% p.a.			15 000 000 USD	15 000 000 USD
H-S/A(EUR)	0,40% p.a.			15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
H-S/A(GBP)	0,40% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
H-S/A(CHF)	0,40% p.a.			15 000 000 CHF	15 000 000 CHF
H-S/A(SGD)	0,40% p.a.			15 000 000 SGD	15 000 000 SGD
H-S/D(GBP)	0,40% p.a.			15 000 000 GBP	15 000 000 GBP
S1/A(USD)	0,35% p.a.			50 000 000 USD	50 000 000 USD
H-S1/A(EUR)	0,35% p.a.			50 000 000 EUR	50 000 000 EUR
H-S1/A(GBP)	0,35% p.a.			25 000 000 GBP	25 000 000 GBP
RE/A(USD)	1,70% p.a.			Aucun	Aucune
RE/D(USD)	1,70% p.a.			Aucun	Aucune
H-RE/A(EUR)	1,70% p.a.			Aucun	Aucune
H-RE/D(EUR)	1,70% p.a.			Aucun	Aucune
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,20% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
H-Q/A(EUR)					
H-Q/A(GBP)					

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Loomis, Sayles & Company, L.P.

Période de souscription initiale : du 20 juillet 2015 au 31 juillet 2015, ou toute autre date à laquelle la première souscription a eu lieu.

Natixis Euro High Income Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Natixis Euro High Income Fund est de dégager un rendement total important en combinant des revenus et une appréciation du capital.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des titres de créance libellés en euros dont la notation est inférieure à *investment grade*.

Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif total dans des titres de créance libellés en euros dont la notation est inférieure à *investment grade*. Les titres de créance peuvent inclure des titres obligataires émis par des sociétés du monde entier, des titres de créance d'entreprises et des titres convertibles. Le Fonds peut investir toute partie de son actif dans des titres obligataires dont la notation est inférieure à *investment grade*. Les titres obligataires dont la notation est inférieure à *investment grade* sont des titres notés en-deçà de BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou d'une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables. Si l'émetteur bénéficie de deux notations divergentes, la plus faible est retenue.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans des liquidités, des instruments du marché monétaire ou des titres autres que ceux susmentionnés, tels que des titres non libellés en euros et des titres de créance dont les émetteurs sont implantés dans des pays émergents. Le Fonds ne peut investir plus de 25% de son actif total dans des obligations convertibles. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds est activement géré et adopte une stratégie analytique de sélection de titres.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme, des options ou des swaps, ainsi qu'à des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous.

Afin de réaliser ses objectifs de gestion, le Fonds peut entrer sur le marché des instruments dérivés du crédit en concluant entre autres, des contrats d'échange (swaps) de défaillance de crédit afin de vendre et acheter de la protection. Il peut utiliser les instruments dérivés du crédit pour se couvrir contre les risques particuliers du crédit que comportent certains émetteurs et son portefeuille en achetant de la protection. De plus, le Fonds peut, si et seulement si cela est dans son intérêt, acheter de la protection par le truchement des dérivés du crédit sans détenir de participation dans les actifs sous-jacents. Si cela répond à son intérêt exclusif, le Fonds peut aussi acheter de la protection par le biais des dérivés du crédit afin d'obtenir une exposition particulière au risque de crédit. Le Fonds ne conclut des opérations sur les dérivés de crédit hors cote qu'avec des établissements financiers parfaitement notés qui sont spécialisés dans ce type d'opérations et en stricte conformité avec les conditions standard stipulées dans l'Accord cadre d'ISDA.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds convient aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- souhaitent obtenir des rendements supérieurs à ceux de portefeuilles obligataires traditionnels ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- | | |
|--|---|
| • Titres de créance | • Concentration géographique |
| • Titres dont la notation est inférieure à <i>investment grade</i> | • Changements de législation et/ou de régimes fiscaux |
| • Fluctuations des taux d'intérêt | • Liquidité |
| • Risque de crédit | • Instruments financiers dérivés |
| • Taux de change (pour les investissements non réalisés en euros) | • Risque de contrepartie |

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et aux sections concernées du chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(EUR)	EUR	EUR	Capitalisation	Cotée
I/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
I/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
I/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-I/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
R/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-R/D(SGD)		SGD	Distribution	No cotée
N/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
S/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
S/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-S/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
Q/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum	
I/A(EUR)	0,60% p.a.	3%	Aucune	100 000 EUR	1 Action	
I/A(USD)	0,60% p.a.			100 000 USD	100 000 USD	
I/A(SGD)	0,60% p.a.			100 000 SGD	1 Action	
I/D(EUR)	0,60% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
I/D(USD)	0,60% p.a.			100 000 USD	100 000 USD	
I/D(SGD)	0,60% p.a.			100 000 SGD	1 Action	
H-I/A(USD)	0,60% p.a.			100 000 USD	100 000 USD	
H-I/D(USD)	0,60% p.a.			100 000 USD	100 000 USD	
H-I/A(CHF)	0,60% p.a.			100 000 CHF	100 000 CHF	
R/A(EUR)	1,30% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
R/A(USD)	1,30% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/A(SGD)	1,30% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
R/D(EUR)	1,30% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
R/D(USD)	1,30% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/D(SGD)	1,30% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
H-R/A(USD)	1,30% p.a.			1 000 USD	1 Action	
H-R/A(CHF)	1,30% p.a.			1 000 CHF	1 Action	
H-R/D(USD)	1,30% p.a.			1 000 USD	1 Action	
H-R/D(SGD)	1,30% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
N/D(EUR)	0,70% p.a.				100 000 EUR	Aucune
S/A(EUR)	0,50% p.a.				15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
S/A(USD)	0,50% p.a.				15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/A(SGD)	0,50% p.a.				20 000 000 SGD	20 000 000 SGD
H-S/A(USD)	0,50% p.a.				15 000 000 USD	15 000 000 USD
H-S/A(CHF)	0,50% p.a.				15 000 000 CHF	15 000 000 CHF
H-S/A(SGD)	0,50% p.a.				20 000 000 SGD	20 000 000 SGD
S/D(EUR)	0,50% p.a.				15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
S/D(SGD)	0,50% p.a.				20 000 000 SGD	20 000 000 SGD
H-S/D(SGD)	0,50% p.a.				20 000 000 SGD	20 000 000 SGD
RE/A(EUR)	1,60% p.a.			2%	Aucun	Aucune
H-RE/A(USD)	1,60% p.a.	Aucun	Aucune			
Q/A(EUR)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune	

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 12h00, heure du Luxembourg	J+3

* J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management.

Natixis Global Inflation Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Natixis Global Inflation Fund est de surperformer l'indice Barclays World Government Inflation-Linked All Maturities (couvert en EUR) sur la période d'investissement recommandée (deux ans).

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit majoritairement dans des titres de créance indexés sur l'inflation d'émetteurs du monde entier.

Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif total dans des titres de créance indexés sur l'inflation d'émetteurs du monde entier. Les titres de créance incluent les obligations émises ou garanties par des États souverains, des organismes publics internationaux ou d'autres émetteurs publics, les obligations d'entreprises, les certificats de dépôt et les effets de commerce. Ces titres peuvent être assortis d'un taux fixe, variable ou réglable.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total en liquidités, instruments du marché monétaire ou titres autres que ceux susmentionnés, tels que des titres de créance non indexés sur l'inflation. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Le Fonds est activement géré et recourt à une stratégie analytique de taux d'intérêt réels et de prévisions d'inflation, à laquelle se conjugue un certain nombre d'autres critères : la politique monétaire, le suivi des adjudications, les évaluations quantitatives et l'analyse technique. Dans le cadre de la sélection des titres, le Gestionnaire Financier se concentre sur les obligations souveraines et les obligations d'entreprises.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme, des options ou des swaps, ainsi qu'à des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre ces mêmes risques, dans les limites énoncées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Le Fonds peut également conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Objectif d'investissement sous-jacent pour la réduction de l'exposition à la durée de la Classe d'Actions DH

L'objectif d'investissement sous-jacent de la Classe d'Actions DH est d'offrir aux investisseurs une performance absolue tirée de l'inflation. Cet objectif est réalisé en atténuant la durée (en taux nominaux ou en taux réels) d'obligations indexées sur l'inflation émises dans le monde entier.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et quasi-liquidités, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Indice de référence

Le Fonds est géré par rapport à l'indice Barclays World Government Inflation-Linked All Maturities, comme indiqué dans l'objectif d'investissement du Fonds.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements en titres adossés à l'inflation internationaux ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 2 ans (horizon à moyen terme) ; et
- peuvent supporter des pertes temporaires.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode dite « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Titres de créance
- Fluctuations des taux d'inflation
- Fluctuations des taux d'intérêt
- Risque de crédit
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Instruments financiers dérivés
- Risque de contrepartie
- Concentration du portefeuille
- Taux de change
- Concentration géographique
- Marchés émergents

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(EUR)	EUR	EUR	Capitalisation	Cotée
I/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-I/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
DH-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
R/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
N/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
Q/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
C/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
C/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat/CED	Investissement initial minimum	Participation minimum
I/A(EUR)	0,65% p.a.	2,50%	Aucune commission de rachat Aucune CED	100 000 EUR	1 Action
I/D(EUR)	0,65% p.a.			100 000 EUR	1 Action
H-I/A(USD)	0,65% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/D(USD)	0,65% p.a.			100 000 USD	1 Action
H-I/D(SGD)	0,65% p.a.			100 000 SGD	1 Action
DH-I/A(EUR)	0,65% p.a.			400 000 EUR	1 Action
R/A(EUR)	1,00% p.a.			1 000 EUR	1 Action
R/D(EUR)	1,00% p.a.			1 000 EUR	1 Action
H-R/D(SGD)	1,00% p.a.			1 000 SGD	1 Action
N/D(EUR)	0,65% p.a.			100 000 EUR	Aucune
RE/A(EUR)	1,40% p.a.			2%	Aucun
Q/A(EUR)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de 0,35% p.a.	Aucune		Aucun	Aucune
C/A(USD)	1,70% p.a.	Aucune	Aucune com. de rachat CED : 1%	Aucun	Aucune
C/D(USD)	1,70% p.a.			Aucun	Aucune

Risque de la classe d'actions DH lié aux taux d'intérêt – Le risque de taux d'intérêt repose sur le fait que, si les taux d'intérêt augmentent le long de la courbe, la valeur de marché des titres obligataires tend à baisser, ce qui fait généralement baisser la valeur d'inventaire nette des actions ordinaires. A l'inverse, si les taux d'intérêt baissent le long de la courbe, la valeur de marché des titres obligataires tend à augmenter, ce qui fait généralement augmenter la valeur d'inventaire nette des Actions ordinaires. En raison de ce risque, les prix des titres obligataires à long terme sont généralement plus volatils que ceux des titres obligataires à court terme.

La stratégie de dérivés cotés ou hors cote superposée au niveau de la classe d'actions DH vise à réduire l'exposition aux fluctuations parallèles des taux d'intérêt le long des courbes. En conséquence, l'impact des fluctuations parallèles des taux d'intérêt sur la valeur d'inventaire nette des Actions DH tend à diminuer par rapport à celui de ces fluctuations sur les Actions ordinaires. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur de marché des titres obligataires tend à baisser, ce qui fait généralement augmenter la valeur de marché de la stratégie superposée ; en conséquence, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur la valeur des Actions DH est généralement plus limité. A l'inverse, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché des titres obligataires tend à augmenter, ce qui fait généralement diminuer la valeur de marché de la stratégie superposée ; en conséquence, l'impact d'une baisse des taux d'intérêt sur la valeur des Actions DH est généralement plus limité.

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 13h30, heure du Luxembourg	J+3

*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même.*J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management.

Natixis Short Term Global High Income Fund

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds Natixis Short Term Global High Income Fund est de dégager un rendement total important en produisant des revenus.

Politique d'investissement

Stratégie d'investissement principale

Le Fonds investit principalement dans des titres de créance d'entreprises du monde entier dont l'échéance est inférieure à 5 ans et dont la notation est inférieure à *investment grade*.

Le Fonds investit au moins les deux tiers de son actif total dans des titres de créance d'entreprises dont l'échéance est inférieure à 5 ans et dont la notation est inférieure à *investment grade*. Les titres obligataires dont la notation est inférieure à *investment grade* sont des titres notés en-deçà de BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou d'une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire Financier juge comparables. Si l'émetteur bénéficie de deux notations divergentes, la plus faible est retenue. Ces titres sont émis par des entreprises ayant leur siège social dans les États membres de l'OCDE, y compris ceux qui sont des pays émergents. Ces titres peuvent avoir des coupons à taux fixe ou variable. Le Fonds peut investir tout montant de son actif total dans des titres éligibles libellés en dollar américain, en euro, en livre sterling ou en franc suisse.

Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total en liquidités, instruments du marché monétaire ou titres autres que ceux susmentionnés, tels que des titres de créance dont l'échéance est comprise entre 5 et 7 ans et des titres libellés dans des devises autres que celles susmentionnées.

Le Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif total dans des titres émis par des entreprises dont le siège social n'est pas situé dans un État membre de l'OCDE. Le Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif total dans des titres notés autrement que BB ou B par Standard & Poor's, Ba ou B par Moody's ou ayant reçu une note équivalente de Fitch Ratings, ou dans des titres non notés jugés équivalents par le Gestionnaire Financier. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des organismes de placement collectif.

Le Gestionnaire Financier compte maintenir une forte diversification au sein du portefeuille de titres, ainsi qu'une durée modifiée de deux ans au plus.

Le Gestionnaire Financier compte couvrir en USD la majeure partie des positions du Fonds non libellées en dollars américains. Toutefois, le Gestionnaire Financier peut décider de ne pas couvrir la totalité des positions non libellées en dollars américains et peut choisir de laisser jusqu'à 10% de l'actif total du Fonds exposé à des devises autres que le dollar américain.

Le Fonds est activement géré et suit une stratégie de sélection de titres « bottom up » privilégiant les recherches fondamentales sur des émetteurs obligataires individuels.

Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement

Le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, des options, des swaps et des contrats à terme de gré à gré afin d'exposer ses actifs aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou de les couvrir contre de tels risques, dans les limites exposées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous.

Le Fonds peut se positionner sur le marché des dérivés de crédit en initiant, entre autres, des CDS (*credit default swaps*, contrats d'échange de défaut de crédit) afin de vendre et d'acheter de la protection.

Le Fonds peut également conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des opérations de mise ou de prise en pension, tel que décrit sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section « Principaux risques » ci-après.

Stratégies défensives

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de ses actifs dans des liquidités et équivalents, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire Financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.

Profil de l'investisseur type

Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et privés qui :

- cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres internationaux inférieurs à la catégorie *investment grade* ;
- peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme) ;
- peuvent supporter des pertes temporaires ; et
- tolèrent la volatilité.

Risques particuliers

Les risques du Fonds sont gérés à l'aide de la méthode « approche par les engagements » décrite sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » - « Exposition globale au risque ».

Les risques particuliers liés aux investissements au sein du Fonds concernent les éléments suivants :

- Titres de créance
- Titres dont la notation est inférieure à *investment grade*
- Fluctuations des taux d'intérêt
- Risque de crédit
- Taux de change (pour les investissements non libellés en USD)
- Concentration géographique
- Changements de législation et/ou de régimes fiscaux
- Liquidité
- Instruments financiers dérivés
- Risque de contrepartie

Pour une description complète de ces risques, veuillez vous référer au(x) Document(s) d'information clé(s) de l'investisseur et aux sections appropriées du chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après. Ce même chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

Caractéristiques

Caractéristiques des classes d'Actions disponibles dans le Fonds

Classe d'Actions	Devise de référence	Devise de cotation	Politique de distribution du dividende	Cotation à la Bourse de Luxembourg
I/A(USD)	USD	USD	Capitalisation	Cotée
I/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-I/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-I/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-I/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-I/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
R/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
R/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-R/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-R/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-R/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-R/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
H-R/D(CHF)		CHF	Distribution	Non cotée
H-R/D(SGD)		SGD	Distribution	Non cotée
H-N/D(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-N/D(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée
H-N/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
S/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
S/D(USD)		USD	Distribution	Non cotée
H-S/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(GBP)		GBP	Capitalisation	Non cotée

Natixis International Funds (Lux) I

H-S/A(CHF)		CHF	Capitalisation	Non cotée
H-S/A(SGD)		SGD	Capitalisation	Non cotée
H-S/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
H-S/D(GBP)		GBP	Distribution	Non cotée
RE/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée
H-RE/A(EUR)		EUR	Capitalisation	Non cotée
H-RE/D(EUR)		EUR	Distribution	Non cotée
Q/A(USD)		USD	Capitalisation	Non cotée

Classe d'Actions	Ratio des frais totaux	Commission de vente maximum	Commission de rachat	Investissement initial minimum	Participation minimum	
I/A(USD)	0,65% p.a.	3%	Aucune	100 000 USD	1 Action	
I/D(USD)	0,65% p.a.			100 000 USD	1 Action	
H-I/A(EUR)	0,65% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
H-I/A(GBP)	0,65% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
H-I/A(CHF)	0,65% p.a.			100 000 CHF	1 Action	
H-I/A(SGD)	0,65% p.a.			100 000 SGD	1 Action	
H-I/D(EUR)	0,65% p.a.			100 000 EUR	1 Action	
H-I/D(GBP)	0,65% p.a.			50 000 GBP	1 Action	
R/A(USD)	1,35% p.a.			1 000 USD	1 Action	
R/D(USD)	1,35% p.a.			1 000 USD	1 Action	
H-R/A(EUR)	1,35% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
H-R/A(GBP)	1,35% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
H-R/A(CHF)	1,35% p.a.			1 000 CHF	1 Action	
H-R/A(SGD)	1,35% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
H-R/D(EUR)	1,35% p.a.			1 000 EUR	1 Action	
H-R/D(GBP)	1,35% p.a.			1 000 GBP	1 Action	
H-R/D(CHF)	1,35% p.a.			1 000 CHF	1 Action	
H-R/D(SGD)	1,35% p.a.			1 000 SGD	1 Action	
H-N/D(EUR)	0,75% p.a.			100 000 EUR	Aucune	
H-N/D(GBP)	0,75% p.a.			50 000 GBP	Aucune	
H-N/A(CHF)	0,75% p.a.			100 000 CHF	Aucune	
S/A(USD)	0,55% p.a.				15 000 000 USD	15 000 000 USD
S/D(USD)	0,55% p.a.				15 000 000 USD	15 000 000 USD
H-S/A(EUR)	0,55% p.a.				15 000 000 EUR	15 000 000 EUR
H-S/A(GBP)	0,55% p.a.				7 000 000 GBP	7 000 000 GBP
H-S/A(CHF)	0,55% p.a.				15 000 000 CHF	15 000 000 CHF
H-S/A(SGD)	0,55% p.a.		15 000 000 SGD	15 000 000 SGD		
H-S/D(EUR)	0,55% p.a.		15 000 000 EUR	15 000 000 EUR		
H-S/D(GBP)	0,55% p.a.		7 000 000 GBP	7 000 000 GBP		
RE/A(USD)	1,65% p.a.	2%		Aucun	Aucune	
H-RE/A(EUR)	1,65% p.a.			Aucun	Aucune	
H-RE/D(EUR)	1,65% p.a.			Aucun	Aucune	
Q/A(USD)	Aucune commission de gestion des investissements n'est facturée sur cette classe d'Actions. Toutefois, cette classe d'Actions devra s'acquitter d'autres frais comme les dépenses administratives et de dépôt, à hauteur de	Aucune		Aucun	Aucune	

	0,35% p.a.				
--	------------	--	--	--	--

Souscriptions et rachats dans le Fonds : fixation du cours et règlement

Fréquence de valorisation	Date de souscription/rachat	Date de la demande et heure limite	Date de règlement
Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J* (c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg)	J à 12h00, heure du Luxembourg	J+3

* J = jour où la demande de souscription, de rachat ou de conversion est traitée par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. Les demandes reçues par l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples avant l'heure limite d'un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même. Les demandes reçues après l'heure limite seront traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant.

Gestionnaire Financier du Fonds

Le Gestionnaire Financier du Fonds est Natixis Asset Management.

RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

Sauf restrictions supplémentaires précisées dans la politique d'investissement d'un Fonds, chaque Fonds devra se conformer aux règles et contraintes détaillées ci-après et dans le chapitre « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales ».

Les investisseurs noteront que le Gestionnaire Financier d'un Fonds peut décider de respecter des règles d'investissement plus restrictives énoncées par les lois et réglementations des juridictions où ledit Fonds peut être commercialisé ou par les lois et réglementations applicables à certains investisseurs dans ledit Fonds.

Si les limites exposées ci-dessous ou dans le chapitre « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ne sont pas respectées pour des raisons échappant au contrôle du Gestionnaire Financier, celui-ci doit s'efforcer en priorité, dans le cadre de ses transactions de vente, de remédier à la situation en prenant dûment en compte les intérêts des Actionnaires du Fonds.

Investissements autorisés

Si la politique d'investissement de chaque Fonds le permet, chaque Fonds peut investir dans les actifs décrits ci-après.

1. 90% au moins de l'actif net de chaque Fonds doit consister en :
 - a. Titres négociables ou instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé, au sens de la Directive 2004/39/CE du Parlement et du Conseil européens du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, ou sur un autre marché réglementé opérant de manière régulière, reconnu et ouvert au public (« Marché réglementé »), situé dans un État membre ou tout autre pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, d'Afrique ou des Amériques.
 - b. Titres négociables ou instruments du marché monétaire émis récemment pour lesquels ont été, ou seront, effectuées des demandes d'admission à la cote officielle d'un quelconque Marché réglementé, sous réserve que cette admission soit effectivement garantie dans l'année (1) suivant l'émission.
 - c. Parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »)

autorisées conformément à la Directive du Conseil des Communautés européennes du 13 juillet 2009 (2009/65/CE) (« Directive OPCVM ») et/ou d'autres organismes de placement collectif (« OPC ») au sens du premier et du deuxième alinéas de l'Article 1, paragraphe (2) a) et b) de la Directive OPCVM, situés ou non dans un État membre (au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi de 2010 »)), sous réserve que :

- Ces autres OPC soient autorisés par les lois d'un État membre de l'UE ou d'un État au titre duquel l'Autorité de surveillance luxembourgeoise considère que le niveau de (i) contrôle de tels OPC est équivalent à celui prévu par le droit communautaire et que le niveau de (ii) coopération entre les autorités locales compétentes et l'Autorité de surveillance luxembourgeoise est suffisant.
 - Ces autres OPC offrent à leurs actionnaires un niveau de protection que le Gestionnaire Financier peut raisonnablement juger équivalent à celui des détenteurs de parts d'OPCVM conformément à l'Article 1(2) a) et b) de la Directive OPCVM, au regard notamment des règles sur la dissociation des actifs applicables à la diversification de portefeuilles et aux transactions de prêt, d'emprunt et de vente à découvert.
 - Ces OPC établissent des rapports semestriels et annuels.
 - Les documents constitutifs des OPCVM ou des autres OPC limitent les investissements dans d'autres organismes de placement collectif à un maximum de 10% de leur actif net global.
- d. Dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, selon les restrictions suivantes :
 - Ces dépôts peuvent être retirés à tout moment.
 - Ces dépôts doivent avoir une échéance résiduelle inférieure à douze (12) mois.
 - L'institution de crédit doit avoir son siège social dans un État membre ou, si son siège social est situé dans un autre État,

l'institution de crédit doit être soumise à des règles prudentielles considérées par l'Autorité de surveillance luxembourgeoise comme équivalentes à celles prévues par le droit communautaire.

e. Instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un Marché réglementé, sous réserve des restrictions suivantes :

- L'émission ou l'émetteur de tels instruments doit être réglementé(e) aux termes de la protection des investisseurs et de l'épargne.
- Lesdits instruments doivent être soit (i) émis ou garantis par un État membre, ses autorités locales ou sa banque centrale, la Banque Centrale Européenne, l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement, tout autre État non membre, un organisme public international dont sont membres un ou plusieurs États membres ou, dans le cas d'un État fédéral, l'une des entités constituant la fédération; ou (ii) émis par une société dont les titres sont négociés sur un Marché réglementé ; ou (iii) émis ou garantis par une entité soumise à un contrôle prudentiel conformément aux critères définis dans le droit communautaire ; ou (iv) émis ou garantis par une entité soumise aux règles prudentielles considérées par l'Autorité de surveillance luxembourgeoise comme équivalentes à celles prévues par la loi de l'UE ; ou (v) émis par d'autres entités appartenant à des catégories d'émetteurs approuvés par l'Autorité de surveillance luxembourgeoise, sous réserve que les placements réalisés dans lesdits instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs équivalentes aux règles mises en œuvre par les émetteurs mentionnés au Paragraphe e (i) à (iv) ci-dessus. L'émetteur desdits instruments mentionnés au Paragraphe e.(v) ci-dessus doit être une société, (x) dont le capital et les réserves s'élèvent à au moins 10 millions d'euros, (y) qui publie ses états financiers annuels en vertu de la Directive du Conseil des Communautés européennes 78/660/CEE, et (z) qui, au sein d'un groupe de sociétés comprenant au moins une société cotée, est spécialisée dans le financement du groupe ou est

Natixis International Funds (Lux) I
une entité spécialisée dans le financement d'instruments de titrisation et bénéficiant de liquidités bancaires.

f. Produits dérivés, dans les limites énoncées sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales ».

g. Titres émis par un ou plusieurs autres fonds (le(s) « Fonds cible(s) »), sous réserve des conditions suivantes :

- Le Fonds cible n'investit pas dans le Fonds qui investit ;
- Le Fonds cible ne peut pas investir plus de 10% de son actif dans d'autres Fonds ;
- Les droits de vote inhérents aux valeurs mobilières du Fonds cible sont suspendus pendant la période d'investissement ; et
- Dans tous les cas, tant que ces titres sont détenus par le Fonds à compartiments multiples, leur valeur n'est pas prise en compte pour le calcul de la valeur d'inventaire nette afin de vérifier le seuil minimum de l'actif net imposé par la Loi ;

2. Un maximum de 10% de l'actif net de chaque Fonds peut comporter des actifs autres que ceux mentionnés au Paragraphe 1 ci-dessus.

Gestion des liquidités

Chaque Fonds peut :

1. Détenir des liquidités à hauteur maximale de 49% de son actif net. Exceptionnellement, comme en cas d'une importante demande de souscription, cette limite peut être provisoirement dépassée si la Société de gestion considère qu'il y va du meilleur intérêt des Actionnaires.
2. Emprunter temporairement jusqu'à 10% de son actif net.
3. Acquérir des devises au moyen de prêts adossés.

Investissements dans un même émetteur

Aux fins des restrictions décrites aux Paragraphes 1 à 5 et 8 ci-dessous et 2, 5 et 6 de la section « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales », les émetteurs consolidant ou combinant leurs comptes conformément à la Directive 83/349/CEE ou à des règles comptables internationales reconnues (« Groupe émetteur ») sont considérés comme un seul et même émetteur.

Les émetteurs prenant la forme d'OPC structurés en fonds à compartiments multiples, définis comme une entité légale comportant plusieurs compartiments ou portefeuilles distincts, dont les actifs sont détenus exclusivement par les investisseurs dudit compartiment ou portefeuille et qui sont susceptibles d'être individuellement responsables de leurs propres dettes et obligations, doivent être considérés comme des émetteurs distincts aux fins des Paragraphes 1 à 5, 7 à 8 ci-dessous et des Paragraphes 2 et 4 à 6 de la section « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales ».

Chaque Fonds doit se conformer aux restrictions suivantes dans les six (6) mois suivant son lancement :

Titres négociables et instruments du marché monétaire

1. Chaque Fonds doit respecter les restrictions suivantes :
 - a. Aucun Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif net dans des titres négociables ou des instruments du marché monétaire d'un même émetteur.
 - b. Lorsque les investissements en titres négociables ou instruments du marché monétaire d'un émetteur dépassent 5% de l'actif net du Fonds, la valeur totale de l'ensemble de tels investissements n'excèdera pas 40% de l'actif net du Fonds. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts à terme et dérivés de gré à gré qui satisfont aux exigences prévues sous « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.
2. Aucun Fonds ne peut investir au total plus de 20% de son actif net dans des titres négociables ou des instruments du marché monétaire émis par le même Groupe émetteur.
3. Nonobstant la limite établie au Paragraphe 1.a. ci-dessus, chaque Fonds peut investir jusqu'à 35% de son actif net dans un émetteur de titres négociables ou d'instruments du marché

Natix International Funds (Lux) I

monétaire émis ou garantis par un État membre, ses autorités locales, tout autre État non membre ou un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres.

4. Nonobstant la limite établie au Paragraphe 1.a. ci-dessus, chaque Fonds peut investir à hauteur maximale de 25% dans un émetteur de titres de créance admissibles émis par une institution de crédit dont le siège social est situé dans un État membre et qui, conformément à la loi en vigueur, est soumise à un contrôle public spécifique afin de protéger les détenteurs desdits titres. Les titres de créance admissibles sont des titres dont les produits sont investis en vertu de la loi applicable dans des actifs générant un rendement couvrant le service de la dette jusqu'à la date d'échéance des titres et qui seront appliqués en priorité au paiement du capital et des intérêts en cas de défaut de l'émetteur. Lorsque les Investissements dans un même émetteur de titres de créance admissibles dépassent 5% de l'actif net du Fonds, la valeur totale de tels investissements n'excèdera pas 80% de l'actif net du Fonds.
5. Les investissements décrits aux Paragraphes 3 et 4 ci-dessus peuvent ne pas être pris en compte dans le cadre du calcul de la limite de 40% exposée au Paragraphe 1.b. ci-dessus.
6. **Nonobstant ce qui précède, chaque Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres négociables ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre, ses autorités locales, tout autre État membre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou un organisme public international dont sont membres un ou plusieurs États membres, sous réserve que lesdits titres fassent partie d'au moins six émissions différentes et que les titres d'une émission ne représentent pas plus de 30% de l'actif net du Fonds.**
7. Nonobstant les limites établies au Paragraphe 1 ci-dessus, chaque Fonds dont la politique d'investissement consiste à répliquer la composition d'un indice d'actions ou de titres de créance peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans des actions ou des titres de créance émis par un émetteur sous réserve des restrictions suivantes :
 - a. L'indice doit être reconnu par l'Autorité de surveillance luxembourgeoise.

- b. La composition de l'indice doit être suffisamment diversifiée.
- c. L'indice doit être une référence pour le marché qu'il représente.
- d. L'indice doit faire l'objet d'une publication ad hoc.

La limite de 20% décrite ci-dessus peut être portée à 35% dans des conditions de marché exceptionnelles, notamment celles affectant les Marchés réglementés sur lesquels certains titres négociables ou instruments du marché monétaire prédominent largement. Cette limite maximale de 35% n'est autorisée que pour un seul émetteur.

Dépôts bancaires

- 8. Un Fonds ne peut investir plus de 20% de son actif net dans des dépôts effectués auprès d'une seule institution.

Parts d'autres OPC

- 9. Chaque Fonds doit respecter les restrictions suivantes :
 - a. Aucun Fonds ne peut investir plus de 20% de son actif net dans les parts d'un OPCVM ou autre OPC. Aux fins de ce Paragraphe, chaque compartiment d'OPC à compartiments multiples au sens de l'Article 181 de la loi luxembourgeoise de 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée, doit être considéré comme émetteur distinct, sous réserve que chaque compartiment soit individuellement responsable de ses propres dettes et obligations.
 - b. Les investissements effectués dans des parts d'OPC autres que des OPCVM ne peuvent excéder au total 30% de l'actif net de chaque Fonds.
 - c. Dans le cas d'un Fonds ayant acquis des parts d'autres OPCVM et/ou autres OPC, les actifs sous-jacents desdits OPCVM et/ou autres OPC ne doivent pas être pris en compte aux fins des limites énoncées aux Paragraphes 1 à 5 et 8 de la section « Investissements dans un même émetteur » et aux Paragraphes 2, 5 et 6 du chapitre intitulé « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales ».
 - d. Si un OPCVM et/ou autre OPC dans lequel un Fonds investit est géré directement ou indirectement par le même gestionnaire

Natixis International Funds (Lux) I

financier, ou si l'OPCVM et/ou autre OPC est géré par une société à laquelle le Fonds est lié par une communauté de gestion ou de contrôle, ou par une participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou des voix, les investissements dans les titres d'un tel OPCVM et/ou autre OPC ne seront autorisés qu'en l'absence de facturation au Fonds de commissions de vente ou de rachat au titre de ces investissements.

- e. Un Fonds qui investit une part substantielle de ses actifs dans d'autres OPCVM et/ou autres OPC doit communiquer dans le Prospectus le plafond des commissions de gestion des investissements susceptibles d'être facturées au Fonds et aux autres OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels il compte investir. Le Fonds à compartiments multiples doit indiquer dans son rapport annuel les commissions de gestion des investissements effectivement facturées au Fonds et aux autres OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels le Fonds investit.

Structures « Master-Feeder » (maître-nourricier)

Tout Fonds agissant en tant que fonds nourricier (le « Nourricier ») d'un fonds maître doit investir au moins 85% de son actif dans les actions/parts d'un autre OPCVM ou d'un compartiment dudit OPCVM (le « Maître »), qui ne doit pas être lui-même un fonds nourricier et ne doit pas détenir d'actions/parts d'un fonds nourricier. Le Nourricier ne peut pas investir plus de 15% de son actif dans l'un ou plusieurs des instruments suivants :

- a) Actifs liquides accessoires, conformément à l'article 41 (2) du deuxième paragraphe de la Loi de 2010 ;
- b) Instruments financiers dérivés ne pouvant être utilisés qu'à des fins de couverture, conformément à l'article 41 (1) g) et à l'Article 42 (2) et (3) de la Loi de 2010 ;
- c) Biens mobiliers et immobiliers essentiels à l'exercice direct des activités du Fonds à compartiments multiples.

Si un Fonds investit dans les actions/parts d'un Maître géré directement ou par délégation par la même société de gestion, ou par une société avec laquelle cette société de gestion est liée par une direction ou un contrôle commun(e) ou en raison d'une participation directe ou indirecte significative, la société de gestion ou l'autre

société ne peut pas facturer de commissions de souscription ou de rachat en lien avec les investissements du Fonds en actions/parts du Maître.

Le niveau maximum des commissions de gestion facturées au Nourricier et au Maître est indiqué dans le présent Prospectus. Le Fonds à compartiments multiples indique dans son rapport annuel la proportion maximale des commissions de gestion facturées au Fonds lui-même et au Nourricier. Le Maître ne facturera pas de commissions de souscription ou de rachat sur les investissements ou ventes du Nourricier en actions/parts du Maître

Cumul de limites

10. Nonobstant les limites fixées aux Paragraphes 1 et 8 de la section « Investissements dans un même émetteur » et au Paragraphe 2 du chapitre intitulé « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales », aucun Fonds ne peut cumuler (a) des investissements dans des titres négociables ou des instruments du marché monétaire émis par, (b) des dépôts effectués auprès de, (c) des risques liés à des transactions sur dérivés de gré à gré réalisées avec, ou (d) une exposition découlant des techniques de gestion de portefeuille efficace avec, une quelconque entité dépassant 20% de son actif net.

11. Les limites établies aux Paragraphes 1, 3, 4 et 8 de la section « Investissements dans un même émetteur » et au Paragraphe 2 du chapitre intitulé « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ne peuvent être cumulées. En conséquence, les investissements de chaque Fonds en titres négociables ou instruments du marché monétaire émis par, et en dépôts, instruments dérivés ou techniques de gestion de portefeuille efficace effectués avec, un émetteur en vertu des Paragraphes 1, 3, 4 et 8 de la section « Investissements dans un même émetteur » et des Paragraphes 2 et 5 du chapitre intitulé « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ne doivent en aucun cas dépasser 35% de son actif net.

Influence sur un émetteur

L'influence que peut exercer le Fonds à compartiments multiples ou chaque Fonds sur un émetteur se limite à ce qui suit :

Natix International Funds (Lux) I

1. Ni le Fonds à compartiments multiples ni aucun Fonds ne peuvent acquérir des actions à droit de vote pouvant permettre au Fonds en question ou au Fonds à compartiments multiples dans son ensemble d'exercer une influence notable sur la gestion de l'émetteur.
2. Ni aucun Fonds ni le Fonds à compartiments multiples dans son ensemble ne peuvent acquérir (a) plus de 10% des actions en circulation non assorties de droits de vote du même émetteur, (b) plus de 10% des obligations en circulation du même émetteur, (c) plus de 10% des instruments du marché monétaire d'un même émetteur, ou (d) plus de 25% des parts en circulation du même OPCVM et/ou OPC.

Les limites décrites au Paragraphe 2(b) à 2(d) ci-dessus peuvent ne pas être prises en compte au moment de l'acquisition si, à ce moment, le montant brut des titres de créance ou des instruments du marché monétaire ou le montant net des instruments en circulation ne peut être calculé.

Les limites établies aux Paragraphes 1 et 2 de cette section ci-dessus ne s'appliquent pas aux :

- Titres négociables et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre ou ses autorités locales, tout autre État non membre ou un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres.
- Actions détenues par le Fonds à compartiments multiples dans le capital d'une société constituée dans un État qui n'est pas un État membre sous réserve que (a) cet émetteur investisse principalement ses actifs dans des titres émis par des émetteurs dudit État, (b) conformément aux lois de cet État ladite action constitue le seul moyen pour le Fonds d'acquérir des titres d'émetteurs dudit État, et (c) ladite société observe en marge de sa politique d'investissement les restrictions de cette section ainsi que celles exposées aux Paragraphes 1 à 5 et 8 à 11 de la section « Investissements dans un même émetteur » et aux Paragraphes 1 et 2 de cette section.
- Participations dans le capital de sociétés affiliées qui, exclusivement au nom du Fonds à compartiments multiples, ne réalisent que les activités de gestion, de conseil ou de marketing dans le pays où la société est située au titre du rachat des Actions à la demande des Actionnaires.

Risque global et processus de gestion du risque

La Société de gestion doit mettre en œuvre un processus de gestion du risque qui lui permette de suivre et de mesurer à tout moment les risques associés aux actifs détenus dans les Fonds et leur contribution au profil de risque global de ces derniers. Lorsqu'un tel processus est introduit au nom de la Société de gestion par les Gestionnaires Financiers, il est considéré introduit par la Société de gestion.

Les limites et les risques spécifiquement applicables aux instruments financiers dérivés sont décrits respectivement à la section « Instruments dérivés » du chapitre intitulé « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » et à la section « Instruments financiers dérivés » du chapitre intitulé « Principaux risques » ci-après.

Transactions interdites

Il est interdit à chacun des Fonds de se lancer dans les transactions suivantes :

- Acquisition de matières premières et de métaux précieux ou de certificats représentatifs de matières premières ou de métaux ;

Natixis International Funds (Lux) I

- Investissements dans l'immobilier à moins que les placements ne soient effectués dans des titres garantis par l'immobilier ou des intérêts immobiliers ou soient émis par des sociétés investissant dans l'immobilier ou des intérêts immobiliers ;
- Emission de *warrants* ou d'autres droits de souscription dans des Actions du Fonds ;
- Octroi de prêts ou garanties en faveur d'une tierce partie. Cette restriction n'empêchera toutefois pas un Fonds d'investir un maximum de 10% de son actif net dans des titres négociables non entièrement libérés, des instruments du marché monétaire, des parts d'autres OPC ou des instruments financiers dérivés ; et
- Conclusion de ventes à découvert non couvertes de titres négociables, d'instruments du marché monétaire, de parts d'autres OPC ou d'instruments financiers dérivés.

RECOURS AUX INSTRUMENTS DERIVES, TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT ET DE COUVERTURE SPECIALES

Aux fins de couverture, de gestion de portefeuille efficace, de gestion de la duration ou de gestion d'autres risques de portefeuille ou d'investissement, un Fonds peut recourir aux techniques et instruments suivants relatifs aux titres négociables et autres actifs liquides.

Ces opérations ne doivent en aucun cas empêcher un Fonds de respecter son objectif et sa politique d'investissement.

Dans l'application de la présente section, chaque Fonds doit être envisagé comme un OPCVM distinct.

Instruments dérivés

1. Un Fonds peut recourir à des dérivés, y compris des options, des contrats à terme et des contrats à terme de gré à gré, à des fins de gestion du risque, de couverture ou d'investissement, tel que spécifié dans la politique d'investissement du Fonds. Chacune de ces transactions sur dérivés doit se conformer aux restrictions suivantes :

- a. Ces dérivés doivent être négociés sur un Marché réglementé ou de gré à gré avec des contreparties soumises à un contrôle prudentiel et appartenant aux catégories de contreparties approuvées par l'Autorité de surveillance luxembourgeoise.
- b. Les actifs sous-jacents de tels dérivés doivent inclure les instruments mentionnés au Paragraphe 1 de la section « Investissements autorisés » ou des indices financiers, taux d'intérêt, taux de change ou devises dans lesquels le Fonds concerné investit en vertu de sa politique d'investissement.
- c. Ces dérivés, si négociés de gré à gré (« Dérivés OTC »), doivent être soumis à une tarification fiable et contrôlable sur une base quotidienne et pouvoir être vendus, liquidés ou clôturés par le Fonds à tout moment à leur juste valeur.

Investissements dans un même émetteur

2. L'exposition à une contrepartie dans le cadre d'une transaction sur Dérivés OTC ne peut dépasser :

- a. 10% de l'actif net de chaque Fonds lorsque la contrepartie est une institution de crédit

dont le siège social est situé dans un État membre ou, si son siège se situe dans un autre État, qui est soumise à des règles prudentielles jugées par l'Autorité de surveillance luxembourgeoise équivalentes à celles prévues par le droit communautaire, ou

- b. 5% de l'actif net de chaque Fonds lorsque la contrepartie ne remplit pas les exigences susmentionnées.
3. Les investissements en instruments financiers dérivés non basés sur un indice doivent observer les limites exposées aux Paragraphes 2, 5 et 11 de la section « Investissements dans un même émetteur » du chapitre intitulé « Restrictions d'investissement » et au Paragraphe 6 de ce chapitre, sous réserve que l'exposition des actifs sous-jacents ne dépasse pas au total les limites d'investissement des Paragraphes 1 à 5 et 8 du chapitre intitulé « Restrictions d'investissement » et des Paragraphes 2, 5 et 6 de ce chapitre.
4. Lorsqu'un titre négociable ou un instrument du marché monétaire intègre un produit dérivé, ledit produit doit répondre aux exigences du Paragraphe 3 ci-dessus et à celles exposées à la section « Exposition globale au risque » ci-après.

Cumul de limites

5. Nonobstant les limites fixées aux Paragraphes 1 et 8 de la section « Investissements dans un même émetteur » et au Paragraphe 2 de la section « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales », aucun Fonds ne peut cumuler (a) des investissements dans des titres négociables ou des instruments du marché monétaire émis par, (b) des dépôts effectués avec, (c) des risques liés à des transactions sur Dérivés OTC réalisées avec, ou (d) une exposition découlant des techniques de gestion de portefeuille efficace avec, une quelconque entité au-delà de 20% de son actif net.
6. Les limites établies aux Paragraphes 1, 3, 4 et 8 de la section « Investissements dans un même émetteur » et au Paragraphe 2 du chapitre intitulé « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ne peuvent être cumulées. En conséquence, les

investissements de chaque Fonds en titres négociables ou instruments du marché monétaire émis par, et en dépôts, instruments dérivés ou techniques de gestion de portefeuille efficace effectués avec, un émetteur en vertu des Paragraphes 1, 3, 4 et 8 de la section « Investissements dans un même émetteur » et des Paragraphes 2 et 5 du chapitre intitulé « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ne doivent en aucun cas dépasser 35% de son actif net.

Exposition globale au risque

7. Sauf indication contraire, l'exposition globale de chaque Fonds au risque lié aux instruments financiers dérivés ne doit pas excéder l'actif net dudit Fonds. La Société de gestion se réserve le droit d'appliquer des limites plus restrictives concernant l'exposition au risque de chaque Compartiment. L'exposition globale d'un OPCVM peut être doublée, au maximum, par des instruments financiers dérivés. En conséquence, l'engagement total de l'OPCVM est limité à 200%.

La Société de gestion calcule l'exposition globale au risque d'un Fonds selon la méthode standard dite « approche par les engagements » ou selon la méthode « VaR » (*value-at-risk*, ou valeur en risque), selon le cas en fonction du profil de risque du Fonds concerné, conformément aux directives de l'ESMA (Réf. : CESR/10-788). La VaR signifie une mesure de la perte maximale escomptée, pour un niveau de confiance donné, sur une période donnée et l'approche standard par les engagements signifie que la Société de gestion convertit chaque position en instruments financiers dérivés dans la valeur de marché d'une position équivalente sur l'actif sous-jacent du dérivé concerné, en tenant compte des contrats de compensation et de couverture. L'exposition globale au risque d'un Fonds est également évaluée en tenant compte des fluctuations de marché prévisibles et du temps disponible pour la liquidation des positions.

La Société de gestion doit mettre en place les processus nécessaires à une évaluation précise et indépendante de la valeur des Dérivés OTC.

Transactions interdites

8. Aucun Fonds n'est autorisé à s'engager dans des ventes à découvert non couvertes d'instruments financiers dérivés.

Un contrat de mise en pension de titres est un accord portant sur l'achat et la vente de titres assortis d'une clause réservant au vendeur le droit ou l'obligation de racheter à l'acheteur les titres vendus à un prix et à une date spécifiés par les deux parties dans leurs arrangements contractuels.

Un Fonds peut conclure des transactions de mise en pension de titres et agir en tant qu'acheteur ou vendeur dans des opérations de mise en pension ou en marge d'une série de transactions de mise en pension régulières sous les restrictions suivantes :

- Un Fonds peut acheter ou vendre des titres en ayant recours à des transactions de mise en pension, seulement si la contrepartie impliquée dans les transactions est un établissement financier spécialisé dans ce type d'opérations et soumis aux règles de surveillance prudentielles considérées par la Commission de surveillance du secteur financier (« CSSF ») comme équivalentes à celles énoncées par le droit communautaire ;
- Pendant la période de validité du contrat de mise en pension, un Fonds ne peut vendre les titres sur lesquels porte le contrat, ni avant que la contrepartie ait fait valoir son droit de rachat pour ces titres, ni avant que la date limite de rachat ait expiré sauf dans la mesure où le Fonds dispose d'autres moyens de couverture ; et
- Le niveau d'exposition d'un Fonds aux opérations de mise en pension doit lui permettre de satisfaire à tout moment ses obligations de rachat.
- Le risque de contrepartie d'un Fonds découlant d'une ou plusieurs opérations de prêt de titres, d'une vente avec droit de mise en pension ou d'une transaction de mise/prise en pension vis-à-vis d'une même contrepartie ne doit pas dépasser :
 - 10% de l'actif net du Fonds si ladite contrepartie est une institution de crédit dont le siège social se situe dans l'Union européenne ou dans un pays considéré par la CSSF comme ayant des règles de contrôle prudentiel équivalentes ; ou
 - 5% de l'actif net du Fonds dans tous les autres cas.
- Un Fonds doit s'assurer qu'il peut, à tout moment, résilier le contrat de mise ou de prise en pension de titres, ou rappeler les titres ou la totalité des liquidités faisant l'objet du contrat

de mise ou de prise en pension, sauf si celui-ci a une durée déterminée ne dépassant pas sept jours.

Prêt et emprunt de titres

Un Fonds peut conclure des transactions de prêt et d'emprunt de titres, à condition que :

- Le Fonds ne prête ou n'emprunte des titres que directement ou par l'intermédiaire d'un système de prêt standardisé organisé par une institution de compensation reconnue ou d'un système de prêt organisé par un établissement financier spécialisé dans ce type de transaction et soumis aux règles de surveillance prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles du droit communautaire, et ce moyennant une commission de prêt de titres ;

- Le Fonds doit s'assurer qu'il peut, à tout moment, résilier les transactions ou rappeler les titres prêtés ;

-Dans le cadre de transactions de prêt, le Fonds reçoit une garantie dont la valeur doit, à tout moment, correspondre au moins à 90% de la valeur totale des titres prêtés. Cette garantie n'est pas exigible si la transaction de prêt de titres est effectuée par l'intermédiaire de Clearstream Banking ou d'EUROCLEAR ou de toute autre organisation certifiant au prêteur le remboursement de la valeur des titres prêtés, par une garantie ou autre.

- Pour de plus amples renseignements, veuillez lire la section intitulée « Gestion des garanties » du chapitre « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.
- Les risques de contrepartie découlant des opérations dérivées de gré à gré et des techniques de gestion de portefeuille efficace doivent être combinés afin de calculer les limites du risque de contrepartie définies au paragraphe 2 de la section « Investissements dans un émetteur » du chapitre « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » et de la section « Gestion des garanties » dudit chapitre.

Frais et coûts liés aux techniques de gestion de portefeuille efficace

Tous les revenus découlant de techniques de gestion de portefeuille efficace, nets des coûts

Natix International Funds (Lux) I

opérationnels directs et indirects, doivent être remis au Fonds concerné.

Un Fonds peut verser des frais et coûts à des agents ou autres intermédiaires pour des services liés aux techniques de gestion de portefeuille efficace. Ces personnes peuvent être ou ne pas être affiliées au Fonds à compartiments multiples, à la Société de gestion, à un Gestionnaire d'investissement ou au Dépositaire, dans le respect des lois en vigueur sur les valeurs mobilières et les activités bancaires. La Société de gestion assurera que ces coûts et frais opérationnels directs et indirects respectent sa propre politique,

Déclaration dans les états financiers

Les informations suivantes seront déclarées dans les états financiers du Fonds à compartiments multiples :

- L'exposition du Fonds à compartiments multiples découlant des techniques de gestion de portefeuille efficace ;
- L'identité de la ou des contreparties des dites techniques de gestion de portefeuille efficace ;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Fonds à compartiments multiples afin de réduire le risque de contrepartie conformément à la politique relative aux garanties ;
- L'identité de l'entité ou des entités à qui des coûts et frais opérationnels directs et indirects sont versés, ainsi qu'une confirmation de leur statut (ou non) de tiers apparenté à la Société de gestion ou au Dépositaire du Fonds à compartiments multiples.

Gestion des garanties

L'exposition au risque de contrepartie inhérent aux opérations dérivées de gré à gré et/ou aux techniques de gestion de portefeuille efficace tient compte de la garantie fournie par la contrepartie sous forme d'actifs éligibles comme garantie en vertu des lois et règlements en vigueur. Cette garantie doit permettre au Fonds concerné de réduire le risque de contrepartie, au moins jusqu'à la limite de risque de contrepartie stipulée par la loi.

Les garanties reçues par le Fonds à compartiments multiples pour le compte d'un Fonds doivent respecter les conditions imposées par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, de valorisation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation et de diversification, ainsi que toute directive ponctuellement publiée par la CSSF à cet égard.

Les garanties admissibles incluent (i) les actifs liquides et/ou (ii) les obligations souveraines d'États Membres de l'OCDE, (iii) les actions ou parts émises par certains OPC monétaires, (iv) les actions ou parts émises par des OPCVM qui investissent dans des obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adéquate, (v) les actions ou parts émises par des OPCVM qui investissent dans des actions cotées ou négociées sur une place boursière d'un État Membre de l'OCDE, sous réserve qu'elles fassent partie d'un indice principal, (vi) les placements directs dans des obligations ou des actions qui présentent les caractéristiques stipulées aux points (iv) et (v).

Les garanties sont évaluées quotidiennement, selon les cours de marché disponibles au moment concerné, en tenant compte des décotes appropriées dépendant, notamment, de la volatilité des cours et de la qualité de crédit de l'émetteur de la garantie, comme stipulé dans le principe de marge de sécurité.

Principe de marge de sécurité

Le principe de marge de sécurité de la Société de gestion, défini conformément à la Circulaire 13/559 de la CSSF, s'applique comme suit :

La marge de sécurité est une décote, exprimée en pourcentage, déduite de la valeur de marché d'un titre apporté en garantie dans une opération de gré à gré afin de calculer le prix d'achat. La formule d'une marge de sécurité est la suivante :

$$\frac{\text{Valeur de marché de la garantie} - \text{Prix d'achat}}{\text{Valeur de marché de la garantie}} * 100$$

Valeur de marché de la garantie

La garantie fait office de protection contre le risque de défaut. Les marges de sécurité servent quant à elle à couvrir le risque inhérent à cette garantie. De ce point de vue, les marges de sécurité sont un ajustement de la valeur de marché cotée d'un titre donné en garantie visant à prendre en compte la perte inattendue que l'acheteur (vendeur) d'une opération de gré à gré peut subir en raison de difficultés à vendre

Natixis International Funds (Lux) I

(acheter) le titre concerné suite au défaut du vendeur (acheteur).

Les actifs dont les cours sont volatils sont acceptés en tant que garantie sous réserve des marges de sécurité minimales suivantes :

Garanties admissible	Marge de sécurité
Espèces et obligations d'État d'une échéance inférieure à 1 an	Au moins 0%
Obligations d'État d'une échéance comprise entre 1 et 5 ans	Au moins 1%
Obligations d'État d'une échéance comprise entre 5 et 10 ans	Au moins 3%
Obligations d'État d'une échéance supérieure à 10 ans	Au moins 4%

Les marges de sécurité minimales sont augmentées si les conditions de marché et/ou des inquiétudes quant à la contrepartie le justifient.

Les garanties reçues par le Fonds à compartiments multiples pour le compte d'un Fonds autrement qu'en espèces ne peuvent pas être vendues, réinvesties ou gagées. Les garanties en espèces peuvent être réinvesties dans des actifs liquides autorisés par la loi luxembourgeoise ou les règlements en vigueur, notamment les directives 2012/832 de l'ESMA. Tout réinvestissement des garanties en espèces doit être suffisamment diversifié en termes de pays, marchés et émetteurs, pour une exposition globale maximale de 20% de la valeur d'inventaire nette d'un Fonds à un même émetteur. Un Fonds peut subir des pertes en réinvestissant les garanties reçues en espèces. Ces pertes peuvent survenir en cas de diminution de la valeur des placements effectués avec lesdites garanties. Toute diminution de la valeur desdits placements effectué avec les garanties en espèces réduit le montant des garanties pouvant être restituée par le Fonds à la contrepartie à l'échéance de l'opération. Dans ce cas, le Fonds concerné doit compenser l'écart de valeur entre la garantie initialement reçue et la somme pouvant être restituée à la contrepartie, subissant ainsi une perte.

PRINCIPAUX RISQUES

Plusieurs facteurs peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des actifs d'un Fonds. Les principaux risques liés aux placements dans le Fonds à compartiments multiples sont détaillés ci-dessous.

Risque de moins-value du placement

La valeur du capital et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des Actions peut être supérieur ou inférieur à leur prix initial. L'investisseur n'est en aucun cas assuré de récupérer la totalité du capital investi dans la classe d'Actions.

Actions

Investir dans des actions comporte des risques liés aux chutes de cours imprévisibles ou aux périodes de performance inférieure à la moyenne d'une action donnée ou de l'ensemble du marché boursier.

Les cours en vigueur sur les marchés des actions peuvent fluctuer, notamment en fonction des prévisions et attentes des investisseurs, ce qui engendre un risque de volatilité potentielle élevé. La volatilité des marchés des actions est historiquement largement supérieure à celle des marchés obligataires.

Valeurs immobilières et REIT

Certains Fonds peuvent investir en actions émises par des sociétés du secteur de l'immobilier ou en valeurs négociées en bourse de *Real estate investment trusts* (REIT) à capital fixe. Les REIT sont des sociétés qui acquièrent et/ou promeuvent des biens immobiliers sur un horizon d'investissement à long terme. La majorité de leurs actifs sont investis directement dans l'immobilier et leurs revenus proviennent principalement des loyers.

La performance d'un Fonds investi en titres immobiliers dépendra en partie de la performance du marché immobilier et de celle du secteur immobilier dans son ensemble.

Les REIT sont en général exposés à certains risques, dont la fluctuation des valeurs immobilières, les variations de taux d'intérêt, les taxes immobilières et les risques liés aux hypothèques. Par ailleurs, les REIT sont tributaires des compétences de leurs gérants, ne sont pas diversifiés et sont fortement dépendants des flux de trésorerie, du risque de défaillance de l'emprunteur et du risque d'auto-liquidation.

Transactions conditionnées par la date d'émission des titres

Certains Fonds peuvent réaliser des transactions conditionnées par la date d'émission des titres. Dans le cadre de ces transactions, le Fonds s'engage à acheter des actions avant leur émission. L'obligation de paiement et le taux d'intérêt sont déterminés au moment où le Fonds conclut la transaction. Les titres sont normalement livrés dans un délai de 15 à 120 jours. Si la valeur du titre chute entre la date à laquelle le Fonds s'engage à l'acquérir et la date de paiement, le Fonds peut encourir des pertes. Ce risque vient s'ajouter au risque de perte sur les titres déjà existants dans le portefeuille du Fonds à cette date. De plus, lorsque le Fonds réalise une transaction conditionnée par la date d'émission, il s'expose au risque de hausse des taux d'intérêt du marché avant la livraison des titres, ce qui rend le rendement desdits titres livrés inférieur au rendement offert par d'autres titres comparables au moment de la livraison.

Introductions en Bourse

Les investisseurs noteront que certains Fonds, quelles que soient leur politique et/ou leurs restrictions d'investissement, peuvent ne pas satisfaire aux critères leur permettant de participer à des introductions en Bourse du fait que les sociétés mères et/ou sociétés affiliées de la Société de gestion, elles-mêmes exclues de toute participation dans lesdites opérations, ou d'autres investisseurs soumis à des restrictions similaires, ont investi dans ces Fonds. Une telle impossibilité de participer à des introductions en Bourse se traduit par une perte d'opportunité d'investissement, ce qui risque de pénaliser la performance des Fonds concernés.

Obligations

Les principaux risques associés aux investissements en obligations sont les suivants :

Fluctuation des taux d'intérêt

La valeur de n'importe quel titre obligataire détenu par un Fonds augmente ou diminue à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient d'un pays à l'autre et sont influencés par plusieurs facteurs. Ces facteurs incluent les expansions ou contractions rapides de la masse monétaire, l'évolution de la demande d'emprunts des entreprises et des ménages et les fluctuations réelles ou prévues du taux d'inflation.

Risque de crédit

L'émetteur des obligations acquises par un Fonds peut être dans l'incapacité d'honorer ses engagements financiers. De plus, le prix d'une

obligation acquise par un Fonds reflète d'ordinaire la perception du risque de défaut associé à l'émetteur au moment où le Fonds a acheté le titre. Si après l'acquisition le risque de défaut augmente, la valeur du titre détenu par le Fonds risque de chuter.

Il y a de nombreux facteurs qui peuvent entraîner la défaillance d'un émetteur ou accroître le risque estimé de défaillance d'un émetteur. Parmi ces facteurs figurent la détérioration de la situation financière de l'émetteur en raison d'une baisse de la demande pour ses produits et services, l'existence de contentieux ou la menace de contentieux, et les changements de législation, de réglementation et de régime fiscal applicable. Plus un Fonds est concentré sur un secteur donné, plus il risque d'être affecté par les conditions financières caractérisant ce secteur dans son ensemble.

Titres dont la notation est inférieure à investment grade

Certains Fonds peuvent investir dans des titres obligataires notés en-deçà de la catégorie *investment grade*. La qualité de ce type de titres est considérée comme inférieure. Les titres obligataires dont la notation est inférieure à *investment grade* sont des titres notés en-deçà de BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.).

Les titres dont la notation est inférieure à *investment grade* peuvent présenter une volatilité accrue au niveau des prix et un plus grand risque de perte du capital et des intérêts que les titres *investment grade*.

Fluctuations des taux d'inflation

Certains Fonds peuvent investir en obligations indexées sur l'inflation. La valeur de ces titres fluctue en fonction du taux d'inflation de la région géographique correspondante.

De plus, il existe des risques spécifiques associés à l'investissement dans différents types de titres de créance :

Titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs

Certains Fonds peuvent investir en produits dérivés sur prêts hypothécaires et obligations structurées, y compris en titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs. Les « mortgage pass-through securities » représentent les intérêts d'un panier de prêts hypothécaires pour lesquels le paiement des intérêts et du capital est d'habitude réalisé mensuellement, transférant ainsi les versements mensuels réalisés par les emprunteurs sur les prêts sous-jacents. Le remboursement anticipé ou retardé du capital sur la base d'un calendrier de prévisions de remboursement pour les « mortgage pass-through

Natixis International Funds (Lux) I

securities » détenus par un Fonds (en raison du remboursement anticipé ou retardé du capital des prêts sous-jacents) peut générer un taux de rendement inférieur au moment du réinvestissement du capital par le Fonds. En outre, à l'image des obligations remboursables, si les titres affichent une prime au moment de leur acquisition par le Fonds, tout remboursement important avant l'échéance peut réduire la valeur du titre par rapport à la prime versée. Quand les taux d'intérêt augmentent ou diminuent, en général la valeur des titres adossés à des prêts hypothécaires augmente ou diminue mais pas autant que pour les autres titres à revenu et échéance fixes sans conditions de paiement anticipé ou de remboursement.

Les titres adossés à des actifs représentent une participation dans, ou sont garantis par et payables sur, un flux de versements généré par certains actifs, le plus souvent un panier d'actifs similaires, à l'image de créances automobiles ou de cartes de crédit, de « home equity loan », « manufactured housing loan » ou « bank loan obligation ».

Le risque de taux d'intérêt est plus important pour les titres adossés à des prêts hypothécaires ou des actifs que pour de nombreux autres types de titres de créance parce qu'ils sont en général plus sensibles aux variations de taux d'intérêt. Ces types de valeurs sont soumis au risque de remboursement anticipé (remboursement des prêts ou hypothèques par les emprunteurs avant l'échéance) en cas de chute des taux d'intérêt. Par conséquent, en cas de hausse des taux d'intérêt, les échéances effectives des titres adossés à prêts hypothécaires ou des actifs ont tendance à s'allonger, et la valeur des titres chute de façon marquée. Le résultat est un repli des rendements pour le Fonds car il doit réinvestir les actifs initialement placés dans ce type de titres en valeurs présentant des taux d'intérêt inférieurs.

Obligations garanties par créances hypothécaires (CMO)

Une obligation garantie par créances hypothécaires (*collateralized mortgage obligation* ou CMO) est une obligation garantie par un portefeuille de prêts hypothécaires ou de titres adossés à des prêts hypothécaires et détenue dans le cadre d'un contrat de fiducie. Les CMO de différentes classes seront généralement cédées les unes après les autres à mesure du remboursement des prêts hypothécaires du panier sous-jacent. En cas de remboursements anticipés suffisants sur ces hypothèques, les classes ou séries de CMO présentant les échéances les plus courtes seront cédées avant l'échéance. A l'image des autres titres adossés à des prêts hypothécaires, si une classe ou série de CMO détenue par un Fonds est cédée de manière anticipée, le Fonds perd la prime versée au

moment de l'acquisition des titres et peut être dans l'obligation de réinvestir le produit de la vente dans des titres affichant un taux d'intérêt inférieur à celui des CMO vendues. En raison de cette caractéristique de cession anticipée, les CMO peuvent afficher une volatilité plus marquée que de nombreux autres placements obligataires.

Titres garantis par nantissement du matériel

Un titre garanti par nantissement du matériel (*equipment trust certificate* ou ETC) est un titre adossé à des actifs émis par une société à but unique créée pour agir en tant que propriétaire du matériel constituant la garantie. Bien que les ETC puissent être émis par tous types d'entités, jusqu'à présent les principaux émetteurs ont été des compagnies ferroviaires et aériennes américaines. Les ETC ont tendance à être moins liquides que les obligations d'entreprises.

Titres privilégiés de trust (Fidécourmis)

Les titres privilégiés de trust (fidécourmis) sont des actions privilégiées émises dans le cadre de certaines transactions de financement structuré par une société à but unique créée pour émettre les actions et investir le produit de la vente dans des obligations d'un émetteur primaire d'un montant équivalent. Outre les risques associés aux obligations de l'émetteur primaire, les titres privilégiés de trust sont soumis au risque que le *trustee* de la société ne soit pas disposé ou pas capable d'honorer les engagements de l'émetteur primaire au titre des obligations en cas de défaillance de l'émetteur primaire.

Yankee Bond

Certains Fonds peuvent investir en obligations libellées en dollars US émises sur les marchés de capitaux américains par des banques ou des entreprises étrangères (*Yankee Bond (USD)*). Les *Yankee Bond* sont généralement soumises aux mêmes risques que les obligations domestiques, à savoir risques de crédit, de marché et de liquidité. En outre, les *Yankee Bonds* sont sujets à certains risques souverains, comme la possibilité de suspension par un pays du transfert international de capitaux libellés en dollar US. Parmi les autres risques, citons l'évolution défavorable de la situation politique et économique, la portée et le contenu des réglementations nationales concernant les marchés et institutions financières, l'imposition de retenues à la source étrangères et l'expropriation ou la nationalisation d'émetteurs étrangers.

Obligations à coupon zéro

Certains Fonds peuvent investir en obligations à coupon zéro émises par des gouvernements ou des émetteurs privés. Les obligations à coupon zéro sont des titres d'emprunt transférables ne donnant pas droit au versement d'intérêts réguliers, mais étant vendus avec une décote

Natixis International Funds (Lux) I

importante par rapport à leur valeur à l'échéance. La valeur de ces instruments tend à fluctuer davantage en fonction de l'évolution des taux d'intérêt que la valeur des titres d'emprunt transférables ordinaires portant intérêt à échéances similaires. Le risque est plus grand quand la période jusqu'à l'échéance est plus longue. Les Fonds détenant certaines obligations à coupon zéro devront accumuler leurs revenus sur ces titres avant de recevoir un paiement en espèces. Dans un contexte défavorable, ces Fonds peuvent être forcés de liquider ces obligations pour pouvoir générer les liquidités nécessaires afin d'honorer leurs engagements de dividendes au titre desdites obligations.

Titres régis par la Rule 144A

Un Fonds peut investir dans des titres régis par la Rule 144A, soit des titres privés revendables uniquement à certains acheteurs institutionnels qualifiés. Ces titres n'étant négociés que parmi un nombre limité d'investisseurs, certains titres régis par la Rule 144A peuvent être illiquides et faire courir au Fonds le risque de ne pas pouvoir les céder rapidement ou dans certaines conditions de marché défavorables.

Prêts

Certains Fonds peuvent investir dans des prêts satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire, ainsi que dans des organismes de placement collectif qui investissent dans ces prêts. Ces instruments peuvent être difficiles à évaluer et comporter divers types de risques, comprenant entre autres le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de variation des taux d'intérêts.

Titres convertibles

Certains Fonds peuvent investir dans des titres convertibles qui offrent généralement des intérêts fixes ou des dividendes boursiers pouvant être convertis à un prix ou taux donné en actions ordinaires ou privilégiées. Quoique dans une moindre mesure que pour les obligations, la valeur marchande des titres convertibles tend à baisser à mesure de la hausse des taux d'intérêt. En raison du caractère convertible des titres, la valeur de marché des titres convertibles tend également à varier en fonction des fluctuations de la valeur des actions privilégiées ou ordinaires sous-jacentes.

Instruments financiers dérivés

Un Fonds peut initier des opérations sur instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie

d'investissement, à des fins de couverture et de gestion de portefeuille efficace. Ces stratégies incluent actuellement les instruments dérivés cotés et hors cote. Un dérivé est un contrat dont le prix est dépendant ou dérivé d'un ou plusieurs actifs sous-jacents. Les instruments dérivés les plus courants incluent, entre autres, les contrats à terme, les contrats à terme de gré à gré, les options, les *warrants* et les *swaps*. La valeur d'un instrument dérivé est déterminée par les fluctuations de son sous-jacent. Les actifs sous-jacents sont en général des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt, des indices de marché et des matières premières.

L'utilisation d'instruments dérivés dans un but d'investissement peut créer un risque majeur pour les Fonds par rapport à une utilisation d'instruments dérivés dans un seul but de couverture.

Ces instruments sont volatils et peuvent comporter divers types de risques, comprenant entre autres le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, les risques juridique et opérationnels.

En outre, il peut exister une corrélation imparfaite entre les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture et les placements ou secteurs de marché pour lesquels il faut se couvrir. Pour cette raison, la couverture de ces risques peut être imparfaite et l'investisseur peut subir une moins-value d'investissement potentielle.

La plupart des instruments dérivés se caractérisent par un fort effet de levier.

Les principaux risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés dans la gestion d'un portefeuille sont les suivants :

- une exposition absolue au marché plus importante pour les Fonds qui font un usage massif des dérivés ;
- difficulté à évaluer comment et si la valeur d'un dérivé sera corrélée aux variations du marché et à d'autres facteurs extérieurs au dérivé ;
- difficulté à évaluer un dérivé, notamment un dérivé qui est négocié de gré à gré ou pour lequel il n'existe qu'un marché limité ;
- difficulté pour un Fonds, dans certaines conditions de marché, à acquérir le dérivé nécessaire pour atteindre ses objectifs ;
- difficulté pour un Fonds, dans certaines conditions de marché, de se défaire de certains dérivés lorsque ces dérivés ne servent plus leurs objectifs.

CDS – Risques spécifiques

Natixis International Funds (Lux) I

Un CDS (*credit default swap*, ou *swap* de défaut sur crédit) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de protection) paye une commission périodique en échange d'un paiement conditionnel de la part du vendeur de protection en cas d'événement de crédit au sein de l'émetteur de référence. L'acheteur de protection acquiert le droit de vendre une obligation donnée, ou d'autres obligations de référence émises par l'émetteur de référence et désignées comme telles, à hauteur de la valeur nominale, ou bien le droit de recevoir l'écart entre la valeur nominale et le prix de marché de cette obligation ou des autres obligations de référence désignées comme telles (ou autre prix de référence ou d'exercice désigné comme tel), en cas d'événement de crédit. Les événements de crédit comprennent habituellement la faillite, l'insolvabilité, la mise sous séquestre, la restructuration de dette de grande envergure ayant un impact négatif et le manquement à s'acquitter de ses obligations de paiement en temps voulu. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a publié des documents standardisés concernant ces opérations sur instruments dérivés, au sein de sa convention-cadre ISDA. Un Fonds peut utiliser des dérivés de crédit afin de couvrir les risques de crédit spécifiques à certains émetteurs de son portefeuille, en achetant une protection. En outre, grâce à des dérivés de crédit, un Fonds peut acheter une protection sans détenir les actifs sous-jacents, à condition toutefois que cela soit exclusivement dans son intérêt. Si cela est exclusivement dans son intérêt, un Fonds peut également vendre une protection grâce à des dérivés de crédit, afin d'initier une exposition spécifique au crédit. Un Fonds ne peut effectuer d'opérations sur des dérivés de crédit de gré à gré (OTC) qu'avec des établissements financiers de premier ordre qui se spécialisent dans ce type d'opérations, et seulement dans le respect des modalités standard définies dans la convention-cadre ISDA. L'exposition maximale d'un Fonds ne doit pas dépasser 100% de son actif net.

Contreparties

Une ou plusieurs contreparties dans le cadre de transactions de *swap*, de contrats à terme sur devises ou d'autres contrats peuvent se trouver en situation de défaillance sur leurs obligations et, en conséquence, le Fonds peut ne pas réaliser les bénéfices prévus sur ledit *swap*, contrat à terme ou autre.

En outre, en cas d'insolvabilité ou de défaillance d'une quelconque contrepartie, un Fonds est susceptible de ne recouvrer qu'une partie (au pro rata) de tous les biens pouvant être distribués à l'ensemble des créanciers et/ou clients de ladite

Volume de capitalisation des émetteurs

partie, et ce même s'il s'agit de biens spécifiquement attribuables à ce Fonds. Le montant de ces biens peut être inférieur au montant dû au Fonds.

Instruments structurés

Certains Fonds peuvent investir en instruments structurés, soit en instruments de dette corrélés à la performance d'un actif, d'une devise, d'un indice de titres, d'un taux d'intérêt ou d'autres indicateurs financiers. Le paiement d'un instrument structuré fluctue en fonction des évolutions de la valeur des actifs sous-jacents.

Les instruments structurés sont utilisés soit pour augmenter indirectement l'exposition d'un Fonds aux variations de la valeur des actifs sous-jacents, soit pour couvrir les risques d'autres instruments que le Fonds détient.

Les investissements structurés impliquent certains risques, dont ceux associés au levier, à l'illiquidité, aux fluctuations des taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de crédit de leurs émetteurs. Par exemple, l'émetteur des instruments structurés risque de ne pas pouvoir ou vouloir honorer ses obligations, ou bien les sous-jacents desdits instruments risquent d'évoluer dans une direction qui s'avère finalement désavantageuse pour le détenteur desdits instruments.

Risque des instruments structurés (dont les titrisations)

Les titrisations sont le résultat de configurations financières complexes pouvant comporter des risques à la fois juridiques et spécifiques en rapport avec les caractéristiques des actifs sous-jacents.

Risque des opérations de prêt et emprunt / mise en pension de titres

Ces opérations réalisées sur des contrats portant sur des titres non cotés exposent le Fonds à des risques de contrepartie. En outre, si une liquidation est prononcée à l'encontre de la contrepartie ou que celle-ci manque à ou est défaillante vis-à-vis des obligations du contrat, le Fonds est susceptible de ne recouvrer qu'une partie (au pro rata) de tous les biens pouvant être distribués à l'ensemble des créanciers et/ou clients de ladite contrepartie, et ce même s'il s'agit de biens spécifiquement attribuables à ce Fonds. Dans un tel cas, le Fonds peut subir des pertes. Ces opérations sont volatiles et peuvent comporter divers types de risques, comprenant entre autres le risque de marché, le risque de liquidité, les risques juridique et opérationnel.

Sociétés à petite capitalisation

Les placements dans des sociétés à petite capitalisation peuvent comporter un risque plus important que les investissements dans des grandes sociétés en raison de leurs ressources plus limitées au niveau de la direction et du financement. Les actions de petites entreprises peuvent être particulièrement sensibles aux variations imprévues de taux d'intérêt, de coûts d'emprunt ou de bénéfices. En conséquence de la moindre fréquence des échanges, les titres de petites sociétés peuvent également être sujets à des fluctuations de prix plus marquées et à une liquidité inférieure.

Sociétés à grande capitalisation

Les Fonds investissant en entreprises à grande capitalisation peuvent sous-performer certains autres fonds en actions (axés par exemple sur les petites capitalisations) pendant les périodes au cours desquelles les grandes valeurs sont délaissées par les investisseurs. Par ailleurs, les entreprises plus importantes et mieux établies sont en général peu flexibles et parfois dans l'incapacité de réagir rapidement aux défis concurrentiels tels que l'évolution de la technologie et des goûts des consommateurs, une situation qui peut affecter la performance du Fonds.

Risque de croissance/rendement**Investissements axés sur le rendement**

Les investissements axés sur le rendement ciblent les titres sous-évalués, mais il n'y a aucune garantie que les cours de ces derniers augmentent, et ces titres risquent de rester durablement sous-évalués par le marché.

Investissements axés sur la croissance

Les titres de croissance peuvent être plus volatils et plus sensibles à certaines évolutions de marché car leur valeur est souvent basée sur des facteurs comme les prévisions de bénéfices qui peuvent varier selon les fluctuations du marché. Puisque d'habitude les bénéfices sont largement réinvestis dans les sociétés de croissance, ces dernières ne bénéficient pas des dividendes associés aux titres de rendement pouvant leur permettre d'atténuer les chutes de cours en cas de correction des marchés. De plus, étant donné que les investisseurs achètent ces titres pour leurs prévisions de croissance bénéficiaire supérieure, la publication de résultats inférieurs aux attentes s'accompagne souvent d'une décélération du cours.

Taux de change

Certains Fonds sont investis en valeurs libellées en différentes devises autres que leur devise de référence. Les fluctuations des taux de change auront un impact sur la valeur des titres détenus par ces Fonds.

Risque sur les devises au niveau de la classe d'Actions

Pour les classes d'Actions sans couverture libellées dans des devises différentes de la devise de référence du Fonds, la valeur de la classe d'Actions suit les fluctuations du taux de change entre la devise de la classe d'Actions et la devise de référence du Fonds, ce qui peut avoir pour corollaire une volatilité supplémentaire au niveau de la classe d'Actions.

Risque de marché

Le rendement des investissements peut baisser au cours d'une période donnée en raison des fluctuations des facteurs de risque du marché (tels que le cours des valeurs, les taux d'intérêt, les taux de change ou le cours des matières premières). À des degrés différents, le risque de marché peut impacter l'ensemble des titres. Le risque de marché peut avoir un impact considérable sur le cours des titres du Fonds et donc sur la valeur d'inventaire nette.

Marchés émergents

Un investissement sur un marché émergent implique un certain nombre de risques, comme l'illiquidité et la volatilité, qui sont supérieurs à ceux généralement rattachés à un investissement sur un marché développé. Le degré de développement économique, de stabilité politique, de capacité d'absorption du marché, d'infrastructure, de capitalisation, d'imposition et de surveillance du régulateur sont généralement moins avancés dans les économies émergentes que dans les économies plus développées.

Investissements sur le Russian Trading System Stock Exchange et le Moscow Interbank Currency Exchange

Les investissements sur le Russian Trading System Stock Exchange (le *RTS Stock Exchange*) ou le Moscow Interbank Currency Exchange (le *MICEX*) impliquent des risques plus importants que ceux généralement associés aux investissements sur les marchés développés, dont les risques de nationalisation, d'expropriation d'actifs, de taux d'inflation élevés, et de dépôt. Par conséquent, les investissements sur le *RTS Stock Exchange* et le *MICEX* sont généralement considérés comme volatils et illiquides.

Concentration géographique

Certains Fonds concentrent leurs investissements sur des sociétés de certaines régions du monde en particulier, un choix porteur de plus de risques qu'un investissement plus généralisé. Par conséquent, ces Fonds peuvent sous-performer les fonds investis dans d'autres parties du monde lorsque les économies de leur région connaissent des difficultés ou que les titres sont délaissés par les investisseurs. De plus, les économies des zones dans lesquelles ces Fonds sont investis peuvent être affectées par une évolution défavorable sur le plan économique, politique ou réglementaire.

Investissement international

L'investissement international implique des risques comme les fluctuations des taux de change, l'évolution défavorable des contextes politique et réglementaire, l'instabilité économique et le manque de transparence des informations. Les titres d'un ou plusieurs marchés peuvent également présenter une liquidité réduite.

Changements de législation et/ou de régimes fiscaux

Chaque Fonds est régi par la législation et le régime fiscal du Luxembourg. Les titres détenus par chaque Fonds et leurs émetteurs seront soumis à la législation et au régime fiscal de différents autres pays, ce qui implique un risque de requalification des taxes. Les changements opérés dans ces législations et régimes fiscaux ou dans toute convention fiscale entre le Luxembourg et un autre pays ou entre différents pays peuvent avoir un impact négatif sur la valeur que revêtent de ces titres pour un Fonds.

Concentration du portefeuille

La stratégie de certains Fonds visant à investir dans un nombre limité de titres peut générer des rendements attractifs à long terme, mais peut également être synonyme de volatilité accrue pour la performance de ces Fonds par rapport à ceux investis dans une gamme de titres plus large. Si les titres dans lesquels ces Fonds sont investis performant peu, ils peuvent enregistrer des pertes supérieures à celles des Fonds investis dans un plus grand nombre de valeurs.

Risque lié à la gestion de portefeuille

Au sein de tout Fonds, il est possible que les techniques et stratégies d'investissement échouent et engendrent des pertes. Les Actionnaires ne sont pas autorisés à participer à la gestion quotidienne ou au contrôle des activités des Fonds et ne disposent d'aucun pouvoir en la matière. Ils ne sont pas non plus autorisés à évaluer les investissements spécifiques des Fonds ou les modalités de ces investissements.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La nature de la performance future d'un fonds, ainsi que les risques y afférents, peuvent s'avérer très différents de ceux des investissements et stratégies entrepris par le passé par le gestionnaire de portefeuille. Il est impossible de garantir que ce dernier dégagera des rendements comparables aux rendements réalisés par le passé ou aux rendements habituellement enregistrés sur le marché.

Fonds indiciels

Suivre un indice en particulier fait courir le risque de voir les rendements du Fonds correspondant ressortir inférieurs à ceux dudit indice. Les charges imputées au Fonds peuvent également faire chuter le rendement en deçà de celui de l'indice.

Liquidité

Certains Fonds peuvent acquérir des titres échangés seulement parmi un nombre limité d'investisseurs. Du fait de cette caractéristique, il

Natixis International Funds (Lux) I

peut être difficile pour le Fonds de céder ces titres rapidement ou dans un contexte de marché défavorable. De multiples produits dérivés et valeurs mobilières émis par des entités présentant un risque de crédit important font partie de la catégorie des titres échangés par un nombre limité d'investisseurs dans laquelle les Fonds peuvent investir.

La liquidité de certains marchés sur lesquels les Fonds investissent peut parfois être insuffisante ou inexistante, ce qui affecte le cours de marché des titres du Fonds concerné et, par conséquent, sa Valeur d'inventaire nette.

En outre, si la liquidité et l'efficacité de certains marchés sont insuffisantes en raison de conditions de marché inhabituelles, du niveau exceptionnellement élevé des demandes de mise en pension ou de toute autre raison, les Fonds peuvent avoir du mal à acheter et vendre leurs participations à des titres. Pour cette raison, ils peuvent avoir du mal à acquitter les souscriptions et les rachats dans les délais stipulés dans ce Prospectus.

Dans ce cas, la Société de gestion peut, conformément aux Statuts de la SICAV et dans l'intérêt des investisseurs, suspendre les souscriptions et les rachats ou rallonger les délais de règlement.

Risque lié à la responsabilité croisée de toutes les Classes d'Actions

Bien que les actifs et passifs soient, d'un point de vue comptable, attribués à la Classe concernée, il n'existe aucune distinction légale entre les différentes Classes d'un même Fonds. En conséquence, si les passifs d'une Classe dépassent ses actifs, les créanciers de cette Classe, au sein du Fonds concerné, peuvent faire recours sur les actifs attribuables aux autres Classes du même Fonds.

Dans la mesure où les actifs et passifs sont, d'un point de vue comptable, attribués sans distinction légale entre différentes Classes, une transaction concernant une Classe donnée peut affecter les autres Classes du même Fonds.

CHARGES ET DEPENSES

Le Fonds à compartiments multiples utilise ses propres actifs pour régler l'ensemble des dépenses qui lui reviennent. Ces dépenses comprennent les commissions à verser :

- à la Société de gestion ;
- au Dépositaire ; et
- aux Commissaires aux comptes indépendants, consultants externes et autres professionnels.

Elles incluent également certaines charges administratives, comme celles liées à l'enregistrement, à l'assurance ainsi qu'à la traduction et à l'impression du présent Prospectus et des rapports aux Actionnaires.

La Société de gestion rémunère les Gestionnaires Financiers, Distributeurs (le cas échéant), Agent administrateur, Agent payeur, Agent de domiciliation et Corporate agent, et Agent de registre et de transfert au moyen des commissions qu'elle perçoit du Fonds à compartiments multiples.

Les dépenses propres à un Fonds ou à une classe d'Actions seront assumées par ce Fonds ou cette classe d'Actions. Les charges qui ne sont pas attribuées à un Fonds ou à une classe d'Actions en particulier peuvent être allouées aux Fonds et classes d'Actions correspondants selon leur actif net respectif ou selon toute autre méthode raisonnable en fonction de la nature desdites charges.

Les charges relatives à la création d'un nouveau Fonds ou d'une nouvelle classe d'Actions seront rayées des actifs dudit Fonds ou de ladite classe au plus tard après 5 ans.

Le montant total des charges et dépenses payées annuellement par chaque Fonds, exception faite des dépenses liées à la création ou liquidation d'un Fonds ou d'une classe d'Actions (« Ratio des frais totaux »), correspond au pourcentage de la valeur d'inventaire nette quotidienne moyenne de chaque Fonds indiqué dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ». Sauf stipulation contraire des descriptions de Fonds, si le total des dépenses réelles payées par chaque Fonds est supérieur au ratio des frais totaux, la Société de gestion conservera la différence à sa charge et le produit correspondant sera inscrit sous « Autres produits » dans le rapport annuel audité du Fonds à compartiments multiples. Si le total des dépenses réelles payées par chaque Fonds est inférieur au ratio des frais totaux, la Société de gestion conservera la différence à sa charge et la dépense correspondante sera inscrite sous « Autres dépenses » dans le rapport annuel audité du Fonds à compartiments multiples.

Le ratio des frais totaux par classe d'Actions, comme indiqué dans la description de chaque Fonds, n'inclut pas nécessairement toutes les dépenses relatives aux investissements du Fonds (commissions de courtage, taxe d'abonnement due à l'administration fiscale du Luxembourg, frais liés à la récupération de retenues à la source, etc.) qui sont à la charge dudit Fonds.

Sans préjudice de ce qui précède et s'agissant uniquement des Actions de la classe Z (dont le TER s'élève à 0,00% p.a.), les frais de conservation et d'administration associés à ces Actions de classe Z seront à la charge de la Société de gestion, non pas du Fonds à compartiments multiples.

SOUSCRIPTION, TRANSFERT, CONVERSION ET RACHAT D' ACTIONS

Caractéristiques des Actions

Classes disponibles

Chaque Fonds émet des Actions réparties entre plusieurs classes d'Actions distinctes, tel que décrit dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ». Lesdites classes d'Actions diffèrent en fonction du type d'investisseurs auxquels elles s'adressent, de leur politique de distribution du dividende, des charges et dépenses qui s'y rattachent, de leur politique de couverture, des montants de leur investissement minimum et de leur participation minimum et de leurs devises de cotation :

- Les Actions de classe R, de classe RE, de classe C, de classe F, de classe N et de classe P s'adressent aux investisseurs privés. La disponibilité de ces classes d'actions peut varier selon le lieu de résidence de l'investisseur et/ou le type de service que l'investisseur peut recevoir de la part des Intermédiaires ;
- Les Actions de classes I, de classe S, de classe S1, de classe Q et de classe Z sont exclusivement réservées aux investisseurs institutionnels ;
- Les Actions de classe C sont des classes dépourvues de commission de vente à la souscription, mais pourvues d'un ratio des frais totaux supérieur à celui des Actions de classe R appartenant au même Fonds. Les souscriptions en Actions de classe C sont donc faites à leur valeur d'inventaire nette telle que calculée conformément aux dispositions du présent Prospectus. Les investisseurs d'Actions de classe C qui rachètent tout ou partie de leurs Actions dans l'année suivant la souscription peuvent toutefois être assujettis à une commission éventuelle différée (« CED ») qui sera conservée par l'institution financière par laquelle la souscription d'Actions a été faite par déduction des produits du rachat versés à l'investisseur concerné. Veuillez vous référer à la section intitulée « Actions de classe C – Commission éventuelle différée (CED) », sous « Commission de rachat » ci-après, pour plus de détails sur la CED. Les Actions de classe C ne peuvent être souscrites que par l'intermédiaire de l'institution financière avec laquelle la Société de gestion a un accord de distribution couvrant ces mêmes Actions. Toutefois, la Société de gestion se réserve le droit de permettre à un investisseur de souscrire des Actions de classe C sans passer par un tel intermédiaire, ce à sa seule discrétion et au cas par cas ;
- Les Actions de classe F sont disponibles par l'intermédiaire des plates-formes d'investissement fonctionnant par commission et sponsorisées par un intermédiaire financier, ou dans d'autres programmes d'investissement, sur approbation préalable de la Société de gestion ;
- Les Actions de classe N sont disponibles, dans certaines circonstances particulières, aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un Intermédiaire. Les Actions de classe N soumises aux restrictions appliquées au paiement de commissions stipulées dans le FSA Handbook concernant la Retail Distribution Review ;
- Les Actions de classe A sont des classes d'actions de capitalisation qui capitalisent l'ensemble de leurs revenus, alors que les Actions de classe D et de classe DM effectuent des distributions de dividendes périodiques ;
- Les Actions de classe Z sont réservées au Gestionnaire Financier du Fonds concerné par la souscription de Parts pour le compte d'autres organismes de placement collectif dont il est également le Gestionnaire Financier et avec l'accord préalable de la Société de gestion. Les frais de conservation et d'administration correspondant aux Actions de classe Z (dont le ratio de frais totaux est de 0,00% p.a.) seront à la charge de la Société de gestion, pas à celle du Fonds à compartiments multiples ;
- Sauf stipulation contraire dans la description d'un Fonds, les Actions de classe H sont des classes libellées dans une devise différant de la devise de référence du Fonds et couvertes contre le risque de change entre leur devise de cotation et la devise de référence du Fonds. Notez que les Actions de classe H seront couvertes dans la devise de référence du Fonds correspondant, que la valeur de celle-ci augmente ou baisse par rapport à la devise de cotation de ladite classe et ainsi, alors que la détention d'Actions couvertes permet de protéger les Actionnaires de tout repli de la devise de référence du Fonds par rapport à la devise de cotation de ladite classe, la détention de telles Actions peut aussi

largement empêcher les Actionnaires de réaliser un profit en cas d'augmentation de la valeur de la devise de référence du Fonds relativement à la devise de cotation de ladite classe. Les Actionnaires d'Actions de classe H doivent être conscients qu'une couverture parfaite est impossible, même si le Fonds s'efforce de s'en approcher. Le portefeuille peut donc présenter une couverture insuffisante ou excessive pendant certaines périodes. Cette couverture sera généralement assurée au moyen de contrats à terme de gré à gré, mais elle peut également inclure des contrats à terme ou des options sur devises, ainsi que des dérivés hors cote ;

- Les Actions de classe P sont réservées aux investisseurs dont les souscriptions, d'une part, sont soumises aux *Singapore Central Provident Fund (Investment Schemes) Regulations* (règles du Fonds central de prévoyance de Singapour sur les régimes d'investissement – « Règles CPFIS »), telles que ponctuellement modifiées par le Conseil d'administration du CPF et, d'autre part, sont effectuées avec des cotisations du CPF. Les Actions de classe P sont conçues pour respecter les éventuelles restrictions ponctuellement émises par le Conseil d'administration du CPF, conformément aux Règles CPFIS applicables. Toutefois, la Société de gestion se réserve le droit de désigner d'autres types d'investisseurs autorisés à souscrire des Actions de classe P, selon les exigences et/ou les autorisations ponctuelles des lois, règles et règlements en vigueur ;
- Les Actions de classe Q sont réservées (a) à la BPCE et à toute société du groupe Natixis dans leur fonction respective d'actionnaire au financement du Fonds concerné et sur approbation préalable de la Société de gestion, (b) au Gestionnaire Financier du Fonds concerné souscrivant des Actions au nom de ses clients dans le seul cadre de ses activités de gestion de portefeuille discrétionnaire individuelle ou collective, (c) aux clients du Gestionnaire Financier du Fonds concerné si la souscription est opérée par le Gestionnaire Financier conformément à un accord de gestion d'investissement discrétionnaire conclu avec lesdits clients et (d) aux entités non affiliées, selon certaines conditions définies par la Société de gestion et sur approbation préalable de cette dernière ;
- Les Actions de classe RE s'adressent aux investisseurs privés et n'imposent pas d'Investissement initial minimum lors de la souscription. Elles sont assorties d'une Commission de vente maximum moins élevée,

Natixis International Funds (Lux) I

mais d'un ratio des frais totaux (incluant toutes les commissions à payer aux sous-distributeurs et aux intermédiaires) supérieur à celui des Actions de classe R du même Fonds ; et

- Les classes d'Actions peuvent être libellées dans différentes devises et présenter différents seuils minimaux d'investissement et de participation, tel que précisé dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ».

Les investisseurs souhaitant souscrire à des Actions d'une classe inactive au moment de la souscription peuvent se voir imposer un investissement initial plus important, tel que déterminé par la Société de gestion à son entière discrétion.

Les Actions n'ont pas de valeur nominale.

Le Fonds à compartiments multiples peut créer ou liquider des classes d'Actions sans devoir immédiatement émettre un Prospectus à jour de ces changements. Les investisseurs peuvent obtenir, sur demande et gratuitement, la liste actualisée des classes d'Actions disponibles dans chaque Fonds (ainsi que d'autres documents relatifs aux Fonds) en s'adressant au siège social de la Société, en envoyant un courrier à enquiries@qa.natixis.com ou en appelant au numéro +44 203 216 9766 / +800 0857 8555.

Droits des Actionnaires

Tous les Actionnaires ont les mêmes droits, quelle que soit la classe des Actions détenues. Chaque Action donne droit à un vote à l'assemblée générale des Actionnaires. Les Actions ne sont assorties d'aucun droit de souscription préférentiel ou prioritaire.

Devise de référence

La devise de référence du Fonds à compartiments multiples est l'euro. La devise de référence de chaque Fonds est telle que décrite dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ».

Politique de distribution du dividende

Les Actions de classe A capitalisent tous leurs revenus. Les Actionnaires peuvent cependant, sur proposition du Conseil d'administration, choisir de distribuer des dividendes aux Actionnaires d'un Fonds détenant des Actions de classe A ainsi qu'aux Actionnaires d'un Fonds détenant des Actions de classe D et de classe DM.

Les Actions de classe D versent des distributions périodiques, tel que décidé par les Actionnaires sur proposition du Conseil d'administration. Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider

de verser des dividendes intermédiaires. Les Actions de Classe DM versent des distributions mensuelles.

Les Actionnaires peuvent décider de déclarer les dividendes sous la forme de liquidités ou d'Actions supplémentaires. Les dividendes en numéraire peuvent être réinvestis dans des Actions supplémentaires de la même classe du Fonds en question à la valeur d'inventaire nette par Action déterminée le jour du réinvestissement sans aucun frais pour l'Actionnaire. Si un Actionnaire n'exprime pas son choix entre le réinvestissement des dividendes et le paiement de dividendes en numéraire, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des Actions supplémentaires. Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans suivant la distribution reviendront automatiquement au Fonds en question. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes non réclamés.

Quoi qu'il en soit, aucune distribution qui aurait pour conséquence de faire chuter la valeur d'inventaire nette du Fonds à compartiments multiples en dessous de 1 250 000 euros ne peut être effectuée.

Classes d'Actions cotées

Les classes d'Actions cotées à la Bourse luxembourgeoise sont indiquées dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ». La Société de gestion peut, à sa seule discrétion, choisir d'inscrire toute autre classe d'Actions à la cote de toute bourse.

Fractions d'Actions

Le Fonds émet des Actions et des fractions d'Actions jusqu'à un millième d'Action. Ces fractions ne sont pas assorties de droits de vote mais donnent lieu à des droits de participation, au prorata, aux résultats nets et aux produits de liquidation attribuables au Fonds concerné.

Enregistrement d'Actions et certificats

Toutes les Actions sont émises sous forme nominative sans certificat, à moins que l'Actionnaire ne demande officiellement un certificat d'Actions. Tous les Actionnaires recevront de l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples une confirmation écrite de leur participation.

Critères d'investissement

Les particuliers ne peuvent investir que dans des Actions de classe R, de classe RE, de classe C, de classe F et de classe N, qu'ils investissent directement ou par l'intermédiaire d'un conseiller financier agissant en qualité de mandataire (à l'exception des Actions de classe N, qui sont disponibles aux particuliers qui investissent par le biais d'Intermédiaires dans le cadre d'un contrat séparé ou de contrats d'honoraires entre l'investisseur et l'Intermédiaire).

Les Actions de classe P ne peuvent être achetées que par les investisseurs dont les souscriptions sont assujetties aux Règles CPFIS et effectuées avec des cotisations du CPF.

Seuls les investisseurs satisfaisant aux critères suivants peuvent acquérir des Actions de classe I, de classe S ou de classe S1, et, sous certaines conditions, des Actions de classe Q et de classe Z :

L'investisseur doit être un « investisseur institutionnel » conformément à la définition de ce terme donnée par l'Autorité de surveillance luxembourgeoise. Généralement, un investisseur institutionnel correspond à l'une ou plusieurs des descriptions suivantes :

- un établissement de crédit ou autre spécialiste financier investissant en son propre nom ou pour le compte d'un investisseur institutionnel ou de tout autre investisseur, dans la mesure où l'établissement de crédit ou le spécialiste financier dispose d'une relation de gestion discrétionnaire avec l'investisseur et où ladite relation ne confère pas à l'investisseur de droit de réclamation directe à l'encontre du Fonds à compartiments multiples ;
- une compagnie d'assurance ou de réassurance qui effectue le placement en relation avec une police d'assurance liée à des actions, si toutefois la compagnie d'assurance ou de réassurance est l'unique souscripteur au sein du Fonds à compartiments multiples et qu'aucune police ne confère au titulaire, à son expiration, le droit de recevoir des Actions du Fonds à compartiments multiples ;
- un fonds de pension ou un régime de retraite, pourvu que les bénéficiaires d'un tel fonds de pension ou régime de retraite ne disposent d'aucun droit de réclamation direct à l'encontre du Fonds à compartiments multiples ;
- un organisme de placement collectif ;

- une autorité gouvernementale investissant en son propre nom ;
- une société holding ou entité similaire au sein de laquelle (a) tous les actionnaires sont des investisseurs institutionnels, ou (b) qui (i) mène des activités non financières et détient des intérêts financiers importants ou (ii) est une société holding « familiale » ou une entité similaire par l'intermédiaire de laquelle une famille ou certains membres d'une famille détiennent des intérêts financiers importants ;
- un groupe financier ou industriel ; ou
- une fondation détenant des investissements financiers importants et existant indépendamment des bénéficiaires ou destinataires de ses revenus ou actifs.

De plus, la Société de gestion est en droit d'imposer des critères supplémentaires à tout ou partie des investisseurs potentiels souhaitant acquérir des Actions. Veuillez consulter la rubrique « Considérations complémentaires concernant certains investisseurs non luxembourgeois » ci-dessous.

Restrictions sur les souscriptions

La Société de gestion se réserve le droit de rejeter ou de remettre à plus tard toute demande de souscription d'Actions pour une raison ou une autre, y compris si la Société de gestion considère que l'investisseur en question s'engage dans des activités de *market timing* ou de négoce excessives.

La Société de gestion peut également imposer des limites sur la souscription d'Actions de tout Fonds par toute personne ou entité liée à un véhicule, effet ou concordat non agréé structuré, garanti ou autre, si la société de gestion estime que cette souscription est susceptible d'avoir des conséquences néfastes pour les Actionnaires du Fonds concerné ou de nuire aux objectifs et aux politiques d'investissement de ce dernier.

La Société de gestion se réserve le droit de clôturer temporairement un Fonds aux nouveaux investissements si la Société de gestion et le Gestionnaire Financier estiment qu'il y va du meilleur intérêt des Actionnaires du Fonds.

Investissement minimum et participation minimum

Aucun investisseur ne peut souscrire un montant initial inférieur au montant d'investissement initial minimum indiqué à la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ». Il n'y a aucun montant d'investissement minimum requis au titre d'investissements ultérieurs dans les Actions. Aucun investisseur ne peut transférer ou racheter

Natixis International Funds (Lux) I

des Actions d'une quelconque classe, si le transfert ou rachat se traduit par une baisse de la participation de l'investisseur de ladite classe en deçà de la participation minimum indiquée à la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ».

La Société de gestion peut, sous réserve du respect de l'égalité de traitement entre Actionnaires et selon certaines conditions déterminées par la Société de gestion, exonérer ces derniers des conditions de minima en termes d'investissement initial et de participation aux Actions, et accepter la souscription d'un montant inférieur au seuil minimum d'investissement initial, ou une demande de rachat susceptible de faire chuter la participation de l'investisseur dans un Fonds en deçà de la participation minimum. Dans le cas où les conditions de cette exception ne sont plus respectées pendant un certain laps de temps déterminé par la Société de gestion, la société de gestion se réserve le droit de transférer les Actionnaires dans une autre classe d'Actions du Fonds concerné, pour laquelle les exigences d'investissement initial minimum et/ou de participation minimum sont respectées. Une telle exception ne peut être faite qu'en faveur d'investisseurs conscients du risque associé à un investissement dans le Fonds concerné, et à même de l'assumer, à titre exceptionnel et dans certains cas précis.

Commission de vente

Actions de classe R, RE, N, P, I, S et S1 – Commission de vente

La souscription d'Actions de classe R, RE, N, P, I, S et S1 peut être soumise à une commission de vente sous la forme d'un pourcentage de la valeur d'inventaire nette des Actions acquises, tel que défini dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ». Le montant réel de la commission de vente est fixé par l'institution financière par l'intermédiaire de laquelle la souscription est effectuée. Ladite institution financière conserve la commission de vente en rémunération de ses activités d'intermédiaire.

Avant de souscrire à des Actions, veuillez demander à l'institution financière si votre souscription sera soumise à une commission de vente, ainsi que le montant réel de cette commission.

Si le Fonds concerné est un Maître, le Nourricier correspondant ne paiera pas de commission de vente.

Prélèvements supplémentaires

La Société de gestion se réserve le droit de prélever une taxe supplémentaire de 2% maximum de la valeur d'inventaire nette des Actions souscrites si la Société de gestion considère que l'investisseur en question s'engage dans des activités de *market timing* ou de négoce excessives. Une telle taxe revient en exclusivité au Fonds concerné.

Procédure de souscription

Demande de souscription : Tout investisseur souhaitant effectuer une souscription initiale ou acquérir des Actions supplémentaires doit remplir un formulaire de demande. Les formulaires de demande sont disponibles auprès de :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
2-8 avenue Charles de Gaulle, B.P. 403
L-2014 Luxembourg

Toutes les demandes complétées doivent être envoyées à l'Agent de registre et de transfert :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
2-8 avenue Charles de Gaulle, B.P. 403
L-2014 Luxembourg

L'Agent de registre et de transfert peut demander à un investisseur de fournir un complément d'informations destiné à justifier toute déclaration qu'il aurait faite dans le cadre de sa demande. Toute demande qui ne satisfera pas l'Agent de registre et de transfert sera rejetée. En outre, la Société de gestion peut, à son entière discrétion, suspendre ou clôturer la vente d'une ou de toutes les classes d'Actions.

Les investisseurs doivent noter qu'en signant le formulaire de demande, ils autorisent l'Agent de registre et de transfert à rassembler, utiliser, traiter, partager, sauvegarder et transmettre des données (telles que des données personnelles, des documents d'identification ou des détails sur le placement de l'investisseur dans un Fonds) au Fonds à compartiments multiples, à NGAM S.A. et ses sociétés affiliées ainsi qu'à Brown Brothers Harriman & Co., Brown Brothers Harriman Fund Administration Services (Ireland) Ltd. et Brown Brothers Harriman (Hong Kong) Ltd. (dans le cas où les investisseurs recourent à ses services pour investir dans un Fonds).

Ces données seront rassemblées, utilisées, traitées, partagées, sauvegardées et transmises aux fins suivantes :

(i) pour faciliter les souscriptions de l'investisseur, ses rachats et conversions dans le Fonds à compartiments multiples ou dans les autres fonds de NGAM S.A. ;

Natixis International Funds (Lux) I

(ii) pour traiter, gérer et administrer les participations de l'investisseur dans un Fonds et tout compte afférent sur une base régulière ;

(iii) pour fournir aux investisseurs le reporting, les communications et autres services d'actionnaires relatifs au placement de l'investisseur dans un Fonds ;

(iv) pour se conformer aux obligations réglementaires ou légales applicables au Fonds à compartiments multiples, aux prestataires de services de gestion de Fonds ou à l'investisseur ; et

(v) le cas échéant, aux fins de notification aux autorités fiscales compétentes conformément à la Directive européenne 2003/48/CE et aux réglementations locales applicables sur la fiscalité des revenus de l'épargne sous la forme de paiements d'intérêts.

Les Actionnaires peuvent à tout moment consulter les données personnelles que l'Agent administratif possède à leur sujet et peuvent modifier ou rectifier toute inexactitude dans ces données, sur demande écrite auprès de la Société, à l'adresse de l'Agent administratif.

L'Agent de registre et de transfert enverra à chaque investisseur une confirmation écrite de chaque souscription d'Actions sous trois (3) jours ouvrables bancaires complets au Luxembourg à compter de la date de souscription en question.

Date de souscription et prix d'achat : Les investisseurs peuvent souscrire aux Actions n'importe quel jour où le Fonds calcule sa valeur d'inventaire nette. A l'exception de la période d'offre initiale, la date de souscription de toute demande de souscription sera telle qu'indiquée dans la description du Fonds en question sous « Caractéristiques ». Le prix d'achat applicable à toute demande de souscription correspond à la somme de la valeur d'inventaire nette des Actions concernées à la date de souscription, majorée des éventuelles commissions de vente en vigueur.

Les investisseurs sont priés de noter qu'ils ne connaîtront pas le prix d'achat réel de leurs Actions tant que leur demande n'aura pas été traitée.

Plates-formes de compensation – Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que certains conseillers financiers utilisent des plates-formes de compensation pour traiter leurs opérations. Certaines plates-formes de compensation peuvent traiter leurs opérations par lots, une ou deux fois par jour après l'heure limite du Fonds (indiquée dans la description du Fonds à la rubrique « Caractéristiques »). A noter que les demandes reçues après l'heure limite du Fonds sont traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant. Si vous avez des

questions, veuillez contacter votre conseiller financier.

Paiement : Les investisseurs doivent régler le prix d'achat dans son intégralité sous cinq (5) jours ouvrables bancaires complets au Luxembourg à compter de la date de souscription correspondante.

Le prix d'achat doit être payé par virement bancaire électronique conformément au formulaire de demande.

Un paiement doit être compensé pour pouvoir être considéré comme reçu.

Si un investisseur ne peut pas, comme la loi l'exige, régler sa souscription par virement bancaire électronique, il devra contacter Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., au + 352 474 066 425 pour convenir d'un autre moyen de paiement. Veuillez noter que l'incapacité d'un investisseur à honorer son paiement par virement bancaire électronique ne le désengage pas de son obligation de régler sa souscription dans les cinq (5) jours ouvrables bancaires complets au Luxembourg suivant la date de ladite souscription.

Les investisseurs doivent payer le prix d'achat dans la devise de la classe d'Actions acquise. Si un investisseur paye le prix d'achat dans une autre devise, le Fonds à compartiments multiples ou son agent déploiera des efforts raisonnables pour convertir le paiement dans la devise de la classe d'Actions acquise. Tous les frais associés à la conversion de ce paiement seront pris en charge par l'investisseur, qu'une telle conversion soit finalement effectuée ou non. Ni le Fonds à compartiments multiples, ni aucun de ses agents n'est responsable vis-à-vis des investisseurs si le Fonds à compartiments multiples ou son agent n'est pas à même de convertir un paiement dans la devise de la classe d'Actions acquise par l'investisseur.

Le Fonds à compartiments multiples rachètera immédiatement les Actions correspondant à la souscription non réglée dans son intégralité conformément à ces dispositions, et l'investisseur soumettant la souscription sera responsable à l'égard du Fonds à compartiments multiples et de chacun de ses agents de toute perte occasionnée à leur rencontre, individuellement et collectivement, du fait d'un tel rachat forcé. Les investisseurs sont encouragés à effectuer leur paiement dès leur réception de la confirmation écrite de leur participation par l'Agent de registre et de transfert.

Souscriptions en nature

Pour les souscriptions, le Fonds à compartiments

Natixis International Funds (Lux) I

multiples peut accepter les paiements sous forme de valeurs mobilières et d'autres instruments, dans la mesure où ces valeurs mobilières ou instruments sont conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Fonds concerné ainsi qu'aux conditions prescrites par la loi luxembourgeoise, notamment l'obligation de fournir un rapport d'évaluation des Commissaires aux comptes (réviseur d'entreprises agréé) du Fonds à compartiments multiples qui doit être disponible pour inspection. Tous les frais liés à une contribution en nature de valeurs mobilières ou d'autres instruments sont pris en charge par les Actionnaires concernés.

Transfert d'Actions

Un Actionnaire peut transférer des Actions à une ou plusieurs personnes, à condition que toutes les Actions aient été payées dans leur intégralité au moyen de fonds compensés et que chaque cessionnaire satisfasse aux exigences applicables aux investisseurs de la classe d'Actions concernée.

Afin de transférer des Actions, l'Actionnaire doit avertir l'Agent de registre et de transfert de la date proposée et du nombre d'Actions transférées. L'Agent de registre et de transfert n'enregistre que les transferts dont la date est future. De plus, chaque cessionnaire doit remplir un formulaire de demande.

L'Actionnaire doit envoyer son avis et chaque formulaire de demande dûment rempli à l'adresse suivante :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
2-8 avenue Charles de Gaulle, B.P. 403
L-2014 Luxembourg

L'Agent de registre et de transfert peut demander à un cessionnaire de fournir un complément d'informations destiné à justifier toute déclaration qu'il aurait faite dans le cadre de sa demande. Toute demande qui ne satisfera pas l'Agent de registre et de transfert sera rejetée.

L'Agent de registre et de transfert n'effectuera le transfert que s'il est satisfait de l'avis reçu et après acceptation de la demande de souscription de chaque cessionnaire.

L'Actionnaire transférant les Actions et chacun des cessionnaires, conjointement et individuellement, acceptent de décharger le Fonds et chacun de ses agents de toute responsabilité à l'égard de toute perte subie par l'un d'entre eux dans le cadre d'un transfert.

Rachat d'Actions

Un Actionnaire peut demander au Fonds à compartiments multiples de racheter quelques-unes ou l'ensemble des Actions qu'il détient au sein dudit Fonds à compartiments multiples. Si une demande de rachat a pour effet de faire tomber le nombre d'Actions détenues par un Actionnaire au sein d'une classe en dessous de la participation minimale applicable à cette classe, le Fonds à compartiments multiples est susceptible de traiter une telle demande comme une demande de rachat de l'intégralité de la participation de l'Actionnaire en question au sein de la classe concernée. Les Actions peuvent être rachetées n'importe quel jour où le Fonds calcule sa valeur d'inventaire nette.

Si la valeur globale des demandes de rachat reçues par l'Agent de registre et de transfert un jour donné correspond à plus de 10% de l'actif net d'un Fonds, le Fonds à compartiments multiples peut reporter tout ou partie de ces demandes de rachat et également reporter le paiement des produits de rachat pendant une période qu'il considère être dans le meilleur intérêt du Fonds et de ses Actionnaires. Tout report de rachat ou de paiement des produits de rachat sera traité en priorité par rapport aux demandes de rachat reçues à une date de rachat ultérieure.

Avis de rachat

Tout Actionnaire souhaitant voir ses Actions rachetées doit en avertir l'Agent de registre et de transfert :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
2-8 avenue Charles de Gaulle, B.P. 403
L-2014 Luxembourg

Cet avis doit inclure ce qui suit :

- Le nom de l'Actionnaire, tel qu'il apparaît sur le compte de ce dernier, son adresse et son numéro de compte ;
- Le nombre d'Actions de chaque classe ou le montant de chaque classe d'Actions à racheter ; et
- Les coordonnées bancaires du bénéficiaire du produit du rachat.

Les Actionnaires détenant des certificats d'Actions doivent inclure ces certificats à leur avis de rachat à l'Agent de registre et de transfert.

L'Agent de registre et de transfert peut demander à l'Actionnaire de fournir un complément d'informations destiné à justifier toute déclaration faite par l'investisseur dans son avis. L'Agent de registre et de transfert rejettera tout avis de rachat

Natixis International Funds (Lux) I

qui ne sera pas dûment complété. Les paiements ne seront effectués qu'à l'Actionnaire concerné ; aucun paiement ne sera versé à des tiers.

L'Actionnaire demandant le rachat de ses Actions accepte de décharger le Fonds à compartiments multiples et chacun de ses agents de toute responsabilité vis-à-vis des pertes que ces derniers pourraient subir au titre de ce rachat.

Commission de rachat

Le rachat d'Actions peut être soumis à une commission de rachat sous forme d'un pourcentage de la valeur d'inventaire nette des Actions rachetées, tel que défini dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ». Une telle commission revient en exclusivité au Fonds concerné.

Actions de classe C – Commission éventuelle différée (« CED »)

La CED ne sera payée que par les investisseurs d'Actions de classe C qui rachètent leurs Actions dans l'année suivant leur souscription. Le taux de CED applicable est énoncé dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques ». La CED sera calculée sur la base de la valeur la plus faible entre le prix de souscription initial et la valeur d'inventaire nette actuelle des Actions rachetées par l'investisseur concerné à la date de leur rachat, et déduite du produit de rachat versé à cet investisseur.

Aucune CED ne sera prélevée au titre de réinvestissements de dividendes ou d'autres distributions.

Les ordres de rachat seront appliqués en priorité aux Actions de classe C non soumises à une CED (soit parce qu'elles ont été souscrites il y a plus d'un an ou par réinvestissement de dividendes ou d'autres distributions, soit pour d'autres raisons déterminées par la Société de gestion à sa discrétion), afin de facturer à l'investisseur concerné la CED la plus faible possible.

La Société de gestion se réserve le droit de diminuer la CED ou de l'annuler, à sa discrétion.

Prélèvements supplémentaires

La Société de gestion se réserve le droit de prélever une taxe supplémentaire de 2% maximum de la valeur d'inventaire nette des Actions rachetées si elle considère que l'investisseur en question s'engage dans des activités de *market timing* ou de négoce excessives. Une telle taxe revient en exclusivité au Fonds concerné.

Dans l'hypothèse où une demande de rachat ferait supporter à un Fonds des coûts exceptionnels, la Société de gestion est en droit de lever une commission supplémentaire reflétant ces coûts exceptionnels au bénéfice du Fonds concerné.

Si le Fonds concerné est un Maître, le Nourricier correspondant ne paiera pas de commission de rachat ou de CED.

Date de rachat et prix de rachat

La date de rachat d'un avis de rachat est indiquée dans la description du Fonds en question sous « Caractéristiques ». Le prix de rachat d'un avis de rachat correspond à la valeur d'inventaire nette des Actions à la date de rachat, minorée des éventuelles commissions de rachat en vigueur.

Les investisseurs sont priés de noter qu'ils ne connaîtront pas le prix de rachat de leurs Actions tant que leur demande n'aura pas été traitée.

Plates-formes de compensation : Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que certains conseillers financiers utilisent des plates-formes de compensation pour traiter leurs opérations. Certaines plates-formes de compensation peuvent traiter leurs opérations par lots, une ou deux fois par jour après l'heure limite du Fonds (indiquée dans la description du Fonds à la rubrique « Caractéristiques »). A noter que les demandes reçues après l'heure limite du Fonds sont traitées le jour ouvrable bancaire complet luxembourgeois suivant. Si vous avez des questions, veuillez contacter votre conseiller financier.

Paiement

Sauf indication contraire dans le présent Prospectus, le Fonds à compartiments multiples paiera à l'Actionnaire le produit du rachat sous cinq (5) jours ouvrables bancaires complets à compter de la date de rachat en question.

Le produit du rachat sera payé par virement bancaire électronique conformément aux instructions de l'avis de rachat tel qu'accepté. L'intégralité des coûts associés à ce paiement seront supportés par le Fonds à compartiments multiples. Si un investisseur ne peut pas, comme la loi l'exige, accepter le paiement par virement bancaire électronique, il devra contacter Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., au +352 474 066 425 pour convenir d'un autre moyen de paiement. L'Agent de transfert ne versera pas de produit de rachat à une tierce partie.

Le produit du rachat sera libellé dans la devise de la classe des Actions rachetées. Si un investisseur souhaite recevoir un paiement dans une autre devise, le Fonds à compartiments multiples ou son agent déploiera des efforts raisonnables pour convertir le paiement dans la devise requise. Tous les frais associés à la conversion de ce paiement seront pris en charge par l'Actionnaire, qu'une telle conversion soit

Natixis International Funds (Lux) I

finalement effectuée ou non. Ni le Fonds à compartiments multiples ni ses agents ne seront responsables envers les investisseurs en cas d'impossibilité de conversion ou de paiement dans une devise autre que la devise de la classe des Actions rachetées.

Ni le Fonds à compartiments multiples ni ses agents ne verseront un quelconque intérêt sur le produit du rachat, ni n'effectueront d'ajustements en cas de retard de paiement à l'Actionnaire. Tout produit de rachat non réclamé dans les 5 ans suivant la date de rachat sera perdu et reviendra au bénéfice de la classe d'Actions concernée.

Rachat forcé

La Société de gestion a le droit de racheter immédiatement tout ou partie des Actions d'un Actionnaire si elle estime que :

- l'Actionnaire a fourni des informations fausses ou trompeuses relatives à sa capacité à être considéré comme Actionnaire ;
- la présence continue de l'Actionnaire au sein du Fonds à compartiments multiples pourrait causer un dommage irréparable au Fonds à compartiments multiples ou aux autres Actionnaires du Fonds à compartiments multiples ;
- la présence continue de l'Actionnaire en tant qu'actionnaire pourrait rendre le Fonds à compartiments multiples ou l'un de ses Fonds assujetti à une obligation de déclaration d'information, à une obligation de retenue à la source ou à une retenue à la source à laquelle le Fonds à compartiments multiples ou le Fonds concerné ne serait pas assujetti si l'Actionnaire concerné (ou tout Actionnaire dans la même situation) n'était pas présent en tant qu'actionnaire ;
- l'Actionnaire, en négociant fréquemment des Actions, occasionne une augmentation du taux de rotation du Fonds concerné, pénalisant ainsi la performance du Fonds, augmentant les frais de transaction et/ou l'assujettissement à l'impôt ;
- la présence continue de l'Actionnaire constitue, de la part du Fonds à compartiments multiples, une violation de loi ou de règlement, luxembourgeois ou étranger ;
- la présence continue, en tant qu'Actionnaire, d'une personne ou entité liée à un véhicule, effet ou concordat structuré, garanti non agréé est susceptible d'avoir des conséquences néfastes pour les autres Actionnaires du Fonds ou de nuire aux objectifs et aux politiques d'investissement du Fonds ; ou

Natixis International Funds (Lux) I

applicables aux Fonds et classes d'Actions concernés.

- l'Actionnaire effectue ou a effectué des activités de marketing et/ou de vente au nom du Fonds à compartiments multiples, d'un Fonds, de la Société de gestion et/ou du Gestionnaire Financier, ou des gérants de stratégies et de portefeuilles, ou par référence à ces derniers, sans l'approbation écrite préalable de la Société de gestion.

Retenue des produits de rachat dans certains cas de rachat forcé

Si la présence d'un Actionnaire au sein du Fonds à compartiments multiples ou de l'un de ses Fonds oblige le Fonds à compartiments multiples à effectuer un rachat forcé, tel que défini ci-dessus, et si la présence de l'Actionnaire au sein du Fonds à compartiments multiples a rendu ce dernier ou le Fonds concerné assujéti à une retenue à la source qu'il n'aurait pas encourue si l'Actionnaire ne détenait pas ses Actions, la Société de gestion est autorisée à racheter les Actions de cet Actionnaire et à conserver la portion du produit de rachat nécessaire pour acquitter les coûts découlant exclusivement de la présence de l'Actionnaire au sein du Fonds à compartiments multiples. S'il existe plus d'un Actionnaire dans cette situation, les produits des rachats seront retenus en fonction de la valeur relative des actions rachetées.

Rachats en nature

Les Actions rachetées représentant au moins 20% d'une quelconque classe d'Actions peuvent être rachetées en nature, à condition que le Fonds à compartiments multiples estime que le rachat n'affectera pas les autres Actionnaires et que le rachat est conforme aux conditions prescrites par la loi luxembourgeoise, notamment l'obligation de fournir un rapport d'évaluation des Commissaires aux comptes (réviseur d'entreprises agréé) du Fonds à compartiments multiples qui doit être disponible pour inspection. Tous les frais liés à un rachat en nature sont pris en charge par les Actionnaires concernés.

Conversion d'Actions

Tout Actionnaire peut demander la conversion d'Actions d'un Fonds ou d'une classe d'Actions vers un autre Fonds ou classe d'Actions. De telles demandes de conversion sont traitées comme un rachat d'Actions accompagné d'un achat simultané d'Actions. Par conséquent, tout Actionnaire demandant une telle conversion doit se soumettre aux procédures de rachat et de souscription et répondre à toutes les autres exigences relatives, notamment, aux critères d'investissement et aux seuils minimaux en matière d'investissement et de participation

Veillez noter toutefois que, lorsqu'un Actionnaire détenant des Actions de classe C d'un Fonds convertira ses Actions en Actions de classe C d'un autre Fonds, la période de participation minimum d'un an après laquelle aucune CED n'est exigible continuera d'être considérée comme commençant à la date de sa souscription originale dans le premier Fonds. En conséquence, l'applicabilité de la CED n'est pas affectée par les conversions d'Actions de classe C d'un Fonds en Actions de classe C d'un autre Fonds.

Si des Actions sont converties en Actions d'un autre Fonds ou d'une autre classe d'Actions dont la commission de vente est identique ou inférieure, aucune commission supplémentaire ne sera facturée. Si des Actions sont converties en Actions d'un autre Fonds ou d'une autre classe d'Actions dont la commission de vente est supérieure, la conversion peut être soumise à une commission de conversion correspondant à la différence en pourcentage de la commission de vente des Actions concernées. Le montant réel de la commission de conversion est fixé par l'institution financière par l'intermédiaire de laquelle la conversion est effectuée. Ladite institution conserve la commission de conversion en rémunération de ses activités d'intermédiaire.

Si le Fonds concerné est un Maître, le Nourricier correspondant ne paiera pas de commission de conversion.

La conversion d'Actions entre des Fonds ou des classes d'Actions dont les fréquences de valorisation sont différentes entrera obligatoirement en vigueur à une date de souscription commune. Si des Actions sont converties en Actions d'un autre Fonds ou d'une autre classe d'Actions dont le préavis de souscription n'est pas le même que le préavis de rachat requis des Actions originales, le préavis le plus long sera pris en compte lors de la conversion.

Dans le cas où un Actionnaire n'a plus droit aux Actions qu'il détient conformément aux critères d'investissement définis dans le présent Prospectus, la Société de gestion peut décider de convertir, sans avis préalable et sans frais, les Actions détenues par l'Actionnaire en d'autres Actions dont le ratio de frais totaux est le plus faible parmi les classes d'Actions auxquelles l'Actionnaire a accès conformément aux critères d'investissement.

DETERMINATION DE LA VALEUR D'INVENTAIRE NETTE

Heure du calcul

Le Fonds à compartiments multiples calcule la valeur d'inventaire nette de chaque classe d'Actions pour chaque date de souscription/rachat à 17h00 (heure du Luxembourg) le jour ouvrable bancaire complet suivant la date de souscription/rachat en question, tel qu'indiqué dans la description de chaque Fonds sous « Caractéristiques/Fréquence de valorisation » ; excepté pour le Fonds Emerise Pacific Rim Equity Fund et le Fonds IDFC India Equities Fund au sein duquel la valeur d'inventaire nette de leurs classes d'Actions est calculée à 17h00 (heure du Luxembourg) lors du même jour ouvrable bancaire complet que la date de souscription/rachat en question.

Si, depuis l'heure de calcul de la valeur d'inventaire nette, les marchés sur lesquels une part substantielle des investissements d'un Fonds est négociée ou cotée ont connu d'importantes fluctuations, le Fonds à compartiments multiples peut, afin de préserver les intérêts des Actionnaires et du Fonds, annuler la première valorisation et effectuer une seconde évaluation applicable à toutes les demandes transmises à la date de souscription/rachat en question.

Méthode de calcul

La valeur d'inventaire nette de chaque Action de toute classe, calculée lors d'un jour de calcul de la valeur d'inventaire nette d'un Fonds, est déterminée en divisant la valeur de la part d'actifs attribuables à ladite classe minorée de la part de passifs attribuables à ladite classe, par le nombre total d'Actions de cette classe en circulation ledit jour.

La valeur d'inventaire nette de chaque Action sera déterminée dans la devise de cotation de la classe d'Actions correspondante.

Pour toute classe pour laquelle la seule différence avec la classe libellée dans la devise de référence du Fonds est la devise de cotation, la valeur d'inventaire nette par Action de cette classe correspondra à la valeur d'inventaire nette par Action de la classe libellée dans la devise de référence multipliée par le taux de change entre la devise de référence et la devise de cotation, aux derniers taux en vigueur fournis par un établissement bancaire de renom. Si de tels taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé en toute bonne foi par le Fonds à compartiments multiples ou en vertu de procédures fixées par ce dernier.

La valeur d'inventaire nette de chaque classe d'Actions pourra être arrondie au centième de la devise de la classe concernée conformément aux directives du Fonds à compartiments multiples.

La valeur des actifs de chaque Fonds est déterminée comme suit :

- *Titres et instruments du marché monétaire négociés sur des bourses et Marchés réglementés* – dernier cours de marché, à moins que le Fonds à compartiments multiples estime qu'un événement survenant après la publication du dernier cours de marché et avant le prochain calcul par un Fonds de sa valeur d'inventaire nette risque de fortement pénaliser la valeur du titre. Dans ce cas, le titre peut être évalué à sa juste valeur au moment où l'Agent administrateur détermine sa valeur d'inventaire nette à l'aide ou en vertu de procédures validées par le Fonds à compartiments multiples. La valeur des titres indiens est déterminée par le cours de clôture (lequel correspond au cours moyen pondéré de toutes les transactions exécutées au cours des 30 dernières minutes d'une séance de cotation).
- *Titres et instruments du marché monétaire non négociés sur un Marché réglementé (autres que des instruments du marché monétaire à court terme)* – sur la base de valorisations fournies par des spécialistes, valorisations qui sont déterminées sur la base du négoce normal, à l'échelle institutionnelle, desdits titres à l'aide des informations de marché, des transactions de titres comparables et de diverses relations entre les titres qui sont généralement reconnues par les opérateurs institutionnels.
- *Instruments du marché monétaire à court terme (échéances résiduelles inférieures ou égales à 60 jours)* – coût amorti (soit l'équivalent de la valeur de marché dans des conditions normales).
- *Contrats à terme, options et contrats à terme de gré à gré* – plus ou moins-value latente sur le contrat calculée à l'aide du prix de règlement actuel. A défaut d'utilisation du prix de règlement, les contrats à terme et contrats à terme de gré à gré seront évalués à leur juste valeur conformément aux procédures validées par le Fonds à compartiments multiples, une méthode utilisée régulièrement.

- *Parts ou actions de fonds à capital variable* – dernière valeur d'inventaire nette publiée.
- *Avoirs en caisse ou dépôt, lettres de change, billets à demande, créances, dépenses prépayées, dividendes en numéraire et intérêts déclarés ou courus et pas encore reçus* – montant intégral, à l'exception des cas où il est peu probable que le montant en question soit payé ou reçu dans son intégralité auquel cas ladite valeur est obtenue en appliquant une remise jugée appropriée par le Fonds à compartiments multiples ou ses agents pour refléter la valeur réelle de ces actifs.
- *Tous autres actifs* – juste valeur de marché telle que déterminée en vertu des procédures validées par le Fonds à compartiments multiples.

Le Fonds à compartiments multiples peut également évaluer les titres à leur juste valeur ou estimer leur valeur conformément à des procédures validées par le Fonds à compartiments multiples dans d'autres circonstances telles que lors d'événements extraordinaires survenant après la publication du dernier cours de marché mais avant le calcul par le Fonds de sa valeur d'inventaire nette.

Les effets d'une évaluation à la juste valeur, tel que décrit ci-dessus, pour des titres négociés sur des bourses et tous autres titres et instruments présentent le risque de voir ces titres et autres instruments ne pas être évalués sur la base des cotations du marché primaire sur lequel ils sont échangés. Ils risquent au contraire d'être évalués selon une autre méthode que le Fonds à compartiments multiples estime plus à même de se traduire par un cours reflétant leur juste valeur. Dans le cadre de l'évaluation des titres à leur juste valeur, le Fonds à compartiments multiples peut, entre autres choses, utiliser des outils de modélisation ou autres qui prennent en compte des facteurs tels que l'activité des marchés de titres et/ou des événements importants survenant après la publication du dernier cours de marché et avant le calcul par un Fonds de sa valeur d'inventaire nette.

Le négoce de la plupart des titres en portefeuille des Fonds a lieu sur différents marchés en dehors du Luxembourg, des jours et à des heures différents des horaires d'ouverture normaux des banques luxembourgeoises. Par conséquent, le calcul des valeurs d'inventaire nettes des Fonds n'a pas lieu aux mêmes horaires que ceux auxquels sont déterminés les cours d'un grand nombre de leurs titres en portefeuille, et la valeur du portefeuille des Fonds peut évoluer les jours où le Fonds à compartiments multiples est fermé et où ses Actions ne peuvent être achetées ou remboursées.

La valeur d'un actif ou passif non exprimée dans la devise de référence d'un Fonds sera convertie dans ladite devise aux derniers taux de change en vigueur publiés par un grand établissement bancaire. Si de tels taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en vertu de procédures fixées par l'Agent administrateur.

En cas de souscriptions, de rachats et/ou de conversions significatifs vers et/ou à partir d'un Fonds lors d'un même jour ouvrable bancaire complet, et afin de tenir compte de l'effet de dilution et de protéger les intérêts des Actionnaires, la Société de gestion se réserve le droit d'appliquer le mécanisme du « swing pricing » (tarification fluctuante) dans le cadre de sa politique de valorisation quotidienne. Ceci signifie que, si, lors d'un jour ouvrable bancaire complet, le total des opérations effectuées sur les Actions d'un Fonds dépasse le seuil défini par la Société de gestion, la valeur d'inventaire nette du Fonds peut être ajustée à hauteur d'un montant qui n'excède pas 2% de la valeur d'inventaire nette concernée, afin de refléter à la fois les charges fiscales et les frais de négociation estimés pouvant être encourus par le Fonds, ainsi que l'écart de négociation estimé des actifs dans lesquels le Fonds investit ou qu'il vend.

La disposition susmentionnée ne s'applique pas à certains Fonds pour lesquels un prélèvement de dilution supplémentaire a déjà été pris en compte, comme indiqué dans la description de chaque Fonds. Dans ce cas, la valeur d'inventaire nette par Action officielle (c'est-à-dire publiée) correspond à la valeur d'inventaire nette pour laquelle le mécanisme de *swing pricing* a été appliqué.

Si un ajustement de dilution est effectué, il fait habituellement augmenter la valeur d'inventaire nette par Action en cas d'entrées de capitaux nettes significatives au sein du Fonds et fait diminuer la valeur d'inventaire nette par Action en cas de sorties de capitaux nettes significatives.

Evaluation des classes d'Actions inactives

L'Agent administrateur du Fonds calculera la valeur de la classe d'Actions inactive d'un Fonds, lorsque celle-ci aura été réactivée, à l'aide de la valeur d'inventaire nette de la classe active de ce Fonds, jugée par la Société de gestion comme possédant les caractéristiques les plus proches de ladite classe inactive, et qu'il ajustera sur la base des différences de ratio des frais totaux entre la classe active et la classe inactive. De plus, il convertira, le cas échéant, la valeur d'inventaire nette de la classe d'Actions active

dans la devise de cotation de la classe inactive à l'aide des derniers taux établis par une banque de renom.

Suspension temporaire du calcul de la valeur d'inventaire nette

La Société de gestion peut suspendre temporairement le calcul de la valeur d'inventaire nette par Action de tout Fonds et, par conséquent, l'émission et le rachat d'Actions de toute classe au sein d'un Fonds :

- durant toute période lors de laquelle un marché boursier principal ou autre marché sur lequel une part importante des investissements du Fonds à compartiments multiples attribuables à ladite classe d'Actions est cotée ou négociée est fermé pour des jours autres que les jours fériés ordinaires, ou lors de laquelle les transactions sont restreintes ou suspendues, dans la mesure où cette restriction ou suspension affecte la valorisation des investissements du Fonds à compartiments multiples attribuables à une classe cotée sur ledit marché ;
- durant toute conduite des affaires qui, de l'opinion de la Société de gestion, constitue un cas d'urgence à même de rendre impraticables cessions et évaluations des actifs détenus par le Fonds à compartiments multiples attribuables à la classe d'Actions ;
- durant toute interruption des moyens de communication ou de calcul ordinairement utilisés pour déterminer le cours ou la valeur d'un investissement de la classe d'Actions, ou le cours ou la valeur actuels sur un marché boursier ou autre marché au titre des actifs attribuables à ladite classe d'Actions ;
- lorsque, pour toute autre raison, les cours des investissements détenus par le Fonds à compartiments multiples et attribuables à une classe d'Actions ne peuvent être établis rapidement ou précisément ;
- durant toute période lors de laquelle le Fonds à compartiments multiples n'est pas en mesure de rapatrier les fonds nécessaires à la réalisation des paiements de rachat des Actions de ladite classe, ou lors de laquelle le transfert de fonds nécessaires à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou paiements

Natixis International Funds (Lux) I

du sur le rachat d'Actions ne peut pas, de l'opinion de la Société de gestion, être effectué aux taux de change normaux ;

- à la publication d'un avis de convocation à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires aux fins de liquidation du Fonds à compartiments multiples ; ou
- suite à une suspension du calcul de la valeur d'inventaire nette, de l'émission, du rachat ou de la conversion des actions ou parts du Maître dans lequel le Fonds à compartiments multiples ou un Fonds investit en tant que Nourricier.

Performance

La performance de chaque classe d'Actions est présentée comme performance annuelle totale moyenne, nette de toutes les charges imputées aux Fonds. Cette performance n'inclut pas l'incidence des commissions de vente, de la fiscalité ou des commissions d'agent payeur, et suppose le réinvestissement des distributions. Si de telles commissions avaient été prises en compte, les rendements auraient été inférieurs. La performance d'autres classes d'Actions dépendra plus ou moins des différences de commissions et de commissions de vente.

Dans la présentation de leur rendement global annuel moyen, les Fonds peuvent également présenter leur performance à l'aide d'autres moyens de calcul, et comparer leurs résultats par rapport à différents indices, de référence ou non.

Pendant les périodes où certaines classes d'actions ne sont pas souscrites ou pas encore créées (les « classes d'Actions inactives »), la performance peut se calculer en utilisant la performance réelle de la classe active du Fonds, qui a été jugée par la Société de gestion comme possédant les caractéristiques les plus proches de ladite classe inactive, et qui sera ajustée sur la base des différences de ratio des frais totaux, ainsi qu'en convertissant, le cas échéant, la valeur d'inventaire nette de la classe active dans la devise de cotation de la classe d'Actions inactive. La performance de ladite classe d'Actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

La performance passée ne saurait garantir les résultats futurs.

FISCALITE

Régime fiscal applicable au Fonds à compartiments multiples

Le Fonds à compartiments multiples n'est pas soumis à un quelconque impôt luxembourgeois sur les intérêts ou les dividendes dégagés par un Fonds, sur les plus-values de l'actif d'un Fonds réelles ou latentes ou sur toute distribution versée par un Fonds à ses Actionnaires.

Le Fonds à compartiments multiples est soumis à la taxe d'abonnement luxembourgeoise aux taux suivants :

- 0,01% par an de la valeur d'inventaire nette de chaque Fonds au titre des classes d'Actions I, S, S1, Q et Z ; et
- 0,05% par an de la valeur d'inventaire nette de chaque Fonds au titre des classes d'Actions R, RE, C, F, N et P.

Cette taxe est calculée et payable chaque trimestre. En outre, une exonération de la taxe d'abonnement est accordée notamment pour la valeur des actifs représentés par les parts détenues dans d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières qui ont déjà payé cette taxe.

D'autres juridictions sont susceptibles d'imposer des retenues à la source ou d'autres impôts sur les intérêts et dividendes reçus par le Fonds au titre d'actifs émis par des entités situées hors du Luxembourg. Le Fonds à compartiments multiples peut ne pas pouvoir recouvrer ces impôts.

Retenues à la source

En vertu de la loi fiscale actuellement en vigueur au Luxembourg et sous réserve de l'application des lois luxembourgeoises du 21 juin 2005 (« les Lois ») mettant en œuvre la Directive du Conseil 2003/48/EC sur la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (« la Directive de l'UE sur l'épargne ») et plusieurs accords convenus entre le Luxembourg et certains territoires associés de l'Union européenne (Aruba, les Îles vierges britanniques, Curaçao, Guernesey, l'Île de Man, Jersey, Montserrat et Saint-Martin – rassemblés sous l'appellation collective « Territoires associés »), aucune retenue à la source n'est appliquée aux distributions versées par le Fonds à compartiments multiples ou son agent payeur luxembourgeois (le cas échéant) aux Actionnaires.

En vertu des Lois, tout agent payeur luxembourgeois (au sens de la Directive de l'UE sur l'épargne) est tenu depuis le 1^{er} juillet 2005

d'effectuer une retenue à la source sur les intérêts et revenus semblables qu'il verse à (ou, dans certains cas, au bénéfice de) un particulier ou une entité résiduelle, au sens de l'article 4.2 de la Directive de l'UE sur l'épargne (c'est-à-dire une entité (i) sans personnalité juridique, à l'exception des structures finlandaises *avoin yhtiö* et *kommandiittiyhtiö / öppet bolag* et *kommanditbolag* et des structures suédoises *handelsbolag* et *kommanditbolag*, (ii) dont les bénéfices ne sont pas imposés en vertu des accords généraux de l'impôt sur les sociétés et (iii) qui n'est pas et n'a pas choisi d'être reconnue comme un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») au sens de la Directive de la Communauté européenne 85/611/CEE, remplacée par la Directive 2009/65/CE – une « Entité résiduelle »), qui réside ou est implanté(e) dans un État membre de l'UE autre que le Luxembourg, sauf si le bénéficiaire des paiements d'intérêts choisit le régime d'échange d'informations. Le même régime s'applique aux paiements versés à des particuliers ou des Entités résiduelles qui résident ou sont implanté(e)s dans les Territoires associés. Le taux des retenues à la source est actuellement fixé à 35% depuis le 1^{er} juillet 2011. La retenue à la source est de la responsabilité de l'agent payeur luxembourgeois.

S'agissant des OPCVM comme le Fonds à compartiments multiples, les intérêts sont définis par les Lois comme recouvrant les dividendes et les revenus tirés de la vente, du remboursement et du rachat d'actions ou de parts détenues dans un OPCVM si ce dernier investit directement ou indirectement plus de 25% de ses actifs dans des titres de créance, au sens de la Directive de l'UE sur l'épargne, ainsi que les revenus tirés de titres de créance autrement distribués par un OPCVM si les investissements en titres de créance de cet OPCVM dépassent 15% de ses actifs.

Toutefois, le 24 mars 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté une directive qui, entre autres, élargit le champ d'application de la Directive de l'UE sur l'épargne afin d'inclure notamment (i) les paiements effectués par le biais de certaines structures intermédiaires (établies ou non dans un État membre de l'UE) au bénéfice final d'un particulier résidant dans l'Union européenne et (ii) une gamme plus importante de revenus semblables à des intérêts. Le Luxembourg a confirmé qu'il adopterait les modifications de la Directive de l'UE sur l'épargne et qu'il communiquerait aux autorités fiscales d'autres États membres de l'UE les informations requises sur les paiements d'intérêts à compter du 1^{er} janvier 2015, dans le cadre du régime d'échange automatique d'informations, et qu'il

abolirait le système de retenue à la source. À ces fins, le Luxembourg a adopté une loi datée du 25 novembre 2014 abolissant le système de retenue à la source à compter du 1^{er} janvier 2015 et le remplaçant par le régime d'échange automatique d'informations. La version modifiée de la Directive de l'UE sur l'épargne aura été transposée dans la législation des États membres au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

Loi américaine *Foreign Account Tax Compliance Act*

Le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) peut être assujéti à la loi *Hiring Incentives to Restore Employment Act* (« loi pour la relance de l'emploi »), qui est entrée en vigueur aux États-Unis en mars 2010. Cette loi inclut les dispositions *Foreign Account Tax Compliance Act* sur la conformité fiscale des comptes étrangers, communément abrégées « FATCA ». L'objectif de cette loi est de lutter contre l'évasion fiscale de certaines U.S. Persons et d'obtenir de la part des établissements financiers non américains (« FFI » de *foreign financial institutions*) des informations concernant les personnes détenant des comptes ou investissements directs ou indirects dans ces FFI.

Si les FFI choisissent de ne pas respecter la loi FATCA, ils sont assujéti à une retenue à la source de 30% (une « retenue FATCA ») sur certains revenus et produits de vente bruts de source américaine.

Afin d'être exonérés de cette retenue, les FFI doivent respecter les dispositions de la FATCA en vertu de toute législation transposant cette dernière.

Notamment, depuis le mois de juillet 2014, les FFI sont tenus de déclarer au fisc américain (Internal Revenue Service – IRS), directement ou indirectement par le biais de leur autorité locale, certaines participations détenues par et paiements versés au bénéfice de (i) certaines U.S. Persons, (ii) certaines entités étrangères non financières détenues par certaines U.S. Persons et (iii) tout FFI ne respectant pas les dispositions de la FATCA.

Étant établi au Luxembourg et soumis à la supervision de la CSSF conformément à la loi du 17 décembre 2010, le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) est considéré comme un FFI aux fins de la FATCA.

Le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) est une entité reposant sur le numéro GIIN (« Global Intermediary Identification Number », ou numéro d'identifiant d'intermédiaire mondial) NGAM S.A.: 5QF5YW.00000.SP.442.

Natixis International Funds (Lux) I

Le Luxembourg ayant conclu un accord intergouvernemental (modèle I) avec les États-Unis le 28 mars 2014, le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) doit respecter les stipulations de la loi luxembourgeoise mettant en œuvre cet accord. À ce titre, le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) est tenu de régulièrement évaluer le statut de ses investisseurs. À ces fins, le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) pourrait devoir obtenir et vérifier certaines informations concernant tous ses investisseurs, et pourrait demander à ses actionnaires de lui fournir des renseignements supplémentaires afin de permettre au Fonds à compartiments multiples (ou à chaque Fonds) de satisfaire à ses obligations. Tout manquement à fournir les renseignements requis par le Fonds peut engendrer pour l'actionnaire concerné les retenues à la source américaines qui en découlent, la déclaration d'informations fiscales aux États-Unis et/ou le rachat, le transfert ou la résiliation obligatoire de ses participations en actions, et ledit actionnaire pourrait se voir imposer d'autres frais administratifs et opérationnels ou amendes encourus par le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) et imputables au manquement dudit actionnaire à fournir lesdits renseignements.

Notamment, si le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) n'obtient pas ces renseignements de la part de l'actionnaire et ne les communique pas aux autorités, la retenue FATCA pourrait être prélevée sur les paiements versés audit actionnaire. Dans certains cas, le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) peut, à son entière discrétion, procéder au rachat ou au transfert obligatoire de toute action de l'actionnaire concerné et prendre toutes les mesures requises pour assurer que la retenue FATCA ou autre pénalité financière et tous les coûts, dépenses et engagements associés (incluant sans s'y limiter les frais administratifs et opérationnels liés au manquement de l'actionnaire) sont mis à la charge dudit actionnaire. Dans le cadre desdites mesures, le Fonds concerné peut, entre autres, réduire ou refuser de verser à l'actionnaire tout produit de rachat.

Pour finir, dans certaines conditions où l'actionnaire n'aurait pas fourni suffisamment de renseignements, le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) prendra les mesures nécessaires pour respecter la FATCA. À ces fins, le Fonds à compartiments multiples (ou chaque Fonds) pourrait être tenu de déclarer auprès de ses autorités fiscales locales le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (le cas échéant) de l'investisseur, ainsi que certaines données telles que le solde du compte, les revenus et les

plus-values (liste non exhaustive), conformément aux modalités de l'accord intergouvernemental en vigueur.

Des directives détaillées concernant le mécanisme et la portée de ce nouveau régime de retenue à la source et de déclaration sont toujours en cours de développement. Il est impossible de garantir le moment de ces directives ou l'impact qu'elles auront sur le fonctionnement futur du Fonds. Nous recommandons à tous les actionnaires de consulter leur conseiller fiscal afin de déterminer les éventuelles conséquences de la FATCA sur leur investissement au sein du Fonds.

Régime fiscal applicable aux Actionnaires

Selon la législation actuellement en vigueur, les Actionnaires ne sont soumis à aucun impôt luxembourgeois sur les plus-values ou autres revenus, aucun impôt luxembourgeois sur la fortune et aucune autre retenue à la source luxembourgeoise nationale (sauf comme indiqué à la section « Retenues à la source » ci-dessus), sauf s'ils (i) sont domiciliés au Luxembourg ou y résident ou s'ils (ii) sont établis de façon permanente au Luxembourg ou y ont un représentant permanent à qui les Actions peuvent être attribuées.

Taxe sur la valeur ajoutée

Au Luxembourg, les fonds de placement réglementés, tels que les sociétés

Natixis International Funds (Lux) I

d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ont le statut d'assujetti aux fins de la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA »). Pour cette raison, le Fonds à compartiments multiples est considéré au Luxembourg comme assujetti à la TVA sans droit de déduction de la TVA en amont. Une exonération de TVA est appliquée au Luxembourg sur les services classifiés comme services de gestion de fonds. Les autres services fournis par le Fonds à compartiments multiples pourraient engendrer la TVA et nécessiter du Fonds à compartiments multiples qu'il s'enregistre à ces fins au Luxembourg afin de déclarer lui-même la TVA réputée due au Luxembourg sur les services (ou, dans une certaine mesure, les biens) imposables achetés à l'étranger.

En principe, la TVA n'est pas due au Luxembourg sur les paiements versés par le Fonds à compartiments multiples à ses actionnaires, dans la mesure où ces paiements sont liés à leur souscription d'actions et, pour cette raison, ne constituent pas une rémunération reçue en échange de services imposables fournis.

Les Actionnaires non résidents du Luxembourg peuvent être imposables en vertu des législations d'autres juridictions. Le présent Prospectus ne fait aucune déclaration concernant ces juridictions. Avant d'investir dans le Fonds à compartiments multiples, il est recommandé aux investisseurs de discuter avec leurs conseillers fiscaux des implications liées à l'acquisition, à la détention, au transfert et au rachat d'Actions.

PRESTATAIRES DE SERVICES DE GESTION DE FONDS

Société de gestion

Le Fonds à compartiments multiples a nommé NGAM S.A. (la « Société de gestion ») comme sa société de gestion et a délégué à cette Société tous pouvoirs liés à la gestion des investissements, à l'administration et à la distribution du Fonds à compartiments multiples.

La Société de gestion peut déléguer certaines de ses prérogatives à des parties affiliées ou non ; toutefois la Société de gestion supervise et conserve l'entière responsabilité des activités déléguées aux prestataires de services.

NGAM S.A. est une Société Anonyme constituée selon la loi luxembourgeoise le 25 avril 2006, pour une durée illimitée, et agréée en tant que Société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée.

Les Statuts de la Société de gestion ont été publiés dans le Mémorial C du 15 mai 2006 et archivés auprès de la Chancellerie du Tribunal d'Arrondissement du Luxembourg. Le capital de la Société de gestion totalise actuellement 14 millions d'euros.

Les administrateurs de la Société de gestion sont Hervé Guinamant, Jean-Christophe Morandau, Jason Trepanier et Jérôme Urvoy. Marielle Davis, Jean-Baptiste Gubinelli, Patricia Horsfall, Sébastien Sallée et Jason Trépanier sont responsables du fonctionnement et de l'activité au quotidien de la Société de gestion.

La Société de gestion est une filiale de Natixis Global Asset Management S.A., laquelle est détenue par Natixis, Paris, France.

Gestionnaires Financiers

La Société de gestion a désigné un Gestionnaire Financier pour chaque Fonds, tel qu'indiqué dans la description de chacun de ces derniers sous « Caractéristiques/Gestionnaire Financier du Fonds » :

- Natixis Asset Management est enregistré en qualité de Société de Gestion de Portefeuille auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Harris Associates L.P. ; Loomis, Sayles & Company, L.P., Snyder Capital Management L.P. et Vaughan Nelson Investment

Management, L.P. sont enregistrés en qualité de conseillers en investissement auprès de la *Securities and Exchange Commission* américaine ; et

- Natixis Asset Management Asia Limited est enregistré en qualité de gestionnaire de fonds auprès de l'Autorité monétaire de Singapour sous une licence de services de marchés financiers, et auprès de la *Securities and Exchange Commission* américaine.

Les Gestionnaires Financiers sont des filiales de Natixis Global Asset Management S.A., laquelle est détenue par Natixis, Paris, France.

Services d'administration de fonds

La Société de gestion a désigné Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. en qualité d'Agent administrateur, Agent payeur, Agent de domiciliation et Corporate agent, et Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples. La Société de gestion peut également nommer directement des Agents de transfert dans les juridictions locales, de façon ponctuelle (« Agents de transfert locaux »), afin de faciliter le traitement et l'exécution des demandes de souscription, de transfert, de conversion et de rachat d'Actions dans d'autres fuseaux horaires.

L'agent administrateur du Fonds à compartiments multiples (« Agent administrateur ») est responsable de la tenue des registres et comptes financiers du Fonds à compartiments multiples, de la préparation des états financiers dudit Fonds, du calcul des montants des distributions et du calcul de la valeur d'inventaire nette de chacune des classes d'Actions.

L'agent payeur du Fonds à compartiments multiples (« Agent payeur ») est responsable du versement aux Actionnaires de toute distribution ou tout produit de rachat.

L'agent de domiciliation et Corporate agent du Fonds à compartiments multiples (« Agent de domiciliation et Corporate agent ») fournit au Fonds à compartiments multiples une adresse enregistrée au Luxembourg et des locaux tels que requis par le Fonds à compartiments multiples pour ses assemblées au Luxembourg. Il offre également une assistance relative aux obligations de reporting juridiques et réglementaires du Fonds à compartiments multiples et effectue notamment l'archivage nécessaire ainsi que l'envoi de la documentation aux Actionnaires.

L'agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples (« Agent de registre et de transfert ») est responsable du traitement et de l'exécution des ordres de souscription, de transfert, de conversion et de rachat d'Actions. Il tient en outre le registre des Actionnaires du Fonds à compartiments multiples. Tous les Agents de transfert locaux sont tenus d'assurer une coordination appropriée avec l'Agent de registre et de transfert du Fonds à compartiments multiples dans le cadre de leurs opérations sur les Actions.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. est une société en commandite par actions luxembourgeoise enregistrée en tant qu'institution de crédit auprès de l'autorité de surveillance du Luxembourg.

Conservation des titres

Le Fonds à compartiments multiples a désigné Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. comme Dépositaire des actifs du Fonds à compartiments multiples.

Le dépositaire des actifs du Fonds (« Dépositaire ») conserve l'ensemble des

Natixis International Funds (Lux) I
liquidités, titres et autres instruments détenus par chaque Fonds sur un ou plusieurs comptes. Le Dépositaire devra notamment :

- S'assurer que la vente, l'émission, le rachat, la conversion et l'annulation d'Actions effectués au nom du Fonds à compartiments multiples sont réalisés en conformité avec la loi luxembourgeoise et les Statuts du Fonds à compartiments multiples ;
- S'assurer dans le cas de transactions impliquant les actifs d'un Fonds que toute somme due au Fonds sera versée à ce dernier dans les délais de règlement habituels ; et
- S'assurer que le revenu attribuable à chaque Fonds est appliqué conformément aux Statuts du Fonds à compartiments multiples.

Le Dépositaire peut confier aux banques correspondantes certains actifs, notamment des titres et autres instruments négociés ou cotés sur des bourses en dehors du Luxembourg, sous réserve de la surveillance du Dépositaire.

INFORMATIONS GENERALES

Organisation

Le Fonds à compartiments multiples a été constitué le 1^{er} décembre 1995.

Les Statuts du Fonds à compartiments multiples ont été inscrits au registre du Tribunal d'Arrondissement, et la publication d'un tel dépôt a été effectuée dans le *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* du 4 janvier 1996. Les Statuts ont été amendés pour la dernière fois le 20 juillet 2011 et publiés dans le *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* du 11 octobre 2011.

Le siège social du Fonds à compartiments multiples est situé au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds à compartiments multiples est enregistré au Registre de Commerce luxembourgeois sous le numéro B 53023.

Conformément à la législation luxembourgeoise, le Fonds à compartiments multiples constitue une entité juridique à part entière. Les Fonds pris individuellement ne constituent en revanche pas

des entités juridiques distinctes du Fonds à compartiments multiples.

L'ensemble des actifs et passifs de chaque Fonds sont distincts des actifs et passifs des autres Fonds.

Satisfaction des critères de la loi luxembourgeoise

Le Fonds à compartiments multiples satisfait aux critères fixés à la section I de la loi luxembourgeoise de 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée.

Exercice financier

L'exercice financier du Fonds à compartiments multiples se clôture le 31 décembre.

Rapports

Divulgence d'informations sur les positions des Fonds

Le Fonds à compartiments multiples publie des états financiers annuels audités et des états financiers semestriels non audités. Les états financiers annuels du Fonds à compartiments multiples s'accompagnent d'une discussion sur la gestion de chaque Fonds par le Gestionnaire Financier.

La Société de gestion peut, dans le respect des lois et règlements en vigueur (notamment ceux qui portent sur la prévention du *market timing* et des pratiques associées), autoriser la divulgation d'informations concernant les positions des Fonds, sous réserve que (i) des restrictions appropriées soient en place pour protéger les intérêts du Fonds concerné et que (ii) l'Actionnaire accepte les modalités d'un contrat de confidentialité.

Commissions en nature

Les Gestionnaires Financiers et le sous-Gestionnaire Financier peuvent travailler avec des maisons de courtage qui, en plus de l'exécution ordinaire des ordres, fournissent une gamme variée de produits et services. Dans la mesure permise par les règles et règlements de la juridiction dans laquelle ils sont enregistrés, les Gestionnaires Financiers et le sous-Gestionnaire Financier peuvent accepter des produits ou des services (souvent appelés « commissions en nature » ou « soft commissions ») de la part de ces maisons de courtage. La nature précise de ces services varie, mais ils peuvent inclure (i) des recherches concernant l'économie, certains secteurs ou certaines sociétés, (ii) du matériel informatique ou des logiciels relevant de l'investissement, (iii) des systèmes d'information pour la cotation de marché électronique ou autre et (iv) des programmes ou séminaires financiers ou économiques. Si le Gestionnaire Financier ou le sous-Gestionnaire Financier exécute un ordre pour le compte d'un Fonds par l'intermédiaire d'un courtier ou autre personne de la sorte, répercute les frais associés à cette personne sur le Fonds et reçoit des produits ou services en plus du service d'exécution, il doit faire en sorte que les produits ou services concernés profitent au Fonds ou comprennent des recherches

Actif net minimum

Le Fonds à compartiments multiples doit conserver des actifs dont la valeur nette équivaut à au moins 1 250 000 euros. Les Fonds ne sont soumis individuellement à aucun montant d'actif minimum.

Changements des investissements du Fonds

L'objectif et les politiques d'investissement de chaque Fonds peuvent être modifiés ponctuellement par le Conseil d'administration du Fonds à compartiments multiples sans le consentement des Actionnaires, cependant les Actionnaires seront prévenus un (1) mois à l'avance des modifications concernées afin de pouvoir, le cas échéant, racheter leurs Actions gratuitement.

Assemblées des Actionnaires

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient à 10h00, heure du Luxembourg, à Luxembourg le troisième vendredi de chaque mois de mai. Les assemblées extraordinaires ou générales des Actionnaires de tout Fonds ou de toute classe d'Actions peuvent se tenir au lieu et date tels que fixés dans l'avis de convocation. Les avis de convocation aux dites assemblées seront communiqués aux Actionnaires conformément à la législation luxembourgeoise.

Fusion du Fonds à compartiments multiples ou de tout Fonds avec d'autres Fonds ou OPC

Dans les circonstances définies dans les Statuts du Fonds à compartiments multiples, le Conseil d'administration peut décider d'allouer les actifs d'un Fonds à un autre Fonds existant ou à un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (le « nouvel OPCVM »), ou à un autre fonds de cet autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (le « nouveau Fonds »), et de renommer les Actions de la ou des classe(s) concernées, selon le cas, comme actions du nouvel OPCVM ou du nouveau Fonds (après une scission ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement de la somme correspondante aux éventuels rompus des actionnaires). Si le Fonds à compartiments multiples ou le Fonds concerné par la fusion est l'OPCVM destinataire (au sens de la Loi de 2010), le Conseil d'administration déterminera la date d'entrée en vigueur de la fusion qu'il a initiée. Cette fusion sera soumise aux conditions et

Natixis International Funds (Lux) I

de quorum et de majorité stipulées dans les Statuts du Fonds à compartiments multiples.

procédures stipulées par la Loi 2010, concernant notamment le projet de fusion devant être déterminé par le Conseil d'administration et les informations à fournir aux Actionnaires.

Toute allocation des actifs ou passifs attribuables à un Fonds à un autre Fonds peut, dans toute autre circonstance, être décidée par une assemblée générale des Actionnaires de la ou des classe(s) d'Actions émises par le Fonds concerné, pour laquelle il n'est pas nécessaire de réunir un quorum et qui peut décider de cette fusion en adoptant une résolution à la majorité simple des voix légitimement exprimées. Cette assemblée générale des Actionnaires déterminera la date d'entrée en vigueur de cette fusion.

Les Actionnaires peuvent également décider une fusion (au sens de la Loi de 2010) des actifs et passifs attribuables au Fonds à compartiments multiples ou à tout Fonds avec les actifs d'un nouvel OPCVM ou d'un nouveau Fonds. Cette fusion, ainsi que sa date d'entrée en vigueur, devront être décidées par résolution des Actionnaires du Fonds à compartiments multiples ou du Fonds concerné, sous réserve des exigences de quorum et de majorité stipulées dans les Statuts. Les actifs ne devant pas ou ne pouvant pas être distribués à ces Actionnaires, pour quelque raison que ce soit, seront déposés à la Caisse de Consignation du Luxembourg pour le compte des personnes qui y ont droit.

Si le Fonds à compartiments multiples ou l'un de ses Fonds est l'entité absorbée qui cesse par conséquent d'exister, que la fusion ait été initiée par le Conseil d'administration ou par les Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires du Fonds à compartiments multiples ou du Fonds concerné doit déterminer la date d'entrée en vigueur de cette fusion. Cette assemblée générale est soumise aux exigences

Dissolution et liquidation du Fonds à compartiments multiples, de tout Fonds ou toute classe d'Actions

Le Fonds à compartiments multiples et chacun de ses Fonds ont été établis pour une durée illimitée. Le Conseil d'administration du Fonds à compartiments multiples peut toutefois dissoudre le Fonds à compartiments multiples, tout Fonds ou toute classe d'Actions, et en liquider les actifs, conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts du Fonds à compartiments multiples.

Les Actionnaires recevront du Dépositaire leur prorata de l'actif net du Fonds à compartiments multiples, du Fonds ou de la classe, selon le cas, conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts du Fonds à compartiments multiples.

Le produit de la liquidation non réclamé par les Actionnaires sera retenu par la Caisse des Consignations luxembourgeoise en vertu de la législation luxembourgeoise.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

La dissolution du dernier Fonds du Fonds à compartiments multiples engendrera la liquidation de ce dernier.

La liquidation du Fonds à compartiments multiples sera effectuée dans le respect de la Loi sur les sociétés et des Statuts du Fonds à compartiments multiples.

DOCUMENTS DISPONIBLES

Les investisseurs peuvent obtenir des exemplaires des documents suivants auprès de :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
2-8 avenue Charles de Gaulle, B.P. 403
L-2014 Luxembourg

entre 10h00 et 16h00 heure du Luxembourg tout jour d'ouverture des banques luxembourgeoises.

- Les Statuts du Fonds à compartiments multiples ;
- L'accord entre le Fonds à compartiments multiples et la Société de gestion ;
- Les accords entre la Société de gestion et chaque Gestionnaire Financier ;
- L'accord d'administration de fonds entre la Société de gestion et Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ;
- L'accord de dépôt entre le Fonds à compartiments multiples et Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ;
- Le Prospectus et le(s) document(s) intitulé(s) « Informations clés pour l'investisseur » du Fonds à compartiments multiples ;
- Les derniers états financiers annuels et semestriels du Fonds à compartiments multiples ;
- Une liste actualisée des classes d'Actions disponibles pour chaque Fonds ;
- La valeur d'inventaire nette par Action de chaque classe d'Actions d'un Fonds au titre d'un jour de calcul des valeurs d'inventaire nettes des Actions ;
- Les prix de souscription et de rachat de l'Action de toute classe d'Actions d'un Fonds au titre d'un jour de calcul des valeurs d'inventaire nettes des Actions ; et
- La loi de 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée.

Le Fonds à compartiments multiples publiera dans *d'Wort*, le cas échéant, tout avis d'actionnaire requis par la loi luxembourgeoise ou les Statuts.

PRESTATAIRES DE SERVICES DE GESTION DE FONDS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Conseil d'administration du
Fonds à compartiments multiples :**

Hervé Guinamant, Chairman
Chief Executive Officer et President
NGAM International, LLC

Patricia Horsfall
Senior Vice President, Chief Compliance Officer
NGAM International, UK Limited

Jason Trepanier
Executive Vice President, Chief Operating Officer
NGAM Distribution, succursale de NGAM S.A.

**Société de gestion, Distributeur
et Promoteur :**

NGAM S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Dépositaire :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
2-8 avenue Charles de Gaulle
B.P. 403
L-2014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

**Agent administrateur, Agent Payeur
Agent de domiciliation et Corporate agent
Agent de registre et de transfert :**

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
2-8 avenue Charles de Gaulle
B.P. 403
L-2014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Gestionnaires Financiers :

Natixis Asset Management Asia Limited
1 Robinson Road, #20-02 AIA Tower,
Singapore 048542
Singapour

Harris Associates L.P.
111 S. Wacker Drive, Suite 4600
Chicago, Illinois 60606
États-Unis

Loomis, Sayles & Company, L.P.
One Financial Center
Boston, Massachusetts 02111
États-Unis

Natixis Asset Management
21 quai d'Austerlitz
75013 Paris France
France

Natixis International Funds (Lux) I

Snyder Capital Management L.P.
101 Mission Street, Ste. 1400
San Francisco, CA 94105
États-Unis

Vaughan Nelson Investment Management, L.P.
600 Travis, Suite 6300
Houston, Texas 77002-3071
États-Unis

***Commissaires aux comptes
du Fonds à compartiments multiples
et de la Société de Gestion :***

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative
2, rue Gerhard Mercator
L-1014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Conseiller juridique au Luxembourg :

Arendt & Medernach
14 rue Erasme
L-2082 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Autorité de surveillance :

CSSF : Commission de Surveillance du Secteur
Financier
(www.cssf.lu)

CONSIDERATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS INVESTISSEURS NON LUXEMBOURGEOIS

A noter par les investisseurs des pays suivants :

Autriche / Finlande / France / Allemagne / Hong Kong / Italie / Pays-Bas / Norvège / Espagne / Singapour / Suède / Suisse / Taïwan / Royaume-Uni

Certains Fonds peuvent être autorisés à la distribution auprès du public dans votre pays.

Veillez contacter le Promoteur afin de vérifier quels sont les Fonds autorisés à la distribution au public dans votre pays.

Dubaï (Emirats arabes unis)

Le présent Prospectus se réfère à un fonds qui n'est soumis à aucune réglementation ou approbation de la Dubai Financial Services Authority (« DFSA »).

Le présent Prospectus n'est destiné à la distribution qu'aux Clients Professionnels comme définis par la DFSA et ne doit donc être fourni à aucun autre type de personne, ni utilisé par tout autre type de personne.

La DFSA n'assume aucune responsabilité de revue ou de vérification de Prospectus ou d'autres documents afférents à ce fonds. La DFSA n'a en conséquence pas validé ce Prospectus, ni aucun autre document y afférent, ni pris de quelconques mesures visant à contrôler les informations contenues dans le présent Prospectus. Elle n'en assume donc pas la responsabilité.

Les Parts auxquelles fait référence ce Prospectus peuvent être illiquides et/ou soumises à des restrictions sur leur revente. Les candidats à l'achat des Parts offertes doivent effectuer leur propre procédure de vérification diligente des Parts.

Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier agréé en cas de problème de compréhension du contenu du présent document.

États-Unis

Aucun investisseur ne peut être citoyen américain, tel que ce concept est défini à la Regulation S du U.S. Securities Act de 1933 tel qu'amendé, sauf conformément à la réglementation américaine en vigueur et seulement avec l'approbation préalable de la Société de gestion.

Hong Kong

Certains des Fonds peuvent être distribués auprès du public à Hong Kong. Veuillez vous reporter au Supplément pour Hong Kong pour des informations spécifiques à ce pays. En cas de doute sur le contenu du présent document, nous vous invitons à consulter votre conseiller professionnel.

Italie

Les ordres de souscription, de transfert, de conversion et/ou de rachat d'Actions peuvent être regroupés au nom d'intermédiaires locaux pour le compte d'actionnaires sous-jacents, en vertu du mandat inclus dans le prospectus d'offre spécifique au pays concerné. Ces intermédiaires locaux sont les intermédiaires nommés par le Fonds à compartiments multiples pour les services de paiement relatifs à la distribution des Actions en Italie. Les Actions sont inscrites dans le registre des Actionnaires du Fonds à Compartiments multiples, au nom des intermédiaires locaux et pour le compte de ces actionnaires sous-jacents.

Les Actions du Fonds à compartiments multiples peuvent être désignées comme des investissements admissibles à l'attention des investisseurs particuliers d'Italie, par l'intermédiaire d'un plan d'épargne local proposé par les banques italiennes locales, conformément aux lois et règlements du pays.

Les agents payeurs locaux sont tenus d'assurer que les investisseurs italiens investissant par l'intermédiaire d'un plan d'épargne sont séparés des autres investisseurs italiens.

Japon

Certains Fonds peuvent être offerts aux « investisseurs institutionnels qualifiés » à titre de placement privé, sous réserve de certaines restrictions relatives à leur revente. Aucune autre offre ou vente des Fonds n'est autorisée au Japon.

Taïwan, République de Chine

Certains Fonds peuvent être autorisés à la distribution auprès du public dans votre pays. Certains autres Fonds n'ont pas été enregistrés en République de Chine. Les actions du Fonds non enregistré (ci-après « les Actions non enregistrées ») peuvent être offertes en République de Chine, sous le statut de placement privé et uniquement auprès de banques, de sociétés de papiers-valeurs, de *trusts*, de sociétés holding financières et d'autres entités ou institutions qualifiées (rassemblés sous l'appellation collective « Institutions qualifiées »), ainsi qu'auprès d'autres entités et particuliers remplissant certains critères (rassemblés sous l'appellation collective « Autres investisseurs qualifiés »), conformément aux dispositions relatives aux placements privés des règlements de la République de Chine concernant les fonds étrangers. Aucune autre offre ou vente d'Actions non enregistrées n'est autorisée en République de Chine.

Les acheteurs d'Actions non enregistrées de la République de Chine ne sont pas autorisés à vendre ou céder leurs participations en Actions non enregistrées, sauf par l'intermédiaire d'un rachat, d'un transfert à l'attention d'une Institution qualifiée ou d'un Autre investisseur qualifié, d'un transfert requis par la loi ou de toute autre manière approuvée par la Commission de supervision financière de la République de Chine (« FSC »).

Royaume-Uni

Le « Facility agent » de Natixis International Funds (Lux) I au Royaume-Uni est *Société Générale London Branch, Société Générale Securities Services Custody London* (le « Facility Agent »), dont l'adresse est la suivante :

Exchange House
12 Primrose Street
London EC2A 2EG – Royaume-Uni

Le « Facility Agent » est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (« FCA »).

Les investisseurs britanniques peuvent obtenir des exemplaires des documents suivants afférents au Fonds à compartiments multiples, gratuitement et sur demande, durant les heures d'ouverture normales, auprès du bureau du « Facility Agent » :

- (i) Les Statuts du Fonds à compartiments multiples ;
- (ii) Le Prospectus et le(s) document(s) intitulé(s) « Informations clés pour l'investisseur » du Fonds à compartiments multiples ;
- (iii) Les états financiers annuels et semestriels les plus récents du Fonds à compartiments multiples.

Le Prospectus informe les investisseurs des sources d'informations suivantes :

- (i) Les publications les plus récentes des prix de souscription et de rachat d'Actions du Fonds à compartiments multiples, et
- (ii) Sous quelles conditions les Actions peuvent être rachetées par le Fonds à compartiments multiples.

Tout avis ou autre document pourra être soumis au « Facility Agent » à l'adresse indiquée ci-dessus pour transmission au Fonds à compartiments multiples et toute personne ayant une réclamation à faire pourra la soumettre au « Facility Agent » à l'adresse susmentionnée.

Statut de déclaration du Fonds au Royaume-Uni : les réglementations britanniques sur les fonds offshore sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2009 et stipulent que si un investisseur résidant ou résidant habituellement au Royaume-Uni d'un point de vue fiscal détient une part dans un fonds offshore et ledit fonds est un « fonds non déclarant », toute plus-value réalisée par ledit investisseur sur la vente ou autre cession de ladite part sera soumise à l'impôt sur le revenu au Royaume-Uni plutôt qu'à l'impôt sur les plus-values en capital. Lorsqu'un investisseur détient une part dans un fonds offshore qui a été un « fonds déclarant » pour toutes les périodes pour lesquelles la part est détenue par l'investisseur, toute plus-value réalisée sur la cession ou la vente de la part sera soumise à l'impôt sur les plus-values.

Natixis International Funds (Lux) I

Les investisseurs seront tenus de faire figurer dans leur déclaration d'impôt tout dividende reçu au cours de l'année ainsi que la part au pro rata des revenus déclarables supérieurs aux dividendes reçus.

Les investisseurs britanniques peuvent consulter la liste des Fonds concernés et les revenus déclarables au titre de l'année concernée (close le 31 décembre) sur la page http://ngam.natixis.com/UKRS_Site/UKRS_index.htm.

Les investisseurs britanniques doivent savoir que les Actions de classe N sont soumises aux restrictions imposées sur le paiement de commissions stipulées dans le Manuel de la FCA concernant la Retail Distribution Review.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

1. Représentant

Le représentant en Suisse est RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, ayant son siège social au Badenerstrasse 567, Case Postale 1292, CH-8048 Zürich.

2. Service de paiement

Le service de paiement en Suisse est RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, ayant son siège social au Badenerstrasse 567, Case Postale 1292, CH-8048 Zürich.

3. Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus, le(s) document(s) intitulé(s) « Informations clés pour l'investisseur », les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

4. Publications

Les publications concernant le Fonds ont lieu en Suisse sur la plateforme électronique 'www.fundinfo.com'.

Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur nette d'inventaire avec la mention « commissions non comprises » de toutes les classes d'Actions sont publiés quotidiennement sur la plateforme électronique 'www.fundinfo.com'.

5. Paiement de rétrocessions et de rabais

1. La Société de gestion ainsi que ses mandataires peuvent verser des rétrocessions afin de rémunérer l'activité de distribution de parts de Fonds en Suisse ou à partir de Suisse. Cette indemnité permet notamment de rémunérer les prestations suivantes:

- Activité de distribution et de marketing des Fonds
- Référencement des Fonds sur internet et mise à disposition des investisseurs des informations et documents juridiques lié(e)s à ces Fonds
- Production des relevés de compte des investisseurs
- Production/mise à disposition de la documentation commerciale

Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs.

Les bénéficiaires des rétrocessions garantissent une publication transparente et informent les investisseurs spontanément et gratuitement du montant des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution.

A la demande, ils communiquent les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux aux investisseurs.

2. A la date du présent Prospectus, la Société de gestion et ses mandataires ne paient aucun rabais lors de la distribution en Suisse ou à partir de Suisse pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au Fonds.

6. Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant pour les Actions distribuées en Suisse ou à partir de celle-ci.